Nations Unies A/70/735/Rev.1

Assemblée générale

Distr. générale
28 mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 160 de l'ordre du jour
Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 6
A. Vue d'ensemble 6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 6
C. Coopération entre les missions de la région 12
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées 14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 15
II. Ressources financières 77
A. Vue d'ensemble 77
B. Contributions non budgétisées 78
C. Gains d'efficience 78
D. Taux de vacance 78
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome 79
F. Formation 80

16-05020 (F) 290316 290316

Merci de recycler

G. Désarmement, démobilisation et réintégration 80
H. Services de détection des mines et de déminage 81
I. Projets à effet rapide 82
III. Analyse des variations 82
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 86
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/289 A et B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée 87
Annexes
I. Définitions 100
II. Organigrammes 102
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus 104
Carte 109

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 945 511 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 40 observateurs militaires, 11 200 membres des contingents, 320 policiers des Nations Unies, 1 120 membres des unités de police constituées, 729 membres du personnel recruté sur le plan international et 814 sur le plan national, dont 144 administrateurs et 2 agents dont les emplois seront financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que 182 Volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Réconciliation politique et application de l'accord de paix; Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali; Promotion et protection des droits de l'homme et justice; Relèvement rapide dans le nord du Mali; et Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2014/15)*	*Montant alloué (2015/16)*	*Dépenses prévues (2016/17)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	316 094,0	335 249,9	380 249,8	44 999,9	13,4
Personnel civil	124 075,1	137 015,8	142 288,6	5 272,8	3,8
Dépenses opérationnelles	465 305,9	451 040,1	422 972,8	(28 067,3)	(6,2)
Montant brut	**905 475,0**	**923 305,8**	**945 511,2**	**22 205,4**	**2,4**
Recettes provenant des contributions du personnel	10 135,7	10 996,8	12 336,0	1 339,2	12,2
Montant net	**895 339,3**	**912 309,0**	**933 175,2**	**20 866,2**	**2,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées	–	–	–	–	–
Total	**905 475,0**	**923 305,8**	**945 511,2**	**22 205,4**	**2,4**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	**Total**
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	93	77	–	30	–	**200**
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	92	80	–	32	–	**204**
Composantes										
Réconciliation politique et application de l'accord de paix										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	33	17	–	14	–	**64**
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	33	19	–	14	–	**66**
Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali										
Effectif approuvé 2015/16	40	11 200	320	1 120	55	89	–	11	–	**12 835**
Effectif proposé 2016/17	40	11 200	320	1 120	56	91	–	13	–	**12 840**
Promotion et protection des droits de l'homme et justice										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	37	38	–	23	–	**98**
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	38	39	–	25	–	**102**
Relèvement rapide dans le nord du Mali										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	32	30	–	15	10	**87**
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	32	34	–	15	16	**97**
Appui										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	488	550	2	79	–	**1 119**
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	476	551	2	83	–	**1 112**
Total										
Effectif approuvé 2015/16	**40**	**11 200**	**320**	**1 120**	**738**	**801**	**2**	**172**	**10**	**14 403**
Effectif proposé 2016/17	**40**	**11 200**	**320**	**1 120**	**727**	**814**	**2**	**182**	**16**	**14 421**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(11)**	**13**	**–**	**10**	**6**	**18**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013. La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2227 (2015), du 29 juin 2015.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante (Réconciliation politique et application de l'accord de paix; Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali; Promotion et protection des droits de l'homme et justice; Relèvement rapide dans le nord du Mali; et Appui), lesquelles découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUSMA ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16, y compris les reclassements et déclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général est sis à Bamako, est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux Représentants spéciaux adjoints, le premier étant chargé des affaires politiques et le second, qui est aussi Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix, tous deux au rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint, à la classe D-2, tandis que l'élément de police civile est dirigé par le Chef de la police, également à la classe D-2, et par son adjoint, à la classe D-1.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Depuis sa création, la MINUSMA a joué un rôle essentiel pour ce qui est d'aider le Mali à franchir certaines étapes majeures, dont le rétablissement de l'ordre constitutionnel, notamment en facilitant des négociations difficiles entre les groupes armés et le Gouvernement malien, y compris dans le cadre de la médiation internationale conduite par le Gouvernement algérien. Elle a usé, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, de ses bons offices auprès du Gouvernement malien, des groupes armés et des partenaires régionaux et internationaux, apporté une assistance technique et logistique, pris des mesures visant à renforcer la confiance, et fourni conseils et ressources en matière de

médiation. À l'issue de cinq cycles de pourparlers tenus à Alger, portant notamment sur les modalités de réalisation d'objectifs ambitieux et complexes en matière de politique, de sécurité, de réconciliation et de développement, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé à Bamako à la mi-2015. Cette signature a servi de point de départ à l'établissement d'un cadre de contrôle et de suivi de l'application de l'accord, dont font partie le Comité de suivi de l'Accord et ses sous-comités.

7. L'accord de paix fait peser des responsabilités supplémentaires sur la Mission, l'administration du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et la coprésidence du Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité figurant parmi les plus importantes. Dans sa résolution 2227 (2015), le Conseil de sécurité a tenu compte de ce rôle et confié à la MINUSMA les tâches suivantes : a) surveiller et superviser l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu; b) appuyer l'application de l'accord de paix; c) user de ses bons offices pour promouvoir le dialogue et la réconciliation politiques. Ces trois tâches servent de fondement à l'exécution d'autres activités spécifiques.

8. Dans le cadre de son nouveau concept de mission, établi en application des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation et de la résolution 2227 (2015), la Mission a trois objectifs principaux pour la période 2015-2017, à savoir : a) faciliter un processus de paix durable et crédible, aux niveaux régional, national et local; b) promouvoir la sécurité et la stabilisation en déployant des efforts intégrés dans les domaines les plus importants pour le processus de paix; c) atteindre une pleine capacité opérationnelle, y compris en matière de protection et d'appui, afin de pouvoir mener à bien des tâches prioritaires dans des domaines d'importance cruciale. À cette fin, la Mission centrera ses efforts sur des régions clefs de Tombouctou, Mopti, Gao, Kidal et Ménaka.

9. De manière générale, l'objectif ultime de la MINUSMA consistera à mettre en place, sur la base de l'accord de paix, des institutions publiques nationales et locales qui soient légitimes et fonctionnelles, et capables de fournir à la population malienne des services essentiels, y compris en matière de sécurité.

10. Pour établir ses prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17, la MINUSMA a tenu compte de plusieurs éléments importants, comme la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015 par le Gouvernement malien et les coalitions de groupes armés Plateforme et Coordination des Mouvements de l'Azawad, ainsi que les dispositions de son mandat, tel qu'énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2227 (2015), de son concept révisé et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, signé le 17 septembre 2015.

11. Plusieurs hypothèses liées à la situation politique et aux conditions de sécurité dans le pays ont été retenues pour cet exercice. Toute évolution des situations décrites ci-dessous pourrait modifier la manière dont la MINUSMA doit s'acquitter de son mandat. Pour ce qui est de la situation politique, les hypothèses suivantes ont été retenues : a) les parties internationales et régionales continuent de soutenir le rôle essentiel joué la MINUSMA pour ce qui est d'appuyer et de superviser la mise en œuvre de l'accord, notamment en assurant le secrétariat du Comité de suivi; b) le processus de paix complexe et contesté se poursuit sous la direction de l'Algérie; c) les alliances entre les groupes armés évoluent, différemment dans chaque région; d) les tensions intercommunautaires s'intensifient dans les régions et se propagent.

Pour ce qui est des conditions de sécurité, les hypothèses suivantes ont été retenues : a) la capacité du Gouvernement malien à assurer la sécurité ne s'améliore guère; b) les parties ne respectent pas nécessairement les dispositions de l'accord de cessation des hostilités du 5 juin 2015 et des accords de cessez-le-feu antérieurs; c) les violences s'intensifient dans les régions centrales; d) le nombre d'actes violents augmente et la MINUSMA continue d'en être la cible, avec les risques que cela suppose; e) l'opération Barkhane continue d'assumer son rôle dans la région; f) en dépit des mesures d'atténuation des risques prises par la MINUSMA, les hostilités entraînent forcément des pertes.

12. Conformément à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUSMA aidera les parties maliennes à appliquer l'accord de paix, apportera des conseils et un appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui est des missions de bons offices, et fournira aux institutions nationales un soutien technique en vue de l'adoption de réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires, notamment d'une charte pour la réconciliation, et de la tenue d'une Conférence d'entente nationale. Elle encouragera également la mobilisation de toutes les parties, y compris le Parlement, les partis politiques, les syndicats, les chefs religieux, les médias et les organisations de femmes et de jeunes, et l'instauration d'un dialogue avec elles et entre elles, en vue de faciliter l'exécution de l'accord de paix.

13. La MINUSMA appuiera également l'application des dispositions de l'accord de paix relatives au cantonnement et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à l'état de droit et au respect des droits de l'homme et des principes du droit humanitaire, y compris la protection des femmes et des enfants, à la réforme du secteur de la sécurité, à la réconciliation et à la justice transitionnelle, ainsi qu'aux élections locales et à la réforme électorale, en veillent à la participation pleine et active des femmes. Elle encouragera le renforcement de la gouvernance démocratique au Mali, notamment au niveau local dans le cadre d'un processus de décentralisation sans exclusive, dirigé et maîtrisé par les autorités maliennes, et contribuera à accroître les capacités de gestion des élections. La Mission aidera les autorités maliennes à organiser et conduire les élections locales à venir (aux niveaux des communes, des cercles et des régions), en leur apportant une assistance logistique et technique appropriée et en mettant en place un dispositif de sécurité efficace. Elle assurera le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, dont elle est membre, coprésidera le Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité et participera activement à tous les autres sous-comités du Comité, à qui elle apportera un appui. En collaboration avec les donateurs et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, elle appuiera les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à l'instauration de la paix et conduira des évaluations des besoins dans le nord du pays, en tenant compte en particulier de ceux des femmes et des jeunes, ainsi que de leurs avis.

14. La Mission sera chargée d'assurer la sécurité de la population locale, de faciliter l'accès des travailleurs humanitaires, de contrôler en permanence la situation des droits de l'homme, de décourager et de prévenir le retour des groupes armés extrémistes et de créer les conditions nécessaires pour permettre à ses différentes composantes, aux acteurs humanitaires et à l'équipe de pays des Nations Unies de s'acquitter de leurs tâches. En particulier, elle devra faire en sorte que son personnel ainsi que les acteurs humanitaires bénéficient d'un accès sans entrave aux grandes routes et lignes de communications et, pour cela, déployer des éléments au-

delà des secteurs principaux afin de mettre en place des zones tampons et des conditions favorables, tout particulièrement dans la région de Kidal. Si possible, dans le cadre de son mandat et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSMA coordonnera son action avec celle des Forces de défense et de sécurité maliennes et d'autres acteurs. La protection des civils immédiatement menacés de violences physiques, sans préjudice de la responsabilité première des autorités maliennes, fait partie de ses tâches prescrites prioritaires. Les capacités et ressources disponibles seront donc utilisées en priorité pour assurer la protection des civils. Les activités dans ce domaine seront planifiées et auront un caractère systématique et continu. La Mission effectuera une analyse continue des menaces pesant à l'encontre des civils et s'attachera à prévenir les actes de violence et à y répondre, notamment en déployant une présence dans les zones à plus haut risque, en mettant en place un dispositif de dissuasion crédible et en ayant recours à la force dans le respect des règles d'engagement et de comportement et des directives à ce sujet.

15. Conformément à son nouveau mandat, la Mission contribuera à instaurer les conditions nécessaires à l'exécution d'un règlement politique dans le cadre des mécanismes arrêtés de cessez-le-feu et de renforcement de la confiance, y compris d'équipes mixtes de surveillance et de vérification et, éventuellement, de patrouilles conjointes.

16. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSMA adaptera ses efforts d'appui administratif et logistique de façon à tenir compte des besoins liés à l'application de l'accord de paix et des dispositions de son nouveau concept de mission, et y affectera le matériel et le personnel voulus de façon à pouvoir appuyer comme il se doit les activités menées en application de son mandat.

17. La MINUSMA continuera d'appliquer la stratégie globale d'appui aux missions et le dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de promouvoir la bonne administration des ressources, les efforts de gestion de l'environnement et la coopération régionale. Afin de rationaliser les activités d'appui, les fonctions de gestion des ressources et de la chaîne d'approvisionnement seront centralisées, tandis que celles liées à la prestation de services seront décentralisées. Au vu de la liquidation probable de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), les fonctions de soutien administratif qui y étaient jusqu'alors rattachées seront transférées au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à partir du 1er juillet 2016.

18. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSMA achèvera le programme de construction lancé pendant l'exercice précédent dans les régions clefs de Tombouctou, Mopti, Gao, Kidal et Ménaka, y compris la construction d'un nouveau camp militaire à Diabaly et la transformation prioritaire du camp de Ménaka en camp intégré. Dans le cadre de ce programme, elle s'attachera aussi à renforcer la sécurité physique de tous les sites où des membres de son personnel sont déployés, notamment en finissant la construction d'un abri souterrain et de dispositifs de défense des périmètres, et en fournissant les services voulus de gestion des camps.

19. Compte tenu du nouveau dispositif des forces, la MINUSMA va se procurer un terrain à Diabaly afin d'y construire un nouveau site et veillera à ce que les fondations soient posées au cours de l'exercice. Par ailleurs, elle appuiera l'achèvement du chantier de Léré pour que les éléments actuellement à Diabaly puissent être transférés dans le nouveau camp.

20. En outre, le chantier visant à transformer le camp de Ménaka en camp intégré se poursuivra : les travaux de construction et de transformation vont s'accélérer et de nouveaux puits être creusés de façon à fournir suffisamment d'eau aux effectifs devant être déployés sur le site.

21. La MINUSMA va progressivement réinstaller les services de son quartier général, actuellement sis à l'hôtel l'Amitié, à Bamako, dans deux sites : le premier, qui sera situé dans le quartier bamakois de Badalabougou, hébergera la direction et les services organiques de la Mission de façon à ce que ceux-ci puissent être suffisamment proches des autorités gouvernementales, tandis qu'une base opérationnelle, en cours de construction non loin de l'aéroport, abritera les services d'appui. La réinstallation de certaines composantes à l'extérieur de la ville permettra de réduire la visibilité de la Mission dans la capitale, conformément au principe d'empreinte minimale. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSMA intensifiera ses activités d'appui logistique afin d'assurer le réapprovisionnement régulier de tous ses sites ainsi que la sécurité de son personnel et de ses biens lors des déplacements sur les principaux itinéraires de ravitaillement dans le nord du Mali. Pour cela, elle adoptera une stratégie à deux volets : elle créera un bataillon de soutien logistique de combat et étudiera les autres itinéraires de ravitaillement possibles afin de pouvoir opérer en toute sécurité dans toutes les zones.

22. Afin de renforcer la sécurité et d'accroître la liberté de mouvement lors des opérations menées sur les principaux itinéraires de ravitaillement, et d'assurer le réapprovisionnement sécurisé et en temps voulu des sites de la Mission ainsi que leur entretien, le bataillon de soutien logistique de combat sera chargé d'assurer la protection des marchandises et du personnel en déplacement au nord de Gao, sur les itinéraires menant aux sites situés dans le nord de la zone de la Mission, où les conditions de sécurité sur le théâtre ne permettent pas d'avoir recours à des contractants. Ce bataillon permettra de compléter et d'accroître les capacités des Nations Unies et des contractants.

23. Une fois que la Mission aura atteint sa pleine capacité opérationnelle à Gao, elle s'attachera à modifier l'itinéraire suivi pour les opérations de ravitaillement stratégique qui, au lieu de suivre l'axe Abidjan/Dakar – Bamako – Gao, suivront l'axe Cotonou – Niamey – Gao. Les cargaisons entrantes seront directement envoyées à Gao afin d'éviter tout transbordement à Bamako. Ainsi, deux itinéraires seront ouverts : un « couloir nord » allant depuis l'Algérie jusque Kidal et Tessalit, et un autre partant du port de Cotonou et passant par la capitale nigérienne, Niamey, pour rejoindre Gao. Dans ce cadre, la Mission établira une présence à Niamey en vue d'apporter un appui aux mouvements de personnel et de marchandises passant par ce point d'entrée par voie aérienne ou terrestre.

24. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSMA continuera d'accorder la priorité aux activités de transport aérien militaire et de soutien tactique, de maintenir son efficacité opérationnelle, de veiller à l'application des règles de sécurité aérienne et d'améliorer les aérodromes, y compris en vue du déploiement d'une flotte prévue de 33 appareils civils et militaires (avions et hélicoptères) et de 24 drones. Conformément au concept général d'opérations révisé, elle assurera l'exploitation d'un appareil supplémentaire, à savoir un avion-cargo de taille moyenne, pouvant être configuré en avion-citerne.

25. Les besoins en matière de services médicaux devraient rester élevés, en raison des conditions environnementales et de sécurité difficiles dans le nord du pays et de

l'élargissement de la zone d'opérations de la Mission. La MINUSMA continuera de fournir le matériel, les fournitures et les produits médicaux consommables nécessaires aux installations sanitaires de niveau I et II appartenant aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour que celles-ci puissent continuer de traiter les blessés rapidement et efficacement. Si elle continuera aussi d'assister le personnel médical en organisant des séances de formation à la traumatologie, elle développera également l'offre de consultations de routine et de services d'urgence proposée en créant dans les hôpitaux de niveau II de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou 25 nouveaux postes de soignants (19 GN et 6 VNU) dont les titulaires fourniront des services essentiels qui n'étaient jusqu'alors pas offerts dans ces établissements.

26. Dans le cadre de la restructuration du Centre de services mondial, la MINUSMA va adopter un système de stockage centralisé, qui constitue l'un des principaux aspects de sa stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour cela, elle va installer un entrepôt dans la capitale malienne et dans chacun des principaux sites de secteur. Les stocks de matériel informatique et de matériel de communications, de transport et de génie seront ainsi regroupés dans ces entrepôts centraux, ce qui facilitera la gestion des installations et de la chaîne d'approvisionnement et permettra ainsi à la Mission de réaliser des économies d'échelle.

27. En application des directives relatives à la stratégie globale d'appui aux missions, la MINUSMA propose de créer un Groupe des dossiers et des archives afin de centraliser ses dossiers et informations.

28. Au cours de l'exercice 2016/17, au vu des changements apportés dans le dispositif de la Mission (création d'un nouveau camp militaire à Diabaly, transformation du camp de Ménaka en camp intégré et création d'une plateforme logistique à Niamey), cette dernière va devoir élargir son infostructure en déployant du matériel et en offrant des services supplémentaires, compte tenu de la baisse attendue des capacités de transmission des pays fournisseurs de contingents. Après le retrait du service, d'ici au 31 décembre 2016, du réseau sécurisé actuellement fourni par un État Membre, la Mission mettra en place un autre réseau, avec l'aide d'un autre pays fournisseur de contingents ou dans le cadre d'un contrat commercial. Afin de limiter la capacité des groupes armés extrémistes de lancer des opérations ou des attaques terroristes, la mise en place d'une infrastructure de sécurité des systèmes informatiques se poursuivra à Kidal, où un contrat clefs en main a été passé avec un État Membre au cours de l'exercice 2015/16.

29. Le tableau d'effectifs civils proposé de la MINUSMA comporte 1 741 personnes, dont 729 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 814 recrutés sur le plan national, 182 Volontaires des Nations Unies et 16 agents fournis par des gouvernements. Il tient compte de la création de 57 postes (1 P-4, 1 P-3, 6 SM, 13 AN, 24 GN et 12 VNU), ainsi que 6 postes d'agents fournis par des gouvernements et de la suppression de 43 postes (7 P-3, 12 SM, 1 AN, 23 GN et 2 VNU) ainsi que du reclassement de 1 poste, du transfert de 39 postes et emplois et de la réaffectation de 34 postes. En outre, il est proposé de supprimer 42 postes et emplois d'appui rattachés à l'ONUCI, les fonctions correspondantes devant être transférées au Centre de services régional d'Entebbe, où de nouveaux postes seront créés selon que de besoin.

30. Conformément aux dispositions de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité sur la gestion des effets des activités de la MINUSMA sur l'environnement, et en application de la réponse du Secrétaire général aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/357-S/2015/682), la Mission va prendre des mesures visant à privilégier, dans les régions, le recours à des stations de purification de l'eau et de traitement des eaux usées pour améliorer la santé et la sécurité de son personnel et de la population locale, et a donc besoin d'effectifs civils accrus pour assurer l'exploitation et l'entretien de ces équipements. Elle continuera aussi d'utiliser des panneaux solaires et des centrales électriques hybrides pour limiter sa dépendance vis-à-vis des groupes électrogènes.

31. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission pour l'exercice 2016/17 sont supérieures de 2,4 % (soit 22 205 400 dollars) à celles demandées pour l'exercice 2015/16.

32. Elles tiennent compte de l'augmentation : a) des dépenses de personnel militaire et policier, qui tient au fait que le coefficient délais de déploiement retenu pour le calcul des dépenses de personnel afférentes aux contingents était moins élevé qu'à l'exercice 2015/16 (7 % contre 10 %), à la hausse du taux unique de remboursement (1 365 dollars par personne et par mois pour les services rendus par les contingents) à compter du 1er juillet 2016, conformément à la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, et au déploiement d'observateurs militaires en application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité; b) des dépenses de personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé que pour l'exercice 2015/16 pour le calcul des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international (15 % contre 20 % pour l'exercice précédent), aux administrateurs recrutés sur le plan national (15 % contre 30 % pour l'exercice précédent) et aux agents des services généraux recrutés sur le plan national (10 % contre 35 % pour l'exercice précédent). Cette augmentation globale est en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles, notamment des installations et infrastructures, puisque la plupart des projets de construction de la Mission auront été achevés au cours de l'exercice 2015/16, et au titre des transports terrestres, car la Mission ayant récemment acheté des véhicules ou du matériel d'atelier, elle ne prévoit pas d'en acquérir d'autres. Cette baisse est elle-même contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des transports aériens, qui tient à l'utilisation accrue de drones, y compris de ceux exploités dans le cadre d'un contrat commercial, ainsi qu'à la hausse des coûts garantis de la flotte et du coût des heures de vol des avions et hélicoptères de la Mission, et au titre des communications, notamment de l'entretien des équipements et des services d'appui liés au projet pilote de services de sécurité clefs en main.

C. Coopération entre les missions de la région

33. S'agissant de la sécurité, le succès est conditionné par la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes de contribuer à la stabilisation des zones stratégiques. Partageant une vision commune avec l'ensemble des partenaires internationaux clefs, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, ainsi que les Gouvernements algérien et français, les États de la sous-région et d'autres États ayant une influence sur les parties au conflit, la Mission collaborera également avec

le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et les gouvernements de la région, afin de lieux comprendre la situation politique et les conditions de sécurité dans la région et d'encourager une large coopération entre les États touchés par le conflit dans le nord du Mali et/ou qui peuvent influer sur la situation.

34. S'agissant de la sécurité, le succès est conditionnée par la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes contribuer à la stabilisation des zones stratégiques. Dès lors, il convient de renforcer la coopération et la coordination avec ces forces, dans le cadre de l'application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité. Les Forces de défense et de sécurité maliennes doivent harmoniser leurs opérations, et la nature et le niveau de la coopération seront déterminés par la présence d'une autorité légitime de l'État dans la zone considérée, l'objectif étant d'appuyer la restauration de leurs capacités et de leur crédibilité, et de veiller à ce qu'elles soient acceptées par la population locale.

35. La coopération internationale s'étendra aux organes et aux activités du Comité de suivi de l'accord de paix et inclura également les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Organisation de la coopération islamique. La Mission entretiendra des liens étroits avec la présidence et la vice-présidence du Comité, ainsi qu'avec les coprésidents des quatre sous-comités, notamment le Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité, que la Mission copréside. La coopération sera également particulièrement marquée au sein du secrétariat du Comité, présidé par la Mission et administré en coopération avec l'Union européenne, l'Union africaine et la CEDEAO.

36. Comme les années précédentes, des activités cruciales de renforcement des capacités des membres des Forces de sécurité et de défense maliennes seront organisées avant le déploiement à l'appui des efforts de stabilisation, comme des cours de formation sur la neutralisation des explosifs au Centre de perfectionnement aux actions postconflictuelles de déminage et de dépollution, au Bénin.

37. La situation au Mali est étroitement liée et dans les pays voisins est étroitement liée, et dans la région du Sahel, les États et les communautés transfrontalières doivent faire face à des afflux incontrôlés de militants extrémistes, de migrants, d'armes légères et de petit calibre, de drogues et d'articles de contrebande. C'est pourquoi des membres de la Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité doivent se rendre dans la région pour partager avec les partenaires clefs et partager les meilleures pratiques en matière de gestion et de sécurité des frontières. Par exemple, la Section collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui administre un programme régional visant à renforcer les capacités de gestion des frontières des acteurs étatiques au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie. Le Danish Demining Group a mis en place un programme de proximité pour la gestion des frontières au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Par ailleurs, la Mission EUCAP Sahel Mali de l'Union européenne invite régulièrement ses partenaires à participer à des échanges organisés avec d'autres missions au Niger.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

38. Étant chargé de superviser l'ensemble des activités des entités des Nations Unies à l'appui de la paix et de la stabilité au Mali, le Représentant spécial du Secrétaire général veille à la coordination des activités de la Mission, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et leur assure l'appui nécessaire.

39. En signant un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2015-2019, le 17 septembre 2015, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, entendent appuyer, en collaboration avec le Gouvernement malien et en consultation avec les donateurs et les représentants de la société civile, les efforts déployés au niveau national en vue d'atteindre des objectifs essentiels à une paix et à une stabilité durables et renforcer la cohésion sociale. Afin de favoriser un dialogue politique ouvert à tous, en particulier au niveau local, d'améliorer la sécurité et d'offrir à la population un meilleur accès à des services sociaux de qualité, l'équipe de pays fournit un appui technique et opérationnel au Gouvernement et à la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes de développement socioéconomique, en soulignant que des efforts particuliers seront faits pour inclure les groupes traditionnellement sous-représentés, tels que les femmes et les jeunes. La mise en œuvre du plan-cadre suppose une étroite collaboration autour d'initiatives clefs, tels que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en particulier dans le domaine de la gouvernance.

40. Les activités humanitaires et les activités de développement des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la Mission sont coordonnées par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Avec la Banque mondiale, l'Allemagne et la France, la Mission fait partie du Groupe de coordination des donateurs, ou « troïka », qui constitue le principal groupe stratégique des partenaires internationaux. Le Représentant spécial adjoint s'emploie à favoriser l'intégration entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies et veille à la cohérence des cadres de programmation, notamment dans le domaine de l'action humanitaire, du relèvement et du développement. Il dirige les efforts de mobilisation de ressources à l'appui de l'action humanitaire, du relèvement et du développement au Mali, y compris l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui coordonne la restauration du patrimoine culturel endommagé dans le nord du pays. Il participera activement au bon déroulement de la mission d'évaluation des besoins dans le nord et à la préparation de la conférence des donateurs organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à mobiliser un appui international en faveur de la reconstruction dans le nord du pays. Dans le cadre des activités en faveur de la stabilisation et du relèvement, la Mission et les organismes des Nations Unies élaborent un plan d'appui coordonné à l'instauration de l'état de droit dans le nord du Mali et au redéploiement de l'administration. L'équipe de direction de la

Mission continuera également d'évaluer l'incidence potentielle des opérations militaires menées par les Nations Unies sur les activités humanitaires et d'encourager l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques.

41. Après la signature, en août 2015, d'un accord technique entre la police des Nations Unies et la Mission de l'Union européenne au Mali visant à intensifier la coopération et à renforcer les capacités des forces de sécurité maliennes, un comité stratégique et un comité technique sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été créés afin de planifier des activités communes, dont la formation des forces de sécurité maliennes. Par ailleurs, la Mission collabore également avec la Mission de l'Union européenne au Mali dans le cadre de réunions mensuelles en vue de l'adoption d'une approche commune de la gestion des projets et de la mobilisation des donateurs.

42. À la suite de la création d'un Groupe sur la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, la police des Nations Unies a intensifié ses efforts à l'appui des initiatives adoptées par les forces de sécurité maliennes dans ce domaine. Dans ce contexte, la coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sera renforcée. La Mission organisera diverses activités en coordination avec les partenaires du Global Policy Forum visant à garantir la plus large adhésion possible des parties prenantes maliennes et de témoigner de l'appui coordonné des organismes des Nation Unies au Gouvernement malien dans ce domaine clef, jetant ainsi des bases solides pour les activités organisées à court, moyen et long terme. Afin de soutenir les efforts de paix déployés au Mali et dans la région du Sahel, la Mission continuera de collaborer avec le mécanisme du G-5 Sahel, qui a arrêté les domaines prioritaires de la coopération avec le Mali durant la phase d'application de l'accord, dont la gouvernance, la sécurité et le développement.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

43. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes. Les termes qui s'y rapportent sont définis dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

44. La direction exécutive et l'administration de la mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

Catégorie	**Total**
I. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2015/16	–
Effectif proposé 2016/17	**1**
Variation nette	**1**

II. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-3*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes proposés 2016/17	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Variation nette	**1**	**–**	**3**	**1**	**2**	**7**	**2**	**–**	**9**
Bureau du Chef de cabinet	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes approuvés 2015/16	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Variation nette	**1**	**–**	**3**	**2**	**2**	**8**	**2**	**–**	**10**
Cellule d'analyse conjointe de la mission	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Centre d'opérations conjoint	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes proposés 2016/17	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Variation nette	**1**	**–**	**3**	**1**	**2**	**7**	**2**	**–**	**9**
Division de l'information et de la communication	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes approuvés 2015/16	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Variation nette	**1**	**–**	**3**	**2**	**2**	**8**	**2**	**–**	**10**

II. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-3*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Groupe des affaires juridiques	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Variation nette	–	–	–	**1**	–	**1**	–	–	**1**
Équipe déontologie et discipline	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**1**	–	**3**	**1**	**2**	**7**	**2**	–	**9**
Groupe de la Commission d'enquête	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Variation nette	**1**	–	**3**	**2**	**2**	**8**	**2**	–	**10**
Chefs des bureaux locaux	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Variation nette	–	–	–	**1**	–	**1**	–	–	**1**
Centre intégré de formation du personnel des missions	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**1**	–	**3**	**1**	**2**	**7**	**2**	–	**9**
Groupe du VIH/sida	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Variation nette	**1**	–	**3**	**2**	**2**	**8**	**2**	–	**10**
Total (I-II)	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Postes approuvés 2015/16	1	–	3	1	2	**7**	2	–	**9**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	2	2	**8**	2	–	**10**
Variation nette	–	–	–	**1**	–	**1**	–	–	**1**

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste P-3)

45. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à neuf postes (1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 SM et 2 GN), apporte son concours au Représentant spécial pour l'exécution du mandat de la Mission et la direction des opérations de la Mission intégrée, en coordonnant toutes les activités des Nations Unies au Mali et en appuyant une stratégie internationale cohérente en faveur de la consolidation de la paix. Le Bureau apporte également son concours au Représentant spécial dans tous les aspects de son travail quotidien, et l'aide notamment à arrêter des choix de principe, à recenser les domaines d'intervention prioritaires et à assurer le contrôle de l'exécution. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2227 (2015) prie, entre autres, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali de continuer d'user de ses bons offices, en particulier de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'appuyer et de superviser l'application de l'accord de paix par le Gouvernement malien et les groupes armés des coalitions Plateforme et Coordination, et d'aider tout particulièrement les parties maliennes à définir des mesures de mise en œuvre et à les classer par ordre de priorité, conformément aux dispositions de l'accord. Depuis que l'accord de paix a été signé en 2015, les activités de médiation ont diminué et des efforts de coordination visant à appuyer les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général doivent être entrepris afin d'aborder, ce qui devient de plus en plus urgent, les questions de fond concernant les principaux points de l'accord de paix et de renforcer les liens intra et interinstitutionnels en maintenant des contacts quotidiens. En outre, des compétences diplomatiques, une bonne connaissance des questions de fond particulières abordées dans l'accord de paix et une connaissance du processus de paix en cours sont nécessaires pour comprendre les mécanismes spécifiques relatifs à cet accord. Compte tenu de ce qui précède, un spécialiste des questions politiques (hors classe), qui occupera un poste P-4 existant au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, sera le principal conseiller du Représentant spécial pour l'application de l'accord de paix dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission, qu'il facilitera par des actions de communication, la conclusion de partenariats, la préparation d'analyses politiques et la gestion de l'information et de l'établissement de rapports. Il sera appuyé par un fonctionnaire détaché par le Gouvernement, qui lui fournira des rapports et des conseils sur les progrès du processus de paix, notamment en ce qui concerne les piliers politique et institutionnel de l'accord. Un fonctionnaire d'administration, dont le poste a été créé grâce au transfert d'un poste P-3 du Bureau du Chef de cabinet, sera chargé de l'appui administratif et du partage des informations.

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transfert de 1 poste P-3 et réaffectation de 1 poste P-2)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création d'un poste de Volontaire des Nations Unies)

46. Le Bureau du Chef de cabinet, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 21 postes et emplois (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 SM, 3 AN, 1 GN et 4 VNU), offre son concours au Représentant spécial du Secrétaire général chargé de veiller à ce que l'ensemble des domaines, composantes et sites de la Mission fonctionnent de manière intégrée et cohérente, conformément à la conception stratégique et aux orientations fournies par le Représentant spécial et le Siège. Sous la direction et la supervision du Chef de cabinet, le Bureau supervise les mécanismes et processus de base qui permettent d'exécuter le mandat de la Mission de manière intégrée, notamment la planification stratégique et opérationnelle, la coordination, tant sur le terrain qu'au niveau de la formulation des politiques, la prise de décision à haut niveau et la gestion de l'information. Dans le cadre de la révision des priorités du Bureau, il est proposé de transférer un poste P-3 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et de réaffecter un poste P-2 à la Division des droits de l'homme. Parallèlement, il est également proposé de doter le Groupe d'appui administratif du Bureau d'un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies (Spécialiste de la gestion de l'information), car la charge de travail globale en ce qui concerne la gestion administrative et la gestion des informations est trop importante et, par conséquent, le système de gestion des informations de la Mission ne répond plus aux normes. La création de ce poste est nécessaire pour que le Groupe dispose d'un spécialiste de la tenue du système par lequel passe toutes les informations et communications adressées à la Mission. Le titulaire de ce poste sera chargé de veiller à ce que la correspondance et les télégrammes chiffrés de la Mission soient collectés, réceptionnés, distribués et expédiés correctement et en temps voulu; de gérer la création, la conservation et le traitement des dossiers et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes de stockage et de récupération des informations afin de garantir que les archives de correspondances reçues et les mesures prises ou les réponses envoyées par la suite soient exactes et accessibles; de faire en sorte que la correspondance de la Mission, tant reçue qu'envoyée, soit traitée dans des délais appropriés s en assurant le bon fonctionnement et la gestion des systèmes de suivi. Le poste P-2 de fonctionnaire du protocole qu'il est proposé de transférer est vacant depuis plus de 18 mois, et la Mission estime que le Bureau du Chef du cabinet a démontré qu'il était capable de fonctionner correctement en l'absence d'un tel poste.

Division de l'information et de la communication

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement net (transfert de 1 P-4 et 1 P-3 et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et réaffectation de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

47. La Division de l'information et de la communication, dont l'effectif autorisé est actuellement de 64 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 5 SM, 11 AN, 34 GN et 4 VNU), sert de centre de communication stratégique entre la Mission et la population malienne, en faisant connaître ses principaux objectifs en matière de politique et de programme, ainsi qu'en veillant à ce que la population comprenne mieux son rôle en gérant son image aux niveaux local, régional et international. La Division appuie également la diffusion d'informations exactes à la population en vue d'atténuer les conflits, de promouvoir la protection des civils et d'encourager le dialogue national grâce à une plus grande sensibilisation et participation de la population. La communication figure parmi les priorités du concept opérationnel de la Mission, particulièrement avec les communautés locales, l'objectif étant de diffuser en temps voulu des messages cohérents concernant le mandat de la Mission et son rôle dans le processus de stabilisation et de paix et l'application de l'accord de paix. Cette priorité se reflète dans la stratégie générale de communication de la Mission, qui prévoit une augmentation des activités de sensibilisation et l'établissement de liens avec des leaders d'opinion et des personnes d'influence aux niveaux local, régional et national au Mali en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. La Division entend améliorer et renforcer ses opérations, conformément à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil la prie d'améliorer encore ses rapports avec la population civile et ses échanges avec les Forces de défense et de sécurité maliennes pour faire mieux connaître et comprendre son mandat et ses activités, notamment en élaborant une stratégie de communication efficace et en développant ses activités radiophoniques. À cette fin, mais également pour toucher plus efficacement les communautés et les publics cibles du nord du Mali et assurer le bon fonctionnement de la Mission dans les bureaux régionaux, il est proposé de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (responsable de l'information) qui sera chargé de superviser les activités d'information et de communication dans la région de Mopti, et un poste de Volontaire des Nations Unies (responsable de l'information) à Bamako qui servira de point de contact pour les fournisseurs de biens et de services dans le cadre des activités de sensibilisation et veillera à ce que tous les bureaux régionaux disposent du matériel nécessaire pour mener ces activités. En outre, il est proposé de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien spécialiste de la radiodiffusion) afin de permettre à la station de radio de la Mission de diffuser des informations 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il est également proposé de procéder aux réaffectations suivantes : 1 poste de cadreur à Bamako (agent du Service mobile) en poste de technicien de studio, 1 poste d'assistant site

Web à Bamako (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste de technicien spécialiste de la radiodiffusion, 7 postes d'assistant d'information à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques et 10 postes d'assistant linguistique à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques. Il est également proposé de transférer 1 poste P-4 et 1 poste P-3 (fonctionnaire de l'information) de Bamako à Gao et Tombouctou, respectivement, et 1 poste de Volontaire des Nations Unies (réalisateur radio) de Bamako à Gao.

Chefs de bureaux extérieurs

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement (reclassement de 1 poste P-5 au niveau D-1)

48. Chaque bureau régional est dirigé par un Chef de bureau, qui est épaulé par un fonctionnaire d'administration régional et un responsable régional de la sécurité, et est chargé d'appliquer les politiques et directives de la Mission sur le terrain, en collaboration et en concertation étroites avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Chef de bureau est le coordonnateur désigné des Nations Unies dans sa zone de responsabilité et relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Il est chargé de la gestion et de la coordination des activités du bureau régional de la Mission et représente le Représentant spécial du Secrétaire général auprès des autorités locales et nationales. Le Chef de bureau est le coordonnateur pour toutes les questions liées à la gestion de la sécurité qui lui ont été confiées par le Représentant spécial. Il assure une coordination étroite et communique régulièrement avec la composante police et la composante militaire de la Mission. Il est chargé de gérer et de superviser l'ensemble du personnel des services organiques du bureau régional et du bureau administratif régional. Il dirige également le Centre régional d'opérations conjoint. Outre la supervision des activités des unités de la Mission présentes dans le bureau régional, il doit mettre en avant le rôle crucial des questions transversales ayant trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la protection des civils et la problématique hommes-femmes.

49. Actuellement, le Chef du bureau de Mopti occupe un poste de classe P-5. Il est secondé par un spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national), qui l'aide à s'acquitter de sa mission de bons offices et à maintenir le contact avec les autorités municipales et les représentants des partis politiques. Il dispose également épaulé d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

50. Mopti présente un intérêt stratégique de plus en plus important pour la Mission compte tenu de la détérioration et de la volatilité croissante des conditions de sécurité dans cette région (et dans la région voisine de Ségou) – dont un exemple parmi d'autres est la prise d'otage de Sévaré du 7 août 2015 qui a causé la mort de cinq contractants de la Mission – et du nouveau concept de la Mission, qui indique qu'elle devrait concentrer tous ses efforts sur cette zone géographique clef. Par ailleurs, ce nouveau concept, dont le principe fondamental est l'adoption d'une approche régionale pragmatique, intégrée et fonctions des conditions, souligne la nécessité d'agir dans chaque région en se fondant sur une stratégie intégrée élaborée

par le Chef de bureau en étroite collaboration avec la force et la police des Nations Unies au niveau des secteurs.

51. Par conséquent, le Chef de bureau de la région de Mopti, ainsi que les chefs de bureaux des autres régions, joueront un rôle accru dans l'exécution du mandat et le développement des activités de la Mission en liaison avec des acteurs maliens responsables et crédibles – dirigeants traditionnels et institutionnels, personnalités religieuses et spirituelles et société civile – en vue d'assurer une intervention cohérente et coordonnée des Nations Unies face aux difficultés sécuritaires, politiques et humanitaires.

52. En raison de l'insécurité croissante, y compris des actes terroristes commis contre l'autorité de l'État malien et contre le personnel et les biens de la Mission dans la zone, et des flambées persistantes de violences intercommunautaires, un bataillon supplémentaire de la Mission a été déployé dans le secteur Ouest, notamment à Diabaly et Goundam. Le commandant de la force du secteur Ouest étant basé à Tombouctou, il incombe au Chef de bureau quotidiennes d'assurer la coordination et la liaison quotidiennes avec les forces armées maliennes et les commandants de contingents dans la région de Mopti. En outre, en raison du nombre croissant d'atteintes à la sécurité à Ségou, le Chef de bureau joue également un rôle important dans la coordination des activités de ce secteur.

53. Pour pouvoir assumer pleinement ses responsabilités et exercer ses fonctions de supervision, le Chef de bureau doit être d'une classe appropriée. Par ailleurs, les conditions de sécurité dans les régions de Mopti et de Ségou sont de plus en plus volatiles, avec pour conséquence un accroissement des effectifs des personnels civils et en tenue. De plus, le chef du Bureau assure la coordination des activités liées à la sécurité et est le représentant, de la Mission et du Représentant spécial du Secrétaire général.

54. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser le poste P-5 du Chef du Bureau de la région de Mopti au niveau D-1. De ce fait la classe, les liens hiérarchiques et les responsabilités vis-à-vis de la direction de la Mission seraient alignés sur ceux des Chefs des bureaux de Tombouctou, Kidal et Gao.

Composante 1 : réconciliation politique et application de l'accord de paix

55. Comme indiqué dans le tableau ci-après, conformément à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité et au concept révisé de la Mission, et gardant à l'esprit les tâches énumérées dans l'accord de paix, la Mission appuiera la mise en œuvre de l'accord et la promotion de la réconciliation et de la stabilité nationales en faisant participer un grand nombre d'acteurs politiques et de membres de la société civile. Elle collaborera avec les institutions gouvernementales et d'autres acteurs politiques dans le cadre de l'application de l'accord de paix et leur fournira des conseils à ce sujet afin de veiller à ce que les institutions démocratiques, les parties politiques et les organisations de la société civile adhèrent à l'accord. La Mission mettra l'accent sur deux résultats prioritaires immédiats et interdépendants, à savoir la fourniture d'un appui technique à l'application de l'accord pour la paix au Mali et la promotion de la réconciliation et de la stabilisation nationales au Mali.

56. En vertu de l'article 61 de l'accord de paix, un secrétariat du Comité de suivi de l'Accord doit être mis en place en tant que nouveau mécanisme, sous la direction de la MINUSMA. Cette nouvelle fonction est également envisagée dans la

résolution 2227 (2015) et elle implique un appui technique de la Mission aux réunions et aux travaux du Comité et de ses sous-comités thématiques. En outre, la MINUSMA coprésidera le Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité et facilitera ses activités en lui fournissant des connaissances techniques et un appui logistique, tout en participant activement à tous les autres sous-comités du Comité.

57. La Mission continuera de renforcer son partenariat stratégique avec les principales institutions maliennes qui participent à l'application de l'accord de paix et d'améliorer les relations et la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux participant à la cohésion sociale, en mettant l'accent sur les synergies et les stratégies coordonnées. Un appui sera fourni aux activités régionales et locales de sensibilisation et de restitution de l'accord de paix menées par les parties prenantes maliennes. La Mission continuera d'appuyer la promotion et la facilitation du dialogue intracommunautaire et intercommunautaire pour la cohésion sociale et le renforcement des capacités locales pour la paix et le règlement des conflits, l'accent étant mis sur les autorités locales et la société civile, y compris les groupes de femmes, pour promouvoir les relations sociales, la coopération, la responsabilité mutuelle et la solidarité comme fondement d'une action collective efficace.

58. Outre son appui à la préparation, l'organisation et la tenue des élections, la MINUSMA, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), continuera également d'appuyer et d'améliorer l'aptitude des autorités électorales à remplir la fonction d'administration électorale de manière durable et professionnelle. Conformément aux dispositions de l'accord de paix, une période intérimaire de 18 à 24 mois prendra effet immédiatement après la signature de l'accord pour favoriser, entre autres, l'adoption et l'entrée en vigueur des dispositions légales et de gouvernance énoncées dans l'accord, y compris des mesures réglementaires, législatives et constitutionnelles exceptionnelles en ce qui concerne l'administration des régions du nord du Mali et la révision de la loi électorale prévoyant, en particulier, les modalités des élections de conseillers aux niveaux local, régional et national et les mesures permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que leur participation effective aux élections locales. Avec l'appui de la MINUSMA, le Gouvernement entreprendra des réformes en vue de consolider les opérations électorales. D'autre part, la promotion de la participation des citoyens et la contribution à l'amélioration des capacités et compétences de gestion administrative locale pour améliorer les pratiques de bonne gouvernance dans le cadre de la consolidation de la paix resteront un domaine d'activité essentiel.

59. La Mission continuera de s'attacher à garantir la participation pleine et effective des femmes dans l'application de l'accord de paix, en mettant en œuvre le plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466) et en prenant en compte la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de la Mission.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance démocratique	1.1.1 Adoption d'un nouveau droit électoral (2015/16 : 50%; 2016/17 : entièrement adopté)
	1.1.2 Mise en place d'un système électoral qui fonctionne conformément aux normes internationales et aux dispositions de l'accord de paix, comprenant une institution unique gérant l'ensemble des opérations électorales (2015/16 : 3 organes directeurs; 2016/17 : 1 organe directeur)
	1.1.3 Création d'assemblées locales (aux niveaux régional et communal et au niveau du district de Bamako) grâce à des élections ouvertes à tous
	1.1.4 Participation accrue des acteurs de la société civile à la prise de décisions administratives au niveau des cercles (2015/16 : 10; 2016/17 : 12)
	1.1.5 Accroissement de la participation de groupes de la société civile (notamment les jeunes, les femmes, les chefs traditionnels et religieux et les milieux d'affaires) à la vie politique avec les autorités et les représentants de l'État, y compris dans le cadre de l'accord de paix et d'autres mécanismes (2015/16 : 45 groupes : 2016/17 : 50 groupes)

Produits

- Organisation de 3 ateliers avec les organismes indépendants de gestion des élections et les principaux acteurs politiques afin de recenser, d'évaluer et d'examiner la législation existante en matière d'élections
- Activités de plaidoyer et de renforcement des capacités grâce à l'organisation de 5 séminaires et 15 séances de formation et à la fourniture de conseils techniques aux organismes indépendants de gestion des élections, aux groupes de la société civile, aux partis politiques et aux organisations de femmes pour améliorer la gestion des opérations électorales et la participation à ces dernières
- Fourniture de conseils et d'appui à l'occasion de réunions mensuelles avec la Commission parlementaire des lois et de 3 ateliers tenus avec les organismes indépendants de gestion des élections et les acteurs politiques principaux pour déterminer de quelle façon remédier aux principales lacunes de la législation électorale et donner suite à la révision de la loi électorale aux fins de sa mise en conformité avec les normes internationales et l'accord de paix
- Fourniture de conseils techniques à l'occasion de réunions mensuelles avec les organismes indépendants de gestion des élections pour développer et mettre en œuvre des opérations électorales et une stratégie civique et électorale (y compris la cour constitutionnelle), pour actualiser la carte électorale et la liste électorale biométrique et améliorer la cartographie des bureaux de vote, le dépouillement des résultats et la gestion du contentieux électoral
- Fourniture de conseils techniques à l'occasion de 3 séances de renforcement des capacités des médias et des journalistes pour leur permettre d'informer le public des principales lois électorales sur la gouvernance démocratique

- Organisation de 2 ateliers avec la Commission parlementaire des lois en vue de renforcer sa capacité de mettre en œuvre les réformes électorales
- Promotion de la participation à la vie politique, la prise de décisions participative et la gouvernance collaborative en vue de favoriser la participation des organisations de la société civile à la prise de décisions des autorités aux niveaux national, sous-national et local grâce à des activités de sensibilisation et des tables rondes trimestrielles avec les organisations de la société civile et les autorités locales (notamment les organisations de femmes et de jeunes)
- Fourniture de conseils et de 4 sessions de formation à l'intention des administrateurs locaux et des représentants de l'État dans le nord du Mali sur les pratiques de bonne gouvernance pour favoriser la réadaptation et la réconciliation au niveau local
- Organisation de séances de sensibilisation et d'information mensuelles, y compris des débats communautaires trimestriels avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile (notamment des groupes de femmes, de jeunes et des organisations religieuses) dans les 4 régions du nord pour éliminer les obstacles au dialogue et à la réconciliation et faciliter leur collaboration à la mise en œuvre de l'accord de paix et au renforcement des relations entre les communautés et les autorités locales
- Émissions hebdomadaires sur radio MIKADO (station de la Mission), avec d'éminents invités nationaux et internationaux et des débats mensuels consacrés aux questions de gouvernance démocratique
- Diffusion de bulletins quotidiens d'actualité sur la station radio de la Mission, qui encourageront un dialogue ouvert entre les autorités de l'État, les décideurs, la société civile et la population

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Mise en place d'un environnement propice à l'application de l'accord de paix	1.2.1 Pleine mise en œuvre du calendrier de l'accord de paix par les institutions gouvernementales (2015/16 : 1 calendrier adopté; 2016/17 : 1 calendrier pleinement mis en œuvre)
	1.2.2 Adoption par le Parlement d'une législation permettant l'application de l'accord de paix, avec le soutien des parties politiques (2015/16 : aucune loi adoptée; 2016/17 : 1 série de lois adoptées)
	1.2.3 Tenue de la conférence d'entente nationale prévue par l'accord de paix
	1.2.4 Adoption d'une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale par le Ministère de la réconciliation nationale
	1.2.5 Adoption par le Ministère de la réconciliation nationale d'une politique nationale en faveur de la réconciliation
	1.2.6 Représentation de 20 % de femmes dans les mécanismes et les institutions qui seront créées pour l'application de l'accord de paix

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les commissions parlementaires et les dirigeants des partis politiques sur l'application de l'accord de paix

- Appui aux mesures de réconciliation, ainsi qu'à la mise en place de nouvelles institutions régionales, en fournissant des conseils techniques tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Organisation de 4 ateliers techniques de renforcement des capacités des commissions spécialisées du Parlement, notamment celles de la Commission des lois constitutionnelles ainsi que de la Commission de défense et de sécurité, du Ministère de la réconciliation nationale et des partis politiques, afin de promouvoir l'application des réformes institutionnelles prévues dans l'accord de paix
- Organisation de 1 séminaire visant à renforcer les capacités des médias et des communicateurs traditionnels pour sensibiliser davantage le public à l'application de l'accord de paix
- Organisation de 6 réunions avec des partis politiques, 1 réunion avec le Conseil national de la jeunesse et 1 réunion avec des femmes dirigeantes afin de faciliter leur collaboration dans l'application de l'accord de paix
- Organisation de 2 ateliers avec des acteurs régionaux nouvellement élus pour renforcer leur aptitude à s'acquitter de leurs nouvelles tâches
- Organisation de 12 réunions avec des membres des commissions spécialisées du Parlement
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la réconciliation nationale en vue de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de réconciliation
- Fourniture de compétences techniques en mettant des experts à disposition pour le Ministère de la réconciliation nationale
- Fourniture d'un appui à 4 initiatives de paix locales menées au niveau régional par le Gouvernement, les anciens groupes armés et la société civile
- Appui logistique au Conseil des sages, nouvellement créé, chargé d'élaborer la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale
- Appui logistique et technique à l'appui de la Conférence d'entente nationale
- Tenue de 4 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des autorités locales et des représentants de la société civile dans les régions du nord pour renforcer les capacités administratives, y compris sur l'atténuation et le règlement des conflits, et les dispositifs d'alerte rapide
- Prestation de conseils destinés à favoriser une plus grande intégration des femmes dans les mécanismes et les institutions qui doivent être créées pour l'application de l'accord de paix et organisation de 3 ateliers fournissant des conseils techniques sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes
- Organisation de 5 ateliers de formation à l'intention des femmes dirigeantes et des autorités locales pour appuyer la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'application de la résolution 1325 sur les femmes et la paix et la sécurité
- Organisation de 5 stages de formation à l'intention des femmes dirigeantes, y compris le réseau de femmes dirigeantes et femmes élues aux conseils législatifs, régionaux et locaux, pour renforcer leur capacité de prise de décisions
- Tenue de 5 ateliers sur la paix et la réconciliation afin d'appuyer les initiatives locales en faveur de la paix et de la réconciliation menées par des femmes
- Organisation de campagnes d'information du public sur la réconciliation nationale, le processus de paix et les droits de l'homme, notamment en sensibilisant la population au problème des violences sexuelles liées au conflit dans le nord du Mali et au mandat de la Mission, avec 50 réunions d'information avec les médias, 1 documentaire vidéo, 3 spots vidéo, 3 reportages vidéo, 20 000 brochures, 20 000 t-shirts, 5 000 affiches, 52 programmes radiophoniques, 10 spots radiophoniques en faveur d'une campagne de messages d'intérêt public, 30 manifestations publiques dans les régions du nord et à Bamako et une revue mensuelle

- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques en faveur de la réconciliation politique, notamment sur des sujets d'actualité, avec des participants de tout le pays

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Appui et contrôle de l'application de l'accord de paix, y compris par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et du Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité.	1.3.1 Tenue des sessions plénières du Comité de suivi de l'Accord (2015/16 : 12; 2016/17 : 12) 1.3.2 Tenue des sessions plénières des quatre sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord (2015/16 : 12; 2016/17 : 12) 1.3.3 Le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord demeure pleinement opérationnel. 1.3.4 Visites régulières de l'Observateur indépendant au Mali (2015/16 : aucune visite; 2016/17 : 4 visites) 1.3.5 Le Comité de suivi de l'Accord se penche sur les questions relatives à l'application de l'accord de paix. 1.3.6 Augmentation du nombre de nouvelles forces intégrées de défense et de sécurité maliennes 2015/16 : aucune; 2016/17 : 4) 1.3.7 Augmentation du nombre de réunions de la Commission technique de sécurité (2015/16 : 8 2016/17 : 12) 1.3.8 Augmentation du nombre de patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination (2015/16 : aucune; 2016/17 : 52)

Produits

- Organisation des sessions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord, et participation à ces sessions
- Organisation des sessions mensuelles des quatre sous-comités thématiques, et participation à ces sessions
- Coordination de réunions préparatoires du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités en prévision des sessions du Comité et de ses sous-comités, et finalisation et archivage des rapports y relatifs
- Fourniture d'un appui technique pour les réunions et les travaux du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités thématiques
- Archivage de la documentation du Comité de suivi de l'Accord et de ses organes et gestion de ces archives
- Fourniture d'un appui à l'Observateur indépendant, notamment grâce à l'établissement de rapports trimestriels
- Préparation et publication, par le secrétariat, des rapports sur les travaux des sessions du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités
- Facilitation du transport des représentants des parties à l'accord de paix de Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal à Bamako pour participer aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et des quatre sous-comités

- Organisation de réunions mensuelles conformément au mandat et aux lignes directrices du Comité de suivi de l'Accord
- Coprésidence et fourniture de compétences techniques et de services de secrétariat au Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité
- Organisation de 12 réunions de la Commission technique de sécurité pour surveiller le cessez-le-feu et enquêter sur les violations, mettre à jour les dispositions de sécurité et surveiller et appuyer les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.4 Règlement de questions litigieuses par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et de la médiation internationale et coordination de l'appui international pour l'application efficace de l'accord de paix par les parties	1.4.1 La commission et les institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix sont responsables de la coordination de l'appui international (2015/16 : 12 réunions de coordination; 2016/17 : 12 réunions de coordination) 1.4.2 Résolution des points de désaccord au sujet de l'application de l'accord de paix par les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et la médiation internationale

Produits

- Organisation de réunions mensuelles de coordination avec la commission et les institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix et établissement de rapports
- Organisation de réunions mensuelles de coordination avec la communauté internationale et établissement de rapports
- Mise en œuvre de 3 projets à effet rapide pour renforcer la confiance entre les parties à l'accord de paix
- Coordination de la communauté internationale ainsi que les contacts aux niveaux national et local pour garantir l'application efficace de l'accord de paix, notamment en gérant le fonds d'affectation spéciale et les activités de collecte de fonds dans le domaine
- Contacts réguliers avec la structure de coordination du Gouvernement malien chargée de superviser l'application de l'accord de paix
- Usage de bons offices ponctuels et de mesures de renforcement de la confiance et de facilitation aux niveaux national et local afin d'appuyer le dialogue avec et entre toutes les parties prenantes en vue de la réconciliation et de la cohésion sociale

Facteurs externes

Les parties sont fermement engagées en faveur du processus de réconciliation politique et de l'application de l'accord de paix. Les élections locales et régionales ne sont plus repoussées.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Réconciliation politique et application de l'accord de paix)

	Personnel recruté sur le plan international								
Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3 P-2*	*Agent du Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Division des affaires politiques									
Effectif approuvé 2015/16	–	3	7	11	4	**25**	14	9	**48**
Effectif proposé 2016/17	–	3	7	11	4	**25**	14	9	**48**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires électorales									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	3	3	1	**8**	3	5	**16**
Effectif proposé 2016/17	–	1	3	3	1	**8**	5	5	**18**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	**2**	–	**2**
Total									
Effectif approuvé 2015/16	–	4	10	14	5	**33**	17	14	**64**
Effectif proposé 2016/17	–	4	10	14	5	**33**	19	14	**66**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	**2**	–	**2**

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SGA = secrétaire général adjoint.

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Section des affaires électorales

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

60. La Section des affaires électorales, dont l'effectif autorisé est actuellement de 16 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 3 P-4, 3 P-3, 1 SM, 1 AN, 2 GN et 5 VNU) fournit des services d'appui et une assistance au Gouvernement malien au sujet des réformes électorales visant à améliorer le cadre électoral malien, notamment en modifiant la loi électorale, en appuyant l'unique organe de gestion des élections et en aidant les acteurs politiques à parvenir à un consensus sur les opérations électorales dans le cadre de la stabilisation politique. L'accord de paix signé le 15 mai et le 20 juin 2015 entre le Gouvernement, les groupes armés et la communauté internationale prévoit une période intérimaire de 18 à 24 mois qui prendra effet immédiatement après la signature de l'accord et au cours de laquelle, entre autres, des mesures législatives et constitutionnelles concernant l'administration des régions du nord du Mali seront mises en place, comme la révision de la loi électorale, et en particulier les modalités des élections de conseillers aux niveaux local, régional et national. Compte tenu du caractère

imprévisible de la situation politique actuelle au Mali, la participation à long terme de l'ONU à l'application des opérations électorales sera nécessaire à l'organisation en bonne et due forme d'élections transparentes, crédibles, ouvertes à tous et pacifiques. Le Mali est fermement engagé en faveur de la stabilité politique et de la consolidation de la paix aux fins d'une bonne gouvernance locale, de la réconciliation et d'une gestion pacifique de la décentralisation. Dans ce contexte, et dans le cadre de son mandat de stabilisation politique au Mali, la MINUSMA, par l'intermédiaire de la Section des affaires électorales, fournira l'assistance et l'appui techniques nécessaires. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de renforcer la Section en créant 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national (observateur électoral) et 1 poste d'agent des services généraux (assistant administratif), tous les deux à Bamako. Le personnel supplémentaire permettra à la Section de travailler à la mise en place et à la promotion d'un système électoral et d'un code électoral qui fonctionnent conformément aux normes internationales et aux dispositions de l'accord de paix, comprenant une institution unique gérant l'ensemble des opérations électorales, ainsi qu'à la création d'une commission électorale nationale indépendante réunissant les organismes de gestion des élections et à la mise en œuvre d'un plan d'appui électoral. Il permettra également de renforcer les capacités institutionnelles des organismes de gestion des élections pour développer et mettre en œuvre des opérations électorales et une stratégie civique et électorale (y compris la cour constitutionnelle); pour actualiser la carte électorale et la liste électorale biométrique; et pour améliorer la cartographie des bureaux de vote, le dépouillement des résultats et la gestion du contentieux électoral.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu, et protection des civils dans le nord du Mali

61. Comme indiqué ci-dessous, les militaires et les membres de la police de la MINUSMA continueront d'aider les Forces de défense et de sécurité maliennes à stabiliser les principales agglomérations du nord du Mali. La Mission étendra sa présence au-delà des principaux centres de peuplement, y compris à Menaka, afin de soutenir l'action que mènent les autorités maliennes pour écarter les menaces, et elle prendra, au besoin, les mesures voulues pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. Toujours en appui aux autorités maliennes, elle continuera de s'employer à protéger les civils menacés d'actes de violence physique imminente, compte tenu de ses moyens, dans les zones de déploiement. Enfin, elle poursuivra son action décisive en matière de surveillance et supervision du cessez-le-feu.

62. Pour être en mesure de concourir à l'application de l'accord de paix, la Mission devra déployer davantage de personnels sur l'ensemble du territoire malien. Par ailleurs, si l'on veut qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches dans des localités dangereuses, il est de plus en plus nécessaire de sensibiliser tant les militaires que le personnel civil aux risques que posent les explosifs.

63. La Mission continuera de contribuer à l'application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'accord de paix, notamment pour ce qui est du cantonnement, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés. Elle aidera également au démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, conformément aux dispositions de l'accord en tenant compte des besoins propres aux enfants démobilisés, aux combattantes ainsi qu'aux femmes et enfants attachés aux groupes armés. L'accord comporte des dispositions visant

expressément le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, pour lesquels il est prévu de mobiliser des moyens.

64. La Mission continuera d'aider les autorités maliennes à réformer les organismes du secteur de la sécurité et, partant, à en consolider la gouvernance. Elle facilitera ainsi la mise sur pied d'une commission d'intégration nationale ainsi que de comités consultatifs locaux en matière de sécurité, de même que la restructuration du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et l'adoption d'une stratégie nationale de défense et de sécurité et d'une stratégie nationale de sécurité aux frontières. Pour rationaliser et consolider son action en faveur de l'application des dispositifs de l'accord de paix relatives à la sécurité et à la défense, la Mission regroupera la Section de la réforme du secteur de la sécurité et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et les placera, de même que la coprésidence du Sous-Comité de la défense et de la sécurité, sous la direction de l'Administrateur général responsable des organismes de sécurité, lequel fait rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

65. La Mission continuera de collaborer de près avec la police et la gendarmerie nationales en vue de la sécurisation des établissements pénitentiaires et des tribunaux. Elle continuera de dispenser une formation aux personnels du parquet et du siège et de les encadrer, de leur apporter un soutien au moyen de projets à effet rapide, de s'assurer du concours de l'Équipe de pays des Nations Unies et des bailleurs de fonds internationaux, et, enfin, de contribuer tant matériellement que sur le plan de la reconstruction, aux tribunaux et établissements pénitentiaires sur l'ensemble du territoire malien. Plus particulièrement, compte tenu du risque manifeste et complexe que posent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au regard de l'instauration d'une paix durable, la Mission contribuera expressément à l'opérationnalisation des unités spéciales qui doivent être mises en place en vertu de l'accord, et plus précisément du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Il faudra à cet effet resserrer les liens de coopération et de collaboration entre le Pôle et la brigade d'investigation qui s'y rattache, renforcer les capacités de ces deux organismes d'enquêter, sur l'ensemble du territoire, sur les infractions en rapport avec le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et autres infractions graves de caractère international et d'en poursuivre les auteurs, et, enfin, de coopérer davantage, au plan régional, avec leurs homologues du Sahel. Enfin, la Mission continuera d'aider les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'accord, notamment pour ce qui est de la réconciliation et de la justice, en vue de consolider l'autorité du système judiciaire sur l'ensemble du territoire, dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, tout en tenant compte de la place des cadis dans l'administration de la justice.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali et le long des grands axes de communication	2.1.1 Diminution du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installation des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes (2015/16 : 200, 2016/17 : 100)

2.1.2 Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes rouverts ou réactivés au nord du fleuve Niger (2015/16 : 1; 2016/17 : 3)

2.1.3 Augmentation du nombre de localités situées au nord du fleuve Niger dans lesquelles les Forces de défense et de sécurité maliennes assurent la sécurité de la population sans appui extérieur (2015/16 : 0; 2016/17 : 3)

2.1.4 Diminution du nombre d'attaques contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes perpétrées par des groupes extrémistes armés sur les grands axes d'approvisionnement (2015/16 : 286; 2016/17 : 100)

2.1.5 Augmentation du nombre d'agents des services de répression dans les régions du nord (2015/16 : 2 500; 2016/17 : 2 700)

Produits

- 180 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité effectuées en vue de prévenir le retour de groupes extrémistes armés ou autres groupes insurgés dans les principales agglomérations (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie pendant 10 jours à raison de 1,5 patrouille par mois et par bataillon)
- 60 opérations effectuées en concertation avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ou l'Opération Barkhane en vue de prévenir le retour de groupes extrémistes armés (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie pendant 10 jours pour mener une opération concertée par bataillon tous les deux mois en dehors des principales agglomérations, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Police des Nations Unies et l'Opération Barkhane)
- 240 sorties ou missions opérées chaque année par un drone à long rayon d'action, à raison de 20 sorties par mois
- 3 240 sorties ou missions (patrouilles ou sorties de combat) opérées par des hélicoptères armés, à raison de 30 sorties par mois pour 9 hélicoptères pendant 12 mois
- 3 600 sorties ou missions opérées par des hélicoptères de manœuvre pour des opérations de patrouille, d'approvisionnement, de transport et d'évacuation de blessés et autres évacuations sanitaires, à raison de 30 sorties par mois pour 10 hélicoptères pendant 12 mois
- 180 opérations d'inspection des routes effectuées dans le cadre des escortes de convois (15 escortes par mois en moyenne)
- 630 opérations d'inspection des routes effectuées en 12 mois dans le cadre des patrouilles de moyenne ou longue distance
- 78 patrouilles hebdomadaires d'inspection des routes et de déminage effectuées par les équipes de la MINUSMA chargées de ces opérations à la demande de la force (100 % des opérations secondées par le Service de la lutte antimines)

- Réalisation par 2 compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, nouvellement déployées et ayant suivi le module de formation obligatoire sur la neutralisation des explosifs et munitions, chargées d'opérations basiques de neutralisation d'engins explosifs improvisés
- Mise en place, pour chacun des bataillons d'infanterie de la MINUSMA, de moyens élémentaires propres de recherche et détection
- Mise à la disposition de 10 000 personnels civils, militaires et de police de la MINUSMA, dans les 8 semaines suivant leur arrivée, d'informations élémentaires destinées à les sensibiliser aux risques mortels que posent les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, sauf dérogation décidée par le chef de corps ou l'équipe de direction de la Mission; prestation aux personnels de la Mission, en fonction des risques qui se posent et de leur importance, d'une formation supplémentaire quant aux mesures à prendre concernant les engins explosifs improvisés et les moyens de les éviter
- Mise à disposition de la MINUSMA de moyens lui permettant de recueillir des informations sur 100 % des incidents accessibles liés aux engins explosifs improvisés
- Prestation d'un appui et de conseils à l'équipe de direction de la Mission, à la force et aux services du Siège quant aux moyens perfectionnés d'atténuer les risques liés à l'explosion d'engins, y compris ceux improvisés, et suite donnée à 100 % des demandes faites par la Mission dans ce domaine
- Prestation, dans le cadre de réunions trimestrielles de groupes de travail, de conseils au Gouvernement malien ainsi qu'aux institutions nationales compétentes concernant l'établissement des rapports exigés par les traités internationaux ainsi que l'évaluation des besoins en vue de l'application des mesures et dispositifs d'atténuation des risques liés aux engins explosifs; mise à disposition, à l'intention de la totalité des directeurs, chefs de service et quartiers généraux opérationnels régionaux des Forces de défense et de sécurité maliennes, de matériel de sensibilisation
- Prestation, à l'intention de 20 membres au moins du quartier général des Forces de défense et de sécurité maliennes, d'une formation spécialisée en matière de gestion des armes et des munitions, de neutralisation des explosifs et munitions, et de lutte contre les engins explosifs improvisés de sorte à consolider les moyens dont ils disposent pour faire face aux risques d'explosion et les atténuer
- Prestation, à l'intention de 5 équipes nationales de neutralisation des explosifs et munitions et de lutte contre les engins explosifs improvisés, d'une formation spécialisée destinée à consolider les moyens opérationnels y relatifs des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Remise en état de 6 sites de stockage de munitions (ou 10 dépôts d'armes) et prestation aux personnels maliens chargés de l'administration de ces sites d'une formation à la gestion des armes et des munitions, afin de consolider les moyens dont disposent les Forces de défense et de sécurité maliennes en la matière
- Suite donnée à 100 % des demandes faites par les Forces de défense et de sécurité maliennes en vue d'aider les personnels nationaux à neutraliser les munitions hors d'usage ou présentant un risque

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Accomplissement de progrès dans la protection des civils au Mali	2.2.1 Augmentation du nombre d'activités prévues par les plans d'action régionaux de protection des civils contribuant effectivement à cette protection (2015/16 : 30 %; 2016/17 : 50 %)
	2.2.2 Augmentation du nombre de civils sensibilisés aux risques que posent les engins explosifs (2015/16 : 25 000; 2016/17 : 50 000)

	2.2.3 Augmentation du nombre de réunions tenues avec les autorités communales, les populations et la société civile locales et portant sur la cohésion sociale et la protection des civils (2015/2016 : 26; 2016/17 : 52)

Produits

- Réunions hebdomadaires, activités de sensibilisation et contribution à des initiatives destinées à instaurer un climat de confiance au niveau local de sorte à consolider la liaison et les échanges avec les populations et les autorités locales, y compris les femmes appelées à prendre des décisions, pour ce qui concerne la protection des civils et la cohésion sociale au niveau des communes
- 468 patrouilles de moyenne distance ou opérations de sécurité sur 3 jours effectuées en milieu rural (au moins une patrouille de section pour chacun des 9 bataillons pendant 52 semaines)
- 1 095 patrouilles de proximité effectuées dans les 8 agglomérations principales (3 patrouilles de proximité quotidiennes par agglomération – Gao, Tombouctou, Kidal, Menaka, Tessalit, Anefis et Douentza – pendant 365 jours)
- 4 320 patrouilles effectuées conjointement par la Police des Nations Unies et les forces de police maliennes (2 patrouilles pour chacune des 6 unités de police constituées, pendant 360 jours)
- 6 000 heures-homme d'appui opérationnel au maintien de l'ordre fournies à la police malienne par les unités de police constituées, notamment au cours d'exercices d'entraînement communs
- 600 patrouilles de longue distance effectuées par les membres de la police des Nations Unies (2 patrouilles par semaine pour chacune des 6 unités de police constituées)
- 100 % des activités de neutralisation d'engins explosifs improvisés ou non explosés et des opérations de destruction d'armes et de munitions effectuées par 2 compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, chacune composée de 4 équipes ou de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, avec le concours du Service de la lutte antimines
- 200 opérations de neutralisation d'explosifs et munitions ainsi que de dépollution des champs de bataille et d'inspection des zones contaminées, et sensibilisation de 50 000 personnes vivant dans les régions touchées du nord et du centre du Mali aux risques posés par les explosifs
- Réalisation de 24 évaluations des menaces potentielles et élaboration de plans d'action aux fins de la protection des civils au niveau régional (4 tous les deux mois)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.3 Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés	2.3.1 Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2015/16 : 3 000; 2016/17 : 5 000)
	2.3.2 Exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (2015/16 : 1; 2016/17 : 1)
	2.3.3 Augmentation du nombre d'identifications et d'enregistrements d'éléments de groupes armés, y compris les femmes et les enfants (2015/16 : 8 000; 2016/17 : 10 000)

2.3.4 Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés, y compris les femmes et les enfants, notamment ceux arrachés à ces groupes, qui ont été désarmés et démobilisés (2015/16 : 8 000; 2016/17 : 10 000)

2.3.5 Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leur communauté, y compris les femmes, ciblés par des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2015/16 : 8 000; 2016/17 : 18 000)

Produits

- Prestation d'un soutien technique et logistique aux opérations de désarmement et de démobilisation dans les lieux prédéterminés de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et autres lieux destinés à accueillir 10 000 personnes ayant des liens avec des éléments armés
- Conduite, dans les camps de désarmement comme dans les communes, d'activités d'identification, de vérification, de fichage et d'enregistrement d'éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'éducation psychosociale, de réconciliation et d'orientation civiques
- Contrôle des opérations de réinsertion socioéconomique de 5 000 anciens combattants dans les communes
- Organisation de 5 ateliers à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les membres d'organisations de femmes et les notables, afin de sensibiliser l'opinion à la question des enfants soldats et de renforcer la capacité des homologues nationaux à exécuter de manière efficace le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Organisation, dans les diverses régions, de 8 ateliers destinés aux populations locales, notamment les femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue sur le retour d'anciens éléments de groupes armés dans les communes
- Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration portant sur les problèmes qui risquent de se poser au cours de l'exécution du programme
- Exécution de projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique à l'intention de 18 000 anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leur communauté, y compris les femmes, les jeunes à risque et les membres de groupes ayant des besoins particuliers, à titre de mesure d'urgence, et concertation avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria en ce qui concerne les questions transfrontières liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
- Organisation d'activités de sensibilisation et prestation de conseils d'ordre technique à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les organisations de femmes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celle-ci et les réinsérer
- Organisation de 16 visites dans 8 lieux de cantonnement ou de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque lieu) afin de vérifier la libération d'enfants associés aux groupes armés, de plaider en faveur de cette opération et de former les groupes armés à la protection et aux droits de l'enfant, en collaboration avec l'UNICEF

- Organisation de 8 visites dans 8 lieux de cantonnement (1 visite dans chaque lieu) afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées au conflit dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration
- Diffusion de 52 émissions de radio hebdomadaires sur les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
- Prestation d'un appui à l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, au moyen de l'extension des opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration à l'ensemble du territoire, ainsi que d'un appui à l'exécution des projets de réduction de la violence de proximité et de réintégration socioéconomique ayant un ancrage local
- Sensibilisation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre du programme et des politiques de désarmement, démobilisation et réintégration du Gouvernement malien (réunions trimestrielles avec la commission technique)
- Organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'ex-combattantes et de femmes liées aux groupes armés, dans le cadre de leur réadaptation à la société civile

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.4 Améliorer la gouvernance des institutions chargées de la sécurité	2.4.1 Adoption, par le Gouvernement malien, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de ses objectifs ultimes, et mise en place d'un dispositif de mobilisation de fonds à cet effet
	2.4.2 Rédaction et adoption du mandat des instances nationales d'exécution de la stratégie (cellule de coordination, groupes thématiques et commissions sectorielles dans les ministères) et désignation de leurs membres
	2.4.3 Mise en place d'une stratégie nationale de défense et de sécurité ainsi que d'une stratégie nationale de sécurité aux frontières
	2.4.4 Adoption d'une stratégie de lutte contre le terrorisme
	2.4.5 Prise en compte des questions liées aux violences sexuelles tout au long du processus de réforme du secteur de la sécurité, conformément à la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité (2014/15 : 1 réunion de sensibilisation; 2015/16 : 3; 2016/17 : 4)
	2.4.6 Augmentation de la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes (forces de police : 2015/16 : 12 %; 2016/17 : 15 %; gendarmerie : 2015/16 : 3 %; 2016/17 : 4 %; garde nationale : 2015/16 : 5 %; 2016/17 : 7 %; forces armées : 2015/16 : 6 %; 2016/17 : 8 %)

	2.4.7 Prestation, par les Forces de défense et de sécurité maliennes, de services aux victimes de violences sexuelles, enregistrement des plaintes, enquête sur les cas signalés et suite donnée conformément aux procédures de fonctionnement et d'orientation normalisées

Produits

- Prestation de conseils et exécution d'activités de renforcement des capacités à l'intention de hauts fonctionnaires maliens concernant la réforme du secteur de la sécurité (1 stage de formation à la planification stratégique et à la gestion du changement, 1 atelier sur le contrôle de l'exécution et l'évaluation, 1 atelier sur les ressources humaines et l'installation d'une unité temporaire de réforme du secteur de la sécurité au sein de la cellule de coordination nationale de cette réforme)
- Prestation de conseils et exécution d'activités de renforcement des capacités à l'intention des députés de l'Assemblée nationale et des membres d'autres organes législatifs concernant la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité (dont 2 ateliers sur les dépenses publiques relatives au secteur de la sécurité)
- Exécution d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile concernant la réforme du secteur de la sécurité (3 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, 2 ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité dans l'optique de la problématique hommes-femmes et 3 enquêtes d'opinion auprès des populations locales concernant les organismes de sécurité)
- Organisation, à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal, de 4 ateliers avec des organismes de la société civile, notamment des organisations de femmes, portant sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, les violences sexuelles liées au conflit, et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans cette réforme
- Tenue de réunions mensuelles de coordination avec l'ensemble des protagonistes internationaux intéressés par la réforme du secteur de la sécurité, portant sur les priorités et les enjeux de l'exécution de la stratégie y relative
- Organisation de 5 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue d'élaborer une stratégie nationale de sécurité et de défense
- Organisation de 5 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue d'élaborer une stratégie nationale de sécurité aux frontières
- Organisation de 6 ateliers à l'intention du groupe de travail interministériel chargé d'élaborer et d'exécuter la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme
- Réunions mensuelles du groupe de travail en vue d'aider à l'élaboration de la stratégie nationale de défense et de sécurité sous la direction du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 2 ateliers en vue de prêter appui aux dispositifs de contrôle civils, et notamment la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale
- Prestation, en coopération avec les organismes des Nations Unies, de conseils techniques concernant la procédure de contrôle préalable au recrutement des agents de la police territoriale malienne et la sélection des candidats
- Prestation de conseils et exécution quotidiennes d'activités de renforcement des capacités de la police malienne grâce au partage de locaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ainsi qu'à Bamako, y compris dans 2 centres d'instruction
- Prestation, dans le cadre de réunions mensuelles avec les fonctionnaires du Ministère de la sécurité et de la protection civile, de conseils techniques concernant l'élaboration de plans relatifs à la stratégie de réforme du secteur de la sécurité tout comme de modules de formation destinés à renforcer les capacités des agents

de la police et d'autres organismes de répression en matière d'application des principes de primauté du droit et du respect des droits de l'homme, ainsi que les questions relatives au respect de la loi dans le nord du pays, notamment pour ce qui est de la lutte contre la criminalité transnationale et du traçage des armes

- Prestation de conseils techniques aux Forces de défense et de sécurité maliennes, et organisation à leur intention de stages de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en marge des activités de la Mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali
- Formation de 4 500 agents des forces de sécurité maliennes au moyen de 32 modules divers portant sur les questions énoncées dans le programme de formation conjoint pour 2015-2016 (compétences policières, déontologie, droits de l'homme, problématique hommes-femmes, etc.)
- Tenue de réunions trimestrielles avec les commissions techniques en vue de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et le programme de réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 2 ateliers sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le programme de formation de l'école de la police, accompagnés d'activités de sensibilisation à l'intention des autorités nationales compétentes
- Tenue de réunions trimestrielles et organisation de 2 ateliers en vue consolider le partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en matière de stratégies de recrutement, déploiement, promotion et retraite des personnels féminins des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Prestation, dans le cadre de 5 réunions, de conseils et d'une assistance technique concernant l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, par le biais de mesures spéciales destinées à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale en la matière et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences de ce type
- Prestation, dans le cadre de 10 réunions, de conseils et d'une assistance technique destinés à prévenir la commission, par les Forces de défense et de sécurité maliennes, de violences sexuelles liées au conflit, et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes
- Organisation de 3 stages de sensibilisation et de formation destinés à renforcer les capacités des organismes de la société civile, notamment les organisations de femmes, en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit
- Préconisation, dans le cadre de 3 réunions avec des officiers de haut rang de l'armée, de la police et de la gendarmerie maliennes, de la mise en place de dispositifs de prévention des violences sexuelles et de protection contre celles-ci
- Organisation de 5 stages de formation de formateurs en matière de détection des violations des droits de l'enfant, à l'intention de 100 instructeurs maliens issus de l'école de la police et de l'école militaire
- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'inciter les auditeurs à réfléchir aux questions qui se posent en matière de sécurité, et de contribuer ainsi à sensibiliser davantage la population à l'insécurité et à l'action que mène la Mission pour y remédier
- Préconisation de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes maliens de réforme du secteur de la sécurité (réunions trimestrielles avec les commissions techniques)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.5 Progrès dans l'application des dispositions de l'accord de paix relatives à la justice	2.5.1 Exécution de mesures clefs énoncées dans le plan d'urgence visant à consolider la justice et l'application des dispositions de l'accord de paix (2015/16 : néant; 2016/17 : 33 %)

2.5.2 Progrès dans la mise en œuvre d'une approche concertée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, au moyen de la création de services nationaux expressément chargés des enquêtes et des questions judiciaires (2015/16 : néant; 2016/17 : 1 service spécialisé chargé de la justice pénale)

2.5.3 Déploiement de la totalité des effectifs et du matériel du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, lequel est alors en mesure d'enquêter sur les affaires y relatives et les infractions pénales graves de nature internationale, et d'en poursuivre les auteurs (2015/16 : effectifs non recrutés; 2016/17 : 50 personnes)

2.5.4 Formation de 25 % des effectifs du Pôle judiciaire spécialisé, lesquels sont ainsi en mesure d'appliquer les instruments internationaux pertinents en matière de répression du terrorisme et de criminalité transnationale organisée (2015/16 : néant; 2016/17 : 25 %)

2.5.5 Publication, par les autorités maliennes, d'un rapport sur le rôle respectif de la justice traditionnelle (dispensée par les cadis) et la justice régalienne et sur leur interaction (2015/16 : néant; 2016/17 : 1 rapport)

Produits

- Prestation d'un appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme aux fins de l'application de la stratégie nationale de réforme de la justice et du plan d'urgence national pour le renforcement du système judiciaire, ainsi que de l'accord de paix : conseils techniques et participation au Sous-Comité sur la réconciliation, la justice et les questions humanitaires du Comité de suivi de l'accord
- Organisation de 30 réunions, y compris une manifestation de lancement et de sensibilisation, afin de prêter conseil aux magistrats du parquet et du siège et à d'autres personnels du système judiciaire quant aux priorités de la stratégie de réforme de la justice
- Prestation d'un appui à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée pour l'aider à mettre la dernière main aux plans de sécurité et aux règlements internes normalisés et à les adapter en vue de leur application dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention
- Organisation, à l'intention des personnels des établissements pénitentiaires, de 10 stages de formation sur la sécurité dans les prisons
- Formation de 20 administrateurs d'établissements pénitentiaires aux droits de l'homme applicables aux prisonniers et aux normes internationales en matière d'administration des prisons
- Formation de 30 agents du système pénitentiaire à la gestion des incidents intervenant dans les installations carcérales
- Organisation, en collaboration avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, de 3 stages de formation spécialisée destinés aux magistrats du siège et du parquet ainsi qu'à des agents de la police judiciaire, portant sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

- Organisation, à Bamako, d'un atelier régional à l'intention des acteurs de la justice pénale, portant sur une approche régionale de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
- Publication de 1 étude sur la place de la charia au Mali
- Publication de 1 étude sur le rôle des cadis au Mali
- Organisation d'un forum national réunissant les parties intéressées, afin de discuter du rôle de la justice traditionnelle et de son administration, en concertation avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination

Facteurs externes

La Mission devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées à condition que les personnels civils et en uniforme disposent de tous les moyens leur permettant de s'acquitter de leurs tâches sans entrave, même dans des conditions de sécurité complexes marquées par des menaces asymétriques, que l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration ne soit pas entachée de retards, que toutes les parties respectent les dispositions de l'accord de paix et adhèrent aux processus de réconciliation et de consolidation de la paix, que les institutions chargées de la sécurité demeurent subordonnées à l'autorité civile, que l'insécurité ne s'aggrave pas et n'entrave pas le fonctionnement essentiel des tribunaux et du système judiciaire ni l'administration des établissements pénitentiaires sur l'ensemble du territoire.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Stabilisation de la sécurité et protection des civils dans le nord du Mali)

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2015/16	**40**
Effectif proposé 2016/17	**40**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2015/16	**11 200**
Effectif proposé 2016/17	**11 200**
Variation nette	**–**
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2015/16	**320**
Effectif proposé 2016/17	**320**
Variation nette	**–**
IV. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2015/16	**1 120**
Effectif proposé 2016/17	**1 120**
Variation nette	**–**

Catégorie	**Total**
V. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2015/16	–
Effectif proposé 2016/17	**2**
Variation nette	**2**

	International staff								
VI. Personnel civil	*SSG/SGA*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2015/16	1	1	–	–	1	**3**	19	–	**22**
Postes proposés 2016/17	1	1	–	–	1	**3**	14	–	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(5)**	**–**	**(5)**
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies									
Postes approuvés 2015/16	–	2	7	1	1	**11**	14	–	**25**
Postes proposés 2016/17	–	2	7	1	1	**11**	13	–	**24**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	13	1	**21**	41	5	**67**
Postes proposés 2016/17	–	1	6	13	1	**21**	47	5	**73**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**	**–**	**6**
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2015/16	–	1	8	9	2	**20**	15	6	**41**
Postes proposés 2016/17	–	1	8	10	2	**21**	17	8	**46**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**2**	**5**
Total partiel									
Postes approuvés 2015/16	1	5	21	23	5	**55**	89	11	**155**
Postes proposés 2016/17	1	5	21	24	5	**56**	91	13	**160**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**2**	**5**
Total (I à VI)									
Effectif approuvé 2015/16									**12 835**
Effectif proposé 2016/17									**12 842**
Variation nette									**7**

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

[a] Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux nationaux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Bureau du commandant de la force

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux)

66. Le Bureau du commandant de la Force, dont l'effectif autorisé s'établit à 22 postes (1 SSG, 1 D-2, 1 SM et 19 GN), apporte son concours au commandant de la Force, lequel supervise les opérations militaires de la MINUSMA, conformément aux dispositions du mandat de celle-ci, et assiste le Représentant spécial du Secrétaire général en présidant, à cet effet, la Commission technique mixte de sécurité qui est l'instance de discussion entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et les responsables militaires de la Coordination des mouvements de l'Azawad. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2013/4 relative aux consultants et vacataires, et suivant les pratiques exemplaires et les enseignements tirés d'autres missions de maintien de la paix, il a été jugé préférable de confier les services d'interprétation et de traduction à des vacataires, compte tenu des spécificités de cette fonction. Il est donc proposé de réaffecter 5 postes d'agent des services généraux (assistants linguistiques) à la Section du contrôle des mouvements.

Bureau du Chef de la Police des Nations Unies

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux)

67. Le Bureau du Chef de la Police des Nations Unies, dont l'effectif autorisé s'établit à 25 postes (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 SM et 14 GN), est chargé de prêter concours à l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui est de l'appui que la composante police apporte à la police malienne et aux autres organes de répression en vue de stabiliser la situation dans les principaux centres de peuplement et de rétablir et étendre l'administration publique dans le nord du pays. Cette composante, en étroite concertation avec les partenaires bilatéraux, bailleurs de fonds et organismes internationaux actifs dans ces domaines, s'attachera essentiellement à réédifier le secteur de la sécurité intérieure, en particulier la police et la gendarmerie, au moyen de l'assistance technique, du renforcement des capacités, du partage de locaux et d'activités de mentorat. Huit unités de police constituées auront essentiellement pour tâche d'aider à stabiliser la situation dans les principaux centres de peuplement du nord du pays et à protéger les civils, par la dissuasion (organisation de patrouilles), dans la limite de leurs moyens. Les dispositions de l'accord de paix relatives à la défense et à la sécurité prévoyant la création d'une police territoriale, les tâches de la composante police s'en trouvent alourdies. La mise en œuvre des dispositions de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité et la création de la police territoriale, laquelle devra s'occuper exclusivement du maintien de l'ordre, exigent des postes d'administrateur supplémentaires dont les titulaires devront être dotés des compétences voulues en matière de planification des activités d'exécution. Par ailleurs, la MINUSMA aura un rôle crucial à jouer dans la mise en place des comités consultatifs locaux de sécurité, comme prévu dans l'accord de paix.

68. Par ailleurs, comme suite à l'évaluation de la Mission, il est proposé de réaffecter 1 poste d'agent des services généraux (assistant linguistique) à la Section du contrôle des mouvements.

Division des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (création de 6 postes d'agent des services généraux)

69. La Division des affaires civiles, dont l'effectif autorisé s'établit à 67 postes (1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 8 P-2, 1 SM, 7 AN, 34 GN et 5 VNU), est largement présente dans la zone de la Mission. Elle contribuera à l'exécution de certaines des tâches prescrites, parmi lesquelles la prestation d'un appui aux activités de sensibilisation et de restitution prévues par l'accord de paix et exécutées par les parties maliennes intéressées, spécialement aux niveaux régional et local, la protection des civils, et l'expansion de l'autorité publique. Elle aidera à promouvoir et faciliter le dialogue, tant au sein des communautés qu'entre elles, en vue de favoriser la cohésion sociale et la réconciliation nationale, ainsi que le renforcement des capacités locales au service de la paix et du règlement des conflits. Une attention particulière sera accordée à la liaison avec les autorités locales et la société civile de sorte à étayer les relations sociales, la coopération et la solidarité, lesquelles constituent le fondement de l'action collective durable. Par ailleurs, la Division joue un rôle déterminant au regard de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie de la Mission visant à contribuer à la restauration et à l'expansion de l'autorité de l'État, en particulier pour ce qui est de la réinstallation de l'administration publique, la prestation de services sociaux de base et la consolidation des dispositifs destinés à assurer l'efficacité de la gouvernance locale et sa large représentativité. Elle s'emploiera de plus à renforcer l'interaction avec les communautés locales, et pour ce faire, notamment, elle intensifiera les échanges et la liaison avec la population et elle veillera à ce que les points de vue et les préoccupations de celle-ci soient portés à l'attention des services de la Mission et intégrés dans les programmes en faveur de la paix. Elle œuvrera de plus au rétablissement de la confiance dans le processus de paix et dans l'administration publique locale. Le Conseil de sécurité ayant, dans résolution 2227 (2015), confié à la Mission toute une série de tâches nouvelles et importantes, il est apparu nécessaire de consolider la liaison et les échanges avec la population locale ainsi que d'aider à la protection des civils et de prêter appui aux dispositifs de dialogue et de réconciliation au niveau local, en faisant une large place à la société civile. C'est pourquoi il est proposé de créer six postes d'agent des services généraux (assistants chargés de la liaison avec la population locale). Compte tenu de l'insécurité qui règne dans le nord du Mali et dans la région de Mopti, ainsi que de la complexité de la situation politique et sécuritaire, la présence de ces assistants en plus grand nombre présentera de grands avantages pour les bureaux sur le terrain comme pour l'ensemble de la Mission, et elle contribuera en particulier à légitimer les pouvoirs publics et à restaurer leur autorité auprès des populations locales.

Section de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (création de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

70. La Section de la réforme du secteur de la sécurité, dont l'effectif autorisé s'établit à 41 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 2 SM, 6 AN, 9 GN et 6 VNU), prête, dans la limite de ses moyens et en étroite concertation avec les acteurs concernés, un appui et des conseils d'ordre stratégique et technique au Gouvernement malien en vue de réédifier le secteur de la sécurité; elle concourt à la coordination générale des initiatives prises au Mali par la communauté internationale en vue de réformer le secteur de la sécurité, et ce en étroite concertation avec les partenaires bilatéraux, les bailleurs de fonds et les autres organismes internationaux compétents, y compris l'Union européenne; elle épaule de plus les travaux du sous-comité sur la défense et la sécurité du Comité de suivi de l'accord de paix. Elle contribuera à l'application de l'accord de paix et, pour ce faire, elle tirera parti de ses connaissances spécialisées et assurera le soutien logistique en vue de la création de la Commission nationale d'intégration et de la réorganisation du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité. Le Comité de suivi de l'accord de paix, créé en vertu de l'accord, a pour tâche d'appuyer la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles, visant à favoriser le cantonnement ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, et d'aider à la réédification du secteur de la sécurité comme au déploiement des forces de défense et de sécurité dans le nord de la région, dans le cadre tracé par l'accord. L'accord de paix prévoit la création, au sein du Comité de suivi, de quatre sous-comités dont l'un, le Sous-Comité sur la défense et la sécurité, est actuellement coprésidé par la MINUSMA. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de coordonnateur à la classe P-3, dont le titulaire assurera la liaison avec les signataires nationaux de l'accord de paix, prendra les dispositions voulues pour les voyages des membres du Sous-Comité, planifiera les réunions de ce dernier et en établira l'ordre du jour; de plus, il mettra en place un réseau d'organisations internationales et nationales qui soit actif et efficace, et il maintiendra des contacts avec les hauts responsables gouvernementaux et les institutions publiques compétentes; il recevra et transmettra les communications officielles de toutes sortes, et il s'emploiera à préconiser et faciliter la mise en place d'un système d'information au sein du secrétariat du Comité ainsi qu'à en suivre le développement. Par ailleurs, afin d'assurer la coordination des activités de réforme du secteur de la sécurité, il faudra mettre en place deux cellules permanentes, à Gao et Kidal, qui couvriront le nord du Mali. Il est donc proposé, pour cette région, de déployer deux membres du personnel fournis par les gouvernements, et de créer deux postes d'administrateur national et deux postes de Volontaire des Nations Unies (spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité) dans les régions de Gao et à Kidal, respectivement, dont les titulaires surveilleront et coordonneront les activités de réforme du secteur de la sécurité en rapport avec l'intégration des combattants dans les services de sécurité et les services de l'État.

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

71. Comme indiqué ci-dessous, la MINUSMA aidera le Gouvernement malien à s'acquitter de ses obligations internationales en surveillant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le pays, y compris la violence sexuelle et les violations des droits de l'enfant, en menant des enquêtes et en faisant rapport publiquement au Conseil à titre prioritaire. Elle continuera de collaborer avec les groupes armés sur les questions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Au titre des mesures de confiance entre les parties, la Mission continuera de consigner et de signaler rapidement les graves violations du cessez-le-feu qui constituent également des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire et de surveiller les conditions de détention des personnes arrêtées dans le cadre du conflit.

72. La Mission aidera les autorités maliennes à mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix qui portent sur la justice, la réconciliation et les questions humanitaires et à se doter de mécanismes de justice transitionnelle efficaces tels que la Commission vérité, justice et réconciliation. Dans l'ensemble, en créant une équipe chargée de vérifier les antécédents des bénéficiaires potentiels, la MINUSMA renforcera l'efficacité de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour que ses dispositions relatives à l'appui apporté par l'Organisation aux parties à l'accord de paix soient bien mises en œuvre. Grâce à la coopération technique, la MINUSMA continuera de renforcer les capacités des principaux acteurs de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, des institutions nationales et des autorités traditionnelles et locales, en matière d'application des processus et activités de justice transitionnelle. La Mission s'emploiera en priorité à conseiller les autorités maliennes, notamment les autorités judiciaires et les Forces de défense et de sécurité maliennes, et les associations de victimes et à les aider à traduire en justice les auteurs de violations graves et à créer un système de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire. En application des Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), la Commission nationale des droits de l'homme jouera un rôle crucial dans la promotion d'une mise en œuvre effective, au niveau national, des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

73. Conformément à la réponse du Secrétaire général au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/357-S/2015/682), dans laquelle il a recommandé de regrouper certaines fonctions spécialisées ayant trait aux droits de l'homme dans les composantes droits de l'homme des missions, la MINUSMA commencera à intégrer les fonctions relatives à la surveillance et au signalement des violations des droits de l'enfant en temps de conflit armé et des actes de violence sexuelle liée aux conflits dans la Division des droits de l'homme. Ce regroupement structurel traduira les orientations opérationnelles qui seront fournies par le Siège de l'Organisation. Ce faisant, la Mission continuera de s'employer en priorité à promouvoir et protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des groupes vulnérables et des femmes et des enfants, dans le contexte du conflit en assurant la surveillance et le signalement des violations, notamment en appuyant les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information relatifs à la violence sexuelle liée aux conflits et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants en situation de conflit armé. L'accent sera

également mis sur les activités de sensibilisation, notamment auprès des groupes armés. La Mission continuera également à consolider et à renforcer les capacités des pouvoirs publics – notamment la magistrature et les forces de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre – ainsi que des principaux partenaires intérieurs en matière de droits de l'enfant et de protection de l'enfance et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes et aux filles.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Adoption et application de mécanismes et d'initiatives visant à renforcer la protection des droits de l'homme après un conflit	3.1.1 Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire portés à l'attention du Gouvernement qui sont traités, y compris les affaires jugées par un tribunal compétent (2015/16 : 30; 2016/17 : 45)
	3.1.2 Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme portés à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2015/16 : 30; 2016/17 : 40)
	3.1.3 Augmentation du nombre de demandes d'appui à des acteurs du secteur de la sécurité n'appartenant pas au système des Nations Unies sélectionnés par l'Équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de la Mission (2015/16 : 40; 2016/17 : 80)

Produits

- Mise à niveau de la base de données sur les violations des droits de l'homme par l'ajout d'informations collectées lors de la vérification des antécédents des bénéficiaires potentiels
- Mise en place de missions hebdomadaires de suivi de la question des droits de l'homme, notamment de visites de contrôle régulières dans les lieux de détention et de missions d'enquête en dehors du quartier général régional, dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti et à Bamako, et constitution d'une cellule de suivi qui couvrira les régions du sud du Mali
- Conduite de 12 missions spéciales et approfondies d'enquête au Mali et dans les pays voisins pour recenser et vérifier les allégations de violation grave des droits de l'homme et du droit humanitaire
- Organisation de rencontres hebdomadaires avec des représentants des groupes armés dans les zones instables en vue de régler des questions liées aux droits de l'homme, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant
- Amélioration de la communication et du partage d'informations avec les personnes et les communautés exposées à un risque, notamment par l'amélioration du centre d'appel pour les droits de l'homme, qui permet de recevoir les informations relatives aux allégations de violation des droits de l'homme, et par la fourniture de crédits de communication aux responsables locaux et aux personnalités de la société civile de 24 cercles isolés
- Amélioration du comportement des forces maliennes et des groupes armés dans le domaine des droits de l'homme grâce à une mise en œuvre effective de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et à la vérification des antécédents des bénéficiaires potentiels de l'appui de l'Organisation

- Organisation de 12 sessions de sensibilisation de la société civile, notamment des médias locaux, à la question des droits de l'homme et fourniture d'un appui leur permettant de surveiller la situation en matière de droits de l'homme, de communiquer des informations à ce sujet et de mener des activités de promotion dans ce domaine
- Publication de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Mali
- Organisation de 4 campagnes d'information à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (série radiophonique, spots radiophoniques, série de vidéos, spots vidéo, affiches, brochures, calendriers et T-shirts)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Le mécanisme malien de justice transitionnelle respecte les normes relatives aux droits de l'homme	3.2.1 La Commission vérité, justice et réconciliation organise régulièrement des missions dans les régions du nord (2016/17: 8 missions)
	3.2.2 La Commission nationale des droits de l'homme respecte les Principes de Paris (2016/17: la Commission obtient le statut « A »)
	3.2.3 Augmentation du nombre de femmes qui travaillent pour la Commission vérité, justice et réconciliation (2015/16 : 26 %; 2016/17 : 30 % minimum)

Produits

- Organisation d'un séminaire, en collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, sur le droit pénal international à l'intention de 50 magistrats de haut rang, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile et, à cette occasion, d'un partage d'expériences sur la protection des droits de l'homme
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques au Gouvernement, en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix relatives aux droits de l'homme, et au sous-comité pour la justice, la réconciliation et les questions humanitaires du Comité de suivi de l'Accord grâce à l'organisation de sessions de sensibilisation d'une demi-journée avant les réunions du sous-comité, l'élaboration de documents techniques et la mise à disposition d'un expert malien
- Fourniture de conseils et d'un appui technique aux fins de l'institutionnalisation d'un programme d'études sur les droits de l'homme dans les académies de gendarmerie et de police
- Fourniture de conseils techniques aux Forces de défense et de sécurité maliennes et aux organes de contrôle judiciaire à l'occasion de réunions trimestrielles et par la diffusion de notes relatives à l'application du principe de responsabilité
- Fourniture d'un appui et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et du droit pénal, à l'occasion de 2 formations d'une semaine, pour permettre aux autorités judiciaires maliennes d'engager des poursuites contre les auteurs d'infractions constituant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux normes internationales
- Fourniture régulière de conseils techniques à la Commission nationale des droits de l'homme et organisation d'un atelier avec les principaux acteurs aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de droits de l'homme
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission vérité, justice et réconciliation aux fins de l'établissement, par région, d'une chronologie des violations graves des droits de l'homme susceptibles d'avoir été commises pendant la période couverte par le mandat de la Commission et de la réalisation sur le

terrain d'enquêtes sur ces violations, notamment par l'organisation de réunions mensuelles avec les membres de la Commission ainsi que d'un atelier et par la mise à disposition d'un expert de la MINUSMA

- Organisation de 3 ateliers de formation visant à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les processus et procédures de la Commission vérité, justice et réconciliation
- Fourniture d'avis techniques en vue de l'établissement d'un système de protection et d'appui pour les victimes, les témoins et le personnel judiciaire lors de 4 ateliers organisés dans les 4 régions du nord au sujet des systèmes d'alerte rapide et de la protection des victimes, des témoins et des sources d'information
- Fourniture d'un appui aux associations de victimes et aux coalitions de la société civile en matière de justice transitionnelle et de droits des victimes à un recours et à réparation lors de 8 sessions de formation organisées dans les régions du nord
- Organisation de 5 sessions de travail avec les autorités nationales, notamment le Ministère de la justice et des droits de l'homme, pour examiner les attributions des mécanismes maliens de justice transitionnelle s'agissant des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- Organisation d'une conférence de donateurs régionaux et internationaux pour renforcer les capacités des mécanismes de justice transitionnelle s'agissant des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.3 Les acteurs du système de justice pénale font respecter l'état de droit et les droits de l'homme et appliquent les normes internationales y relatives	3.3.1 Augmentation du nombre de membres du personnel du système judiciaire et pénal et de l'administration pénitentiaire formés qui mettent en œuvre les normes internationales et la législation nationale (2015/16 : aucun; 2016/17 : 50)
	3.3.2 Mise au point d'une stratégie visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridictionnelle (2015/16 : aucune stratégie; 2016/17 : 1 stratégie)
	3.3.3 Amélioration de la compréhension de l'état de droit et de la connaissance par la population des droits fondamentaux et des obligations juridiques imposées par le système de justice formelle grâce à la mise à disposition de textes juridiques en différents lieux (2015/16 : aucun lieu; 2016/17 : 18 lieux)

Produits

- Fourniture d'un appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de l'examen et de la mise à jour du programme de formation à l'intention des juges et de l'organisation d'un cours de formation des formateurs sur le nouveau programme
- En coordination avec les partenaires de la Cellule mondiale, fourniture d'un appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de la création d'une section de formation du personnel pénitentiaire et de la mise au point d'un programme de formation à son intention qui couvre notamment l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus par l'élaboration, la publication et la diffusion d'un programme de formation ciblé et de supports pédagogiques
- En coordination avec les partenaires de la Cellule mondiale, organisation de 6 réunions consultatives avec l'association du barreau pour définir et mettre en œuvre une stratégie visant à fournir une assistance juridictionnelle gratuite

- Organisation d'un atelier visant à sensibiliser les assistants juridiques maliens à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice
- Suivi de 10 affaires pénales portant sur des infractions graves
- Publication et diffusion d'une compilation de 80 textes juridiques à 400 membres du personnel judiciaire
- Achat de 864 exemplaires de textes juridiques à destination de 18 bibliothèques juridiques
- Organisation de 10 activités publiques de sensibilisation et mise en place de 10 émissions de radio sur la législation nationale et les normes internationales relatives à la justice
- Organisation de 3 sessions de sensibilisation avec les députés et des fonctionnaires du Ministère de la justice et des droits de l'homme et du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en vue de la révision du code pénal, s'agissant notamment de la violence sexuelle

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.4 Élimination progressive des violations graves des droits de l'homme au Mali, notamment des violations graves des droits de l'enfant et de la violence sexuelle liée aux conflits	3.4.1 Les plans d'action visant à mettre un terme aux violations des droits de l'enfant sont signés et mis en œuvre par les parties au conflit (2015/16 : 2 plans d'action signés; 2016/17 : 2 plans d'action en cours d'application)
	3.4.2 Les institutions nationales, notamment les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Ministère de la justice et des droits de l'homme, s'engagent à lutter contre la violence sexuelle
	3.4.3 Les groupes armés signent un engagement contraignant en vue de lutter contre la violence sexuelle

Produits

- Organisation de 6 réunions de suivi du plan d'action visant à mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant, qui a été signé par les parties citées dans le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir A/69/926-S/2015/409) et par d'autres parties au conflit ayant commis des actes de violence contre des enfants
- Organisation de 10 réunions de suivi avec les parties au conflit au sujet de leur engagement de mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant, notamment à l'enrôlement et à l'emploi d'enfants, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité, et fourniture de conseils et d'appui en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action
- Organisation de 3 séances de formation des formateurs sur la protection de l'enfance pour renforcer les capacités des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile, en vue de promouvoir les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit
- Organisation de 3 séances de formation sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile, en vue d'assurer le suivi du sort des enfants touchés par le conflit, de communiquer des informations à ce sujet et de prendre les mesures voulues
- Élaboration de 4 rapports présentés au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la question du renforcement des capacités et de 4 rapports présentés au Groupe de

travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au sujet des graves violations des droits de l'enfant

- Surveillance et signalement des violations graves des droits de l'enfant et conduite de 4 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti) visant à détecter les cas de violations et à poursuivre le dialogue avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices
- Lancement d'une campagne d'information sur la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance, notamment concernant l'interdiction de l'enrôlement et de l'emploi d'enfants, avec 2 kakemonos, 1 dossier d'information à l'intention des médias, 4 spots radiophoniques, 1 spot vidéo, 1 000 affiches, 1 000 brochures, 2 000 t-shirts, des kits scolaires pour 2 000 enfants, des jeux de rentrée scolaire visant à promouvoir la paix destinés à 2 000 enfants, et 1 manifestation publique dans l'une des régions du nord du pays
- Mise en place de 3 projets à effet rapide à l'appui de l'action menée par les institutions de l'État et les organisations de la société civile, notamment les associations de jeunes, pour prévenir les graves violations des droits de l'enfant et lutter contre celles-ci
- Organisation de 3 sessions de formation sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de suivi de la violence sexuelle liée aux conflits et de communication de l'information à ce sujet
- Tenue de 5 consultations avec des institutions nationales, notamment la gendarmerie, la police et l'armée, sur la violence sexuelle liée aux conflits
- Organisation de 5 réunions d'assistance technique sur la violence sexuelle liée aux conflits, notamment sur l'intégration de la question des réparations à accorder aux victimes dans le processus de réconciliation
- Organisation de 5 réunions avec les coalitions de groupes armés (la Coordination et la Plateforme) et les forces armées maliennes pour les encourager à s'engager
- Organisation de 3 réunions techniques visant à aider les autorités nationales à mobiliser des ressources, notamment à destination des équipes d'experts des enquêtes sur la violence sexuelle liée aux conflits
- Maintien de la permanence téléphonique à l'intention des victimes et témoins de violences sexuelles et sexistes, et application des instructions permanentes afin de lutter efficacement contre la violence sexuelle, liée ou non aux conflits
- Organisation de 2 conférences visant à sensibiliser davantage la population à la violence sexuelle et sexiste, liée ou non aux conflits, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (25 novembre-10 décembre 2016) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit (19 juin 2016)
- Élaboration de 7 rapports sur la violence liée aux conflits, dont 4 rapports trimestriels, 2 rapports sur le renforcement des capacités et 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général

Facteurs externes

Les conditions de sécurité ne se détériorent pas. Aucune reprise du conflit n'est constatée dans les régions du nord. Les différentes parties continuent de dialoguer et de respecter les termes de l'accord de paix.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Promotion et protection des droits de l'homme et justice)

	Personnel recruté sur le plan international								
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	2	–	**4**	–	2	**6**
Postes proposés 2016/17	–	–	2	2	–	**4**	–	2	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	2	–	**3**	3	1	**7**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	2	–	**3**	3	1	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	**2**	3	2	**7**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	–	**2**	3	2	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2015/16	–	1	8	16	1	**26**	30	17	**73**
Postes proposés 2016/17	–	1	8	17	1	**27**	31	19	**77**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**1**	**2**	**4**
Bureau du Conseiller pour la protection des femmes									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	**2**	2	1	**5**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	–	**2**	2	1	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Postes approuvés 2015/16	–	1	13	22	1	**37**	38	23	**98**
Postes proposés 2016/17	–	1	13	23	1	**38**	39	25	**102**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**1**	**2**	**4**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Division des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-2)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (création de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

74. La Division des droits de l'homme, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 73 postes et emplois de temporaires (1 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 16 P-3, 1 SM, 30 GN et 17 VNU), appuiera l'exécution du mandat de la Mission en aidant les autorités maliennes dans leur entreprise de promotion et de défense des droits de l'homme, notamment en concourant, dans la mesure du possible et du nécessaire et sans préjudice des responsabilités de celles-ci, à l'action qu'elles mènent en vue de traduire en justice ceux qui ont commis au Mali des violations graves des droits de l'homme ou des atteintes graves à ces droits, ou des violations graves du droit international humanitaire, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, en tenant compte du fait que les autorités maliennes de transition ont saisi la Cour pénale internationale de la situation qui règne dans leur pays depuis janvier 2012. La Division appuiera également les efforts déployés par la Mission pour assurer la surveillance des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises dans le pays, y compris les violations des droits de l'enfant et la violence sexuelle liée aux conflits, mener des enquêtes et faire rapport publiquement au Conseil le cas échéant, pour contribuer à la prévention de ces violations et atteintes et assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants touchés par les conflits armés, y compris avec l'aide des conseillers pour la protection de l'enfance et des conseillers pour la protection des femmes, et pour répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes en temps de conflit armé. Dans sa résolution 2227 (2015), le Conseil de sécurité a prié la MINUSMA de veiller à ce que tout appui fourni à des forces de sécurité autres que celles de l'ONU soit strictement conforme à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. À la suite de la signature de l'accord de paix, le nombre de demandes d'appui à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés qui respectent le processus de paix a augmenté et continuera d'augmenter à l'avenir, en particulier dans le cadre des activités de cantonnement et de démobilisation. Par conséquent, la Division des droits de l'homme devra faire en sorte de mieux gérer ces demandes, notamment dans le cadre du mécanisme de suivi de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, de manière à établir le profil et les antécédents en matière de droits de l'homme des commandants et unités susceptibles de recevoir une aide de l'ONU. Dans ce contexte, il est proposé de renforcer la Division des droits de l'homme par la création d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) et de deux postes de vérificateur d'antécédents (Volontaire des Nations Unies).

75. Le spécialiste des droits de l'homme sera chargé de chercher, de collecter, de vérifier, d'analyser et de suivre les informations relatives aux mécanismes et processus de justice transitionnelle dans tout le pays, de contribuer à assurer la liaison avec les autorités locales et nationales, la société civile et les autres partenaires concernés au sujet de l'élaboration d'une stratégie d'appui aux mécanismes de justice transitionnelle et aux processus d'établissement de la vérité, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et de participer à la fourniture de programmes de formation sur la justice transitionnelle à l'intention de responsables nationaux, de représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et d'autres acteurs nationaux et à leur évaluation afin de renforcer les capacités nationales. Les vérificateurs d'antécédents mèneront des activités de recherche et vérifieront les informations relatives aux auteurs présumés de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi qu'aux structures de commandement des différents services de sécurité et groupes armés présumés responsables de ces violations; ils analyseront la situation en matière de droits de l'homme et feront en sorte que la base de données soit régulièrement mise à jour. En outre, il est proposé de réaffecter un poste P-2 du Bureau du Chef de cabinet à la Division des droits de l'homme [spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe)]. En se fondant sur les bases de données existantes, le titulaire de ce poste contribuera à l'analyse et à la vérification des informations relatives aux commandants et unités des Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés susceptibles de recevoir une aide de l'Organisation des Nations Unies, notamment en menant des recherches sur les allégations de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dans le cadre de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme; contribuera également à la création et à la mise à jour de listes de priorités, conformément au mandat de la MINUSMA et aux priorités actuelles de l'Organisation; prendra part, à la demande, à des réunions avec les responsables de la Mission et les autorités maliennes compétentes, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organismes des Nations Unies et les donateurs du projet pour promouvoir une réforme plus large du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle et la vérification des antécédents.

Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali

76. Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la MINUSMA devra davantage s'employer à améliorer la cohérence des interventions et les synergies à l'appui de la stabilisation et de la consolidation de la paix. Elle devra sans doute appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix et élargir le champ du programme de stabilisation et de relèvement, en concentrant principalement son action sur le rétablissement de l'autorité de l'État et des services de base, le renforcement des capacités institutionnelles et du principe de gouvernance sans exclusive, l'accélération de la revitalisation socioéconomique, et l'amélioration de la capacité d'adaptation de la population et de la cohésion sociale. Ces efforts contribueront à créer les conditions nécessaires au développement à long terme.

77. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide continuera de jouer un rôle majeur dans la promotion des priorités stratégiques et l'amélioration de la cohérence des mesures prises par les autorités nationales et locales, les donateurs

internationaux, les parties prenantes au niveau régional et le système des Nations Unies dans son ensemble en intervenant au niveau stratégique dans le cadre des structures existantes de coordination des donateurs et en aidant le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires) à exercer ses activités de coordination. En outre, le Bureau devra veiller à la bonne gestion d'initiatives de plus en plus nombreuses visant à promouvoir la stabilisation et la consolidation de la paix, notamment celles menées dans le cadre du budget alloué aux projets à effet rapide de la Mission et au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix.

78. La décentralisation étant un point essentiel de l'accord de paix, les autorités régionales et locales joueront un rôle de plus en plus important dans l'action menée en vue de réduire l'écart de pauvreté et d'apaiser les tensions dans le nord et, si les mesures qu'elles prennent sont efficaces, elles pourraient entraîner des changements positifs, rétablir la confiance, atténuer les tensions persistantes et renforcer la cohésion sociale. Il faudra tout particulièrement renforcer les capacités des autorités locales et régionales et leur fournir l'appui technique nécessaire pour leur permettre d'assurer la prestation des services publics aux niveaux régional et local.

79. La Mission continuera d'œuvrer à l'amélioration du respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique des institutions chargées de la sécurité au Mali en contribuant aux efforts déployés par les autorités pour rétablir et renforcer l'autorité légitime de l'État dans le nord du pays et en aidant les institutions judiciaires et pénitentiaires à mieux fonctionner dans les zones où elle est déployée. Elle continuera de travailler avec les autorités nationales, et en particulier avec l'ensemble de l'appareil pénal, en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration de la justice en prêtant son concours aux cadres de coordination dans les régions. Elle fera en sorte que l'autorité de l'État soit rétablie conformément aux normes internationales et de façon à renforcer la confiance de la population. En particulier, elle encouragera les autorités maliennes à affecter des procureurs, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire dans le nord du pays et veillera à ce que les institutions judiciaires soient accessibles à l'ensemble de la population.

80. La MINUSMA continuera d'appuyer le redéploiement d'une administration publique fonctionnelle, en portant une attention particulière aux collectivités territoriales à l'échelle des cercles et des communes. Elle continuera également de renforcer l'interaction avec les communautés locales, notamment en intensifiant la communication et les contacts entre son personnel et les populations locales.

81. Pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les civils, le Service de la lutte antimines de l'ONU continuera de mettre en œuvre, d'appuyer et de coordonner des activités de lutte antimines, qui comprendront le recensement, le marquage et le déminage des zones contaminées jugées prioritaires, la sensibilisation du public aux risques liés aux explosifs (restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés) et aux armes légères et de petit calibre, la fourniture d'une assistance socioéconomique aux victimes de conflit et des initiatives visant à réduire la violence armée. Le Service de la lutte antimines adoptera une approche locale et durable, qui consistera à former, équiper, déployer et encadrer des organisations locales ou des organismes publics afin qu'ils se chargent de la lutte antimines à visée humanitaire.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Renforcement du pouvoir judiciaire dans le nord du Mali	4.1.1 Les tribunaux des régions de Gao, Tombouctou et Kidal et des districts de celle de Mopti touchés par le conflit demeurent pleinement opérationnels (les bâtiments sont ouverts au public, le personnel est présent et des affaires sont traitées) (2015/16 : 12; 2016/17 : 12).
	4.1.2 Les prisons des régions de Gao, Tombouctou, Kidal et des districts de celle de Mopti touchés par le conflit demeurent pleinement opérationnelles (les bâtiments sont ouverts au public, le personnel et les détenus sont présents) (2015/16 : 12; 2016/17 : 12).
	4.1.3 Augmentation du nombre d'affaires pénales traitées par les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et dans les districts de celle de Mopti touchés par le conflit, en priorité les affaires concernant des personnes placées en détention provisoire (2015/16 : aucune; 2016/17 : 25)
	4.1.4 Augmentation du nombre d'affaires pénales traitées par les tribunaux dans la région de Bamako, en priorité les affaires concernant des personnes placées en détention provisoire (2015/16 : aucune; 2016/17 : 25)
	4.1.5 Les 15 préfets et 75 sous-préfets des zones du nord touchées par le conflit réintègrent tous leurs cercles et arrondissements ou communes respectifs.

Produits

- Fourniture d'appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme pour la mise en service complète de 12 tribunaux et de 12 établissements pénitentiaires, y compris en ce qui concerne la capacité de stocker et d'analyser les statistiques concernant les détenus, y compris ceux en détention provisoire, en l'aidant à élaborer et à mettre en œuvre un dispositif normalisé de collecte et d'enregistrement des statistiques pénitentiaires sur l'ensemble du territoire malien
- 6 projets à effet rapide visant à améliorer les conditions de vie dans les prisons/centres de détention situés dans la zone de déploiement de la MINUSMA et 2 projets à effet rapide visant à renforcer la sécurité des prisons/centres de détention
- 12 réunions du dispositif de coordination destinées aux professionnels de la justice pénale dans les régions de Mopti (4), Tombouctou (4) et Gao (4)
- Mise en place d'un dispositif de coordination pour les professionnels de la justice pénale de la région de Bamako et tenue de 2 réunions du dispositif
- Organisation de 4 séances de travail destinées à renforcer les capacités des agents de l'État et des autorités locales en ce qui concerne les principales difficultés des populations locales, notamment des femmes et des jeunes
- Organisation d'un atelier par région (4) et d'un atelier national à l'intention du Ministère de l'administration territoriale et des autorités locales, destinés à contribuer à accroître le pourcentage de civils occupant des postes de représentants de l'État et à renforcer les capacités de l'État et des autorités locales en matière d'administration publique et de gouvernance locale

- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de 25 projets d'amélioration des installations de la police et des institutions chargées du maintien de l'ordre dans le nord du Mali
- Élargissement de l'appui technique, administratif et logistique fourni aux autorités territoriales, préfets et sous-préfets notamment

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.2 Accomplissement de progrès sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord du pays	4.2.1 Le pourcentage de services sociaux de base rétablis et dispensés de manière fiable à la population locale (enseignement primaire et secondaire, soins de santé, eau, électricité et appui dans le secteur agricole) est maintenu (2015/16 : 92 %; 2016/17 : 92 %).
	4.2.2 Des programmes intégrés de stabilisation régionale sont mis en œuvre, notamment des cadres de résultats et d'allocation des ressources et un cadre commun de suivi et d'évaluation des programmes en faveur du relèvement et de la stabilisation et des programmes de multiplication des retombées de la paix dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal (2015/16 : 1 : 2016/17 : 3).
	4.2.3 L'appui des donateurs au programme en faveur de la paix et la sécurité s'accroît grâce aux bons offices de la troïka des donateurs et à ses conseils stratégiques (2015/16 : aucun; 2016/17 : +50 %).

Produits

- Mise en œuvre de 4 plans de stabilisation à l'échelle régionale comprenant des cadres régionaux de suivi et d'évaluation, régulièrement revus et mis à jour et tenant compte de l'évolution du conflit et de la problématique hommes-femmes, en coordination avec le Gouvernement malien, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires donateurs, pour accroître et canaliser les dividendes de la paix et les activités de stabilisation et de relèvement rapide
- Mise en œuvre de 100 projets à effet rapide financés par la Mission et visant à faire profiter la population locale des dividendes de la paix, coordonnés et encadrés dans le souci de l'assurance-qualité, dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, du développement des moyens de subsistance et des sources de revenu, de l'infrastructure, de l'équipement et des services publics dans tous les secteurs les plus importants pour les victimes du conflit et les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes du nord du Mali
- Consultations régulières avec les pouvoirs publics nationaux et locaux en vue de recenser et de passer en revue les besoins en termes de relèvement et de développement dans chacune des 4 régions du nord, à l'appui de l'accord de paix
- Assistance technique à la mise en œuvre des éléments socioéconomiques de l'accord de paix, qui comprennent l'actualisation de l'évaluation des besoins, effectuée en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix, et interventions ciblées pour que les dividendes de la paix profitent aux populations locales
- Lancement de la deuxième phase des interventions de consolidation de la paix dans les domaines répertoriés dans le cadre du plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali

- Mobilisation de fonds supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix afin de continuer d'apporter un appui aux institutions maliennes dans des domaines cruciaux tels que l'état de droit, les institutions chargées de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité, la lutte antimines, les droits de l'homme, la fourniture de matériel aux Forces de défense et de sécurité maliennes et la formation de leurs agents, et les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de soutenir les nouvelles initiatives conjointes de consolidation de la paix et les projets innovants relatifs aux dividendes de la paix
- Offre de bons offices et de conseils stratégiques dans le cadre de 4 réunions de coordination avec les donateurs consacrées à l'efficacité de l'aide et au renforcement du programme de consolidation de la paix au Mali
- Apport d'une assistance cohérente et coordonnée dans les zones prioritaires moyennant la fourniture régulière aux donateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de conseils sur les questions de relèvement et de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement
- Organisation de missions conjointes, notamment avec les institutions gouvernementales, les organismes opérationnels des Nations Unies et les donateurs, en vue de soutenir, de suivre et d'évaluer les interventions conjointes menées dans le nord du pays, avec l'aide des autorités locales et nationales, de la population et des principaux partenaires
- Fourniture d'un appui opérationnel au Gouvernement et aux partenaires de l'action humanitaire pour les aider à satisfaire les besoins des populations du nord du pays, et sensibilisation des autres composantes de la Mission (force et police notamment) aux activités nécessitant leur appui
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques au Gouvernement en vue de renforcer les moyens dont disposent les autorités locales pour la prestation efficace de services sociaux décentralisés dans les 4 régions du nord
- Mise en place d'activités coordonnées de lutte antimines à des fins humanitaires au Mali grâce à des réunions mensuelles des groupes de travail nationaux et régionaux et à des réunions de sensibilisation des acteurs humanitaires organisées sur demande
- Émissions radiophoniques quotidiennes sur les initiatives prises par des femmes, des jeunes et l'entreprenariat, et diffusion de messages d'intérêt public relatifs aux questions et au développement socioéconomiques

Facteurs externes

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'activités de secours et de relèvement sont disponibles. La situation en matière de sécurité s'améliore, facilitant l'accès des acteurs humanitaires et des partenaires de développement aux populations vulnérables. La présence et les activités des groupes armés qui ne sont pas parties à l'accord de paix (djihadistes ou terroristes) n'empêchent pas ou n'entrave pas la mise en œuvre des activités prévues. Le renforcement de la confiance entre les parties permet d'instaurer un environnement porteur pour les activités de transition. Les partenaires et donateurs internationaux appuient les activités de relèvement rapide, y compris en allouant des fonds extrabudgétaires.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (Relèvement rapide dans le nord du Mali)

Catégorie	**Total**
I. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2015/16	**10**
Effectif proposé 2016/17	**13**
Variation nette	**3**

	Personnel recruté sur le plan international								
II. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide									
Postes approuvés 2015/16	–	1	11	1	2	**15**	18	7	**40**
Postes proposés 2016/17	–	1	11	–	2	**14**	22	7	**43**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**4**	**–**	**3**
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2015/16	–	1	8	7	1	**17**	12	8	**37**
Postes proposés 2016/17	–	1	9	7	1	**18**	12	8	**38**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Total partiel									
Postes approuvés 2015/16	–	2	19	8	3	**32**	30	15	**77**
Postes proposés 2016/17	–	2	20	7	3	**32**	34	15	**81**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**–**	**–**	**4**	**–**	**4**
Total (I-II)									
Effectif approuvé 2015/16									**87**
Effectif proposé 2016/17									**94**
Variation nette									**7**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

82. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide, qui compte actuellement 40 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 1 P-3, 2 SM, 10 AN, 8 GN

et 7 VNU), contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives de stabilisation et de relèvement menées par les composantes de la MINUSMA, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires maliens, ainsi qu'à l'effort de mobilisation de ressources. Il administre également les mécanismes de financement existants tels que celui des projets à effet rapide, le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et le Fonds pour la consolidation de la paix, appuie la coordination des donateurs et établit des partenariats stratégiques pour la stabilisation et le relèvement. Il est envisagé de confier au Bureau davantage de tâches visant à améliorer la cohérence des interventions et les effets de synergie à l'appui de la stabilisation et de la consolidation de la paix sur le terrain. L'accord de paix étant signé, les activités seront essentiellement axées sur son application, ce qui implique de nouer des partenariats plus solides avec les acteurs nationaux et d'étendre la portée des activités de la Mission auprès de la population. Le Bureau continuera d'œuvrer pour que les dividendes de la paix soient investis dans l'amélioration des services de base, le renforcement des capacités locales, l'accélération de la revitalisation socioéconomique et l'amélioration de la résilience des communautés. Dans ce contexte, il est proposé que les effectifs du Bureau soient renforcés par la création de quatre postes d'assistant de projet (agent des services généraux recruté sur le plan national). Au vu des conclusions de l'évaluation de la Mission, il est par ailleurs proposé de supprimer un poste P-3 de coordonnateur. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs permettront de renforcer les capacités des bureaux locaux à l'appui du programme de stabilisation et de relèvement. Grâce aux assistants de projet, le Bureau sera mieux à même de mettre en place des projets locaux, d'améliorer la qualité des projets et de répondre de manière adéquate aux besoins locaux, en collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies et la société civile, ainsi que de d'améliorer les relations avec les habitants et d'accroître l'efficacité de la Mission sur le terrain.

Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)

83. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires, dont l'effectif autorisé est actuellement de 37 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 1 SM, 10 AN, 2 GN et 8 VNU), travaille en étroite collaboration avec les composantes de la MINUSMA, notamment celles chargées des droits de l'homme, de la police, de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance. La Section travaille également en partenariat, et de manière complémentaire, avec la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, notamment pour fournir un appui et des conseils techniques au Gouvernement et aux institutions judiciaires et pénitentiaires aux fins du renforcement institutionnel, de l'élaboration de politiques sectorielles, de la réforme des systèmes juridique, judiciaire et pénitentiaire et de planification stratégique, qui suppose entre autre autres choses d'assurer la présence des appareils judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali. La Section appuie également les efforts déployés par les autorités maliennes pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Mali – en tenant compte du fait que les autorités maliennes de transition ont saisi la Cour pénale internationale de la situation qui

règne dans le pays en janvier 2012 et des dispositions pertinentes de l'accord de paix – et pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée dans le respect de l'état de droit en créant des unités spécialisées. La Section propose que soit créé, dans le cadre de la Cellule mondiale, un poste de spécialiste des affaires judiciaires de classe P-4, dont le titulaire sera spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et les questions de droit pénal et de procédure pénale. Le spécialiste des affaires judiciaires mettra en place une collaboration efficace avec la police des Nations Unies, l'ONUDC et d'autres acteurs du système des Nations Unies travaillant sur l'état de droit pour la mise en œuvre pratique des dispositions légales et politiques qui encadrent la lutte contre le terrorisme et le crime organisé au Mali, le but étant de faciliter l'entrée en fonctionnement du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Grâce à ses compétences spécialisées, le titulaire du poste aidera la Section à mieux travailler avec ses partenaires nationaux et les autres participants aux travaux de la Cellule mondiale de coordination, notamment la Police des Nations Unies, l'ONUDC, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD.

84. Il est également proposé d'affecter à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires un spécialiste du suivi et de l'évaluation fourni par le Gouvernement malien qui s'occuperait en priorité du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Cet expert judiciaire se chargera de la planification, de la coordination et de la supervision des interventions concernant le Pôle judiciaire spécialisé et assurera la cohésion d'ensemble de la stratégie de renforcement des capacités. Plusieurs membres de la Cellule mondiale au Mali, ainsi que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'équipe spéciale intégrée des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la France et les États-Unis, notamment, ont formulé des plans et des propositions très complets visant à épauler le Pôle judiciaire spécialisé dans ses travaux. Il est en outre proposé qu'un autre agent fourni par le Gouvernement soit affecté à la Section en tant que spécialiste des affaires judiciaires et chargé de la conception des projets et programmes afin d'élaborer des initiatives sur mesure pour le Pôle judiciaire spécialisé. Le titulaire du poste sera idéalement un juge ou un expert judiciaire ayant de l'expérience en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Il travaillera en collaboration avec l'autre spécialiste des affaires judiciaires à l'élaboration et à la mise en œuvre cohérentes de certains projets et programmes. Le spécialiste des affaires judiciaires sera également chargé de planifier et d'organiser les diverses manifestations tenues dans le cadre de la collaboration entre la Section et le Pôle judiciaire spécialisé, telles que des séminaires, des conférences, des activités de renforcement des capacités, des déplacements sur des lieux de crime et d'autres initiatives utiles. Un troisième spécialiste des affaires judiciaires fourni par le Gouvernement, cette fois spécialisé dans les textes et le système judiciaire de la charia, se penchera sur la question complexe de l'intégration des *cadis* (juges musulmans) du nord dans l'appareil judiciaire malien. Dans sa résolution 2227 (2015), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSMA de faire appliquer l'accord de paix et la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires d'appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'article 46 sur la réconciliation et la justice.

Composante 5 : appui

85. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la composante appui de la Mission fournira aux 12 680 militaires et membres du personnel de police et 1 741 membres du personnel civil des services efficaces et rationnels en matière de gestion et sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat. Ces services comprendront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, l'informatique et les télécommunications, les opérations de transport aérien et de surface, les services médicaux, la gestion du matériel, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, les services de sécurité et l'administration des fonds d'affectation spéciale de la Mission.

86. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à renforcer les capacités nationales de façon durable, notamment en mettant en place un programme de formation intensive et d'autonomisation pour le personnel recruté sur le plan national. La Mission s'efforcera également, autant que possible, de se procurer localement les biens et les services pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité	4.1.1 Installation d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements dans plusieurs camps principaux à Bamako, Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Mopti, et dans des camps secondaires des pays fournisseurs de contingents (quartier général de Bamako : 2014/15 : travaux achevés à 17 %; 2015/16 : travaux achevés à 80 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %; Gao, Tombouctou et Kidal : 2014/15 : travaux achevés à 55 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %; Tessalit : 2014/15 : travaux achevés à 70 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %; Mopti : 2014/15 : travaux achevés à 80 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %)
	4.1.2 Construction de 7 sites due à la reconfiguration de la force à Ansongo, Aguelhok, Ber, Goundam, Lere, Gossi et Douentza (Ansongo : 2014/15 : travaux achevés à 80 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %; Ber, Goundam, Lere, Gossi et Douentza : 2014/15 : travaux achevés à 15 %; 2015/16 : travaux achevés à 75 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %; Aguelhok : 2014/15 : travaux achevés à 50 %; 2015/16 : travaux achevés à 80 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %)

	4.1.2 Construction de 2 sites supplémentaires dans les camps secondaires de Diabaly et agrandissement du camp de Menaka (Diabaly : 2014/15 : travaux achevés à 10 %; 2015/16 : travaux achevés à 15 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %; Menaka : 2015/16 : travaux achevés à 50 %; 2016/17 : travaux achevés à 100 %

Produits

Amélioration des services

- Application, dans tous les sites de la Mission, de la politique et des directives de protection de l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions à l'intention des missions des Nations Unies
- Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main de sous-traitance des opérations de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services
- Amélioration de la gestion des carburants et du contrôle et du suivi de leur utilisation dans l'ensemble de la zone de la Mission grâce à la poursuite de l'utilisation du système électronique de gestion des carburants qui permet d'analyser les tendances en matière de consommation. Il sera ainsi possible de détecter d'éventuelles anomalies dans la consommation de carburant et de mener des enquêtes ou de prendre d'autres mesures de suivi dans les meilleurs délais. Le système de gestion des carburants facilitera également le règlement des factures et les opérations de recouvrement des coûts afférents à l'approvisionnement d'organismes extérieurs en carburant.
- Amélioration de la gestion des rations par l'application des normes et du barème des vivres des Nations Unies et par l'exécution d'un contrat de base clefs en main de sous-traitance des opérations d'approvisionnement, de stockage et de livraison, de gestion et de surveillance des entrepôts, ce qui permettra de limiter les risques financiers pour la Mission et, peut-être, de réduire le coût de la fourniture des services
- Poursuite de la mise en place du système électronique de gestion des carburants, qui réunit en temps réel des données sur la consommation et les stocks de carburant pour permettre une planification plus efficace des stocks et une analyse plus pointue de la consommation. Selon les prévisions de la Mission, l'installation de ce système devrait être achevée d'ici au 30 septembre 2016
- Poursuite de la mise en place du nouveau système électronique de gestion des rations, destiné à assurer un suivi efficace des commandes de rations (en fonction des menus et des recettes); de leur réception, stockage, distribution et consommation par les contingents et les unités de police constituées et de la gestion de l'effectif rationnaire; de la facturation et de l'ordonnancement des paiements et de la gestion des résultats; de l'analyse et de la communication des données sur les commandes d'aliments et les réserves détenues; et de l'évaluation et de la gestion des prestations des sous-traitants. Selon les prévisions de la Mission, la mise en place de ce système devrait être achevée d'ici au 30 septembre 2016.
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes et procédures de l'ONU en matière de sécurité aérienne et de sécurité au travail, afin de réduire les frais d'assurance responsabilité et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 11 240 militaires (40 observateurs militaires, 305 officiers d'état-major et 10 895 membres des contingents) de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Stockage et distribution de 9 750 tonnes de rations, de 1 425 rations de combat et de 1,5 million de litres d'eau en bouteille pour les militaires des contingents et les membres des unités de police constituées, dans 58 sites
- Maintien, comme stocks de réserve stratégique d'urgence, d'une quantité de rations de combat (172 480 rations, soit 327 tonnes) et d'eau en bouteille (776 160 litres) suffisante pour 14 jours dans 40 sites, ainsi que de réserves d'aliments congelés ou secs (1 540 tonnes) en quantité suffisante pour 56 jours dans les entrepôts de Bamako et de Gao
- Administration d'un effectif moyen de 1 741 civils, soit 729 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 814 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 182 Volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil, prévoyant une formation, des activités de prévention et de suivi et des mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 6 camps principaux destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)
- Construction de tous les sites d'appui à la Mission sur l'emplacement du centre intégré (Gao)
- Construction d'une base opérationnelle avancée à Diabaly
- Entretien et réparation de blocs sanitaires en dur dans tous les camps, au quartier général et à la base de soutien logistique (Gao, Tombouctou, Tessalit, Bamako)
- Exécution de services de fumigation, de lutte phytosanitaire, de restauration, nettoyage, jardinage et entretien des périmètres pour les camps principaux destinés aux personnels civil, militaire et unités de police constituées de la MINUSMA dans 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)
- Gestion et maintien d'un dispositif d'observation des nappes d'eau souterraines pour évaluer l'empreinte de 42 puits artésiens qui ont été forés et aménagés sur 13 sites (Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Menaka, Ansongo, Aguelhok, Lere, Ber, Goundam, Gossi, Douentza, et Bamako)
- Utilisation et entretien de 25 systèmes d'approvisionnement en eau et entretien du matériel appartenant à l'ONU dans 13 sites (Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Aguelhok, Ansongo, Menaka, Lere, Ber, Goundam, Gossi, Douentza et Bamako)
- Utilisation et entretien de 48 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU dans 5 sites de la Mission (Tombouctou, Gao, Kidal, Tessalit et Bamako)
- Réparation et entretien de 290 groupes électrogènes, de 40 tours d'éclairage et de 10 générateurs de soudage dans 12 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal, Menaka, Ansongo, Aguelhok, Goundam, Douentza et Niamey)
- Réparation et entretien de 8 transformateurs dans 2 sites (Gao et Tombouctou)

- Installation, réparation, utilisation et maintenance préventive de 12 000 climatiseurs à compresseur séparé dans 13 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal, Menaka, Anefis, Aguelhok, Goundam, Ber, Lere et Niamey)
- Entretien de 13 aires d'atterrissage pour les hélicoptères dans 3 postes de commandement de secteur, 3 bases opérationnelles avancées et 7 lieux auxiliaires (Gao, Tombouctou, Kidal, Diabaly, Ber, Anefis, Goundam, Douentza, Gossi, Ansongo, Lere, Tessalit, Aguelhok et Menaka)
- Stockage et distribution de 18,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien et utilisation de 23 installations de stockage et points de distribution de carburant sur 19 sites de la Mission au titre du contrat clefs en main relatif aux carburants

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 714 véhicules/pièces de matériel appartenant à l'ONU, dont 112 véhicules blindés, et de 3 040 véhicules/pièces de matériel appartenant aux contingents, au moyen de 5 ateliers répartis sur 5 sites, pour la MINUSMA, et de 8 ateliers répartis sur 2 sites, pour matériel appartenant aux contingents
- Distribution de 6,1 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navettes fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport quotidien de 150 membres du personnel des Nations Unies de leur résidence aux sites de la Mission
- Cours de formation technique portant sur le maniement de véhicules particuliers utilisés par les différentes composantes de la Mission, sur la conduite préventive pour le personnel de celle-ci, sur la formation et la certification des moniteurs de conduite et sur les pratiques de santé et de sécurité recommandées en mécanique
- Conduite d'une campagne de sécurité routière

Transports aériens

- Exploitation et entretien, dans 6 sites, de 33 appareils (10 avions et 23 hélicoptères), dont 25 appareils militaires
- Distribution de 18,9 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports aériens
- Utilisation de drones aériens pour les opérations civiles et militaires de la Mission

Transports fluviaux

- Distribution de 0,3 million de litres de carburants et de lubrifiants ainsi que d'octane pour 11 bateaux de transport fluvial, dont ceux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployée sur 2 sites avec 3 bateaux sur chaque site sur le fleuve Niger

Organisation des mouvements et transports

- Livraison de 480 conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents sur des sites régionaux. Mouvement de 700 conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents transitant par les plateformes de Bamako et de Gao
- Transport de 33 217 passagers (militaires, policiers et civils) à l'intérieur de la zone de la Mission
- Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 1 445 971 kilogrammes de fret acheminé par avion sur les sites de Bamako et vers ceux ou à partir de ceux de différentes régions

- Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 8 672 668 kilogrammes de fret acheminé par des entreprises de transport routier privées sur les sites de Bamako et vers ceux ou à partir de ceux de différentes régions
- Réception, gestion et distribution ultérieure sur les sites régionaux d'un nombre maximal de 235 conteneurs appartenant à l'ONU ou aux contingents; mouvement de 350 conteneurs appartenant à l'ONU ou aux contingents transitant par les plateformes de Bamako et de Gao

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau de communications par satellite composé de 21 microterminaux VSAT installés au quartier général de la Mission, dans 3 postes de commandement de secteur et 16 bases d'opérations aux fins de la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 31 terminaux de vidéoconférence dans 9 sites, y compris le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission et 4 quartiers généraux de région
- Services d'appui et d'entretien pour 27 centraux téléphoniques desservant 28 sites principaux
- 90 liaisons hertziennes permettant d'assurer des services de téléphonie et de transmission de données pour les contingents, la Police des Nations Unies, les unités de police constituées et les observateurs militaires dans 17 sites, ainsi que pour plus de 2 500 agents civils et prestataires de services
- Services d'appui et d'entretien pour 40 répéteurs à très haute fréquence, 312 postes mobiles à haute fréquence et 308 stations fixes à haute fréquence
- Système TETRA installé dans 16 sites importants, 2 802 radios portatives TETRA et 800 radios mobiles TETRA
- Services d'appui pour des lignes internes louées reliant Bamako à Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal
- Services d'appui pour la connexion à Internet par satellite à Gao, Kidal et Tombouctou
- Services d'appui pour 8 stations de radiodiffusion FM (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et Tessalit), 1 studio de radiodiffusion et 2 installations de production radiophonique
- Services d'appui pour 12 réunions d'information avec les médias, 2 séries radiophoniques et 50 annonces radiophoniques (dans 5 langues)
- Services d'appui pour une série de vidéos et 11 annonces vidéo

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 11 systèmes de sauvegarde et de duplication de données, 15 réseaux de sauvegarde et stockage, 8 commutateurs de réseau de sauvegarde et stockage, 13 serveurs physiques, 187 serveurs virtuels, 3 024 ordinateurs personnels (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables) 750 imprimantes et 153 expéditeurs numériques desservant 3 517 usagers (toutes catégories de personnel : civils, policiers et militaires concernés) à Bamako et dans les régions
- Services d'appui pour les dispositifs essentiels de sauvegarde et de reprise après sinistre du personnel de la Mission à Bamako (quartier général) et dans 4 quartiers généraux de région (Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti) et leurs bases d'opérations
- Services d'appui et d'entretien du réseau local sans fil
- Assistance pour des services de sauvegarde et de récupération de données à distance et des services privés d'informatique en nuage assurés par la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne) ou la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) aux fins de la reprise du traitement après un sinistre

- Assistance pour des services de contrôle de systèmes informatiques essentiels et d'établissement de rapports connexes à Bamako et dans les 4 régions
- Services d'appui pour un dispositif de filtrage et de contrôle des sites Internet qui permet de sécuriser les systèmes informatiques de la Mission à Bamako et dans les 3 principales régions
- Services d'appui pour 3 250 comptes de messagerie électronique
- Exploitation et maintenance de 110 réseaux locaux installés dans la zone de la Mission
- Exploitation et maintenance de 18 réseaux locaux sans fil installés à Bamako et dans les régions
- Exploitation et entretien de 4 lignes internes louées entre Bamako et 4 quartiers généraux de région (Tombouctou, Mopti, Gao et Kidal)
- Appui à 2 fournisseurs d'accès pour une liaison Internet locale
- Appui au réseau du Groupe de centralisation du renseignement
- Exploitation et maintenance de services d'information géographique pour la fourniture des services de cartographie nécessaires à la Mission

Santé

- Exploitation et entretien de 5 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 28 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents, de 3 installations sanitaires de niveau II appartenant aux pays fournisseurs de contingents et de 4 postes de soins d'urgence et de premiers secours dans 11 sites, pour la fourniture de services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, aux fonctionnaires d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence, compte tenu de la configuration prévue pour la force
- Maintien et supervision d'arrangements contractuels avec un hôpital privé de niveau II dans 1 site (Bamako) pour la fourniture de services médicaux au personnel en tenue
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies à l'intérieur du pays, ainsi que vers des hôpitaux de niveaux III et IV dans 4 sites en dehors du pays
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne afin de combler les lacunes existantes en matière d'évacuation sanitaire et de fournir des services de stabilisation d'urgence et des soins en vol aux patients gravement malades et blessés
- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la MINUSMA, appui à l'exploitation et à l'entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission
- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida, appui à l'exécution d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, notamment en ce qui concerne 138 logements

- Conduite de 240 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'intervention d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission, avec la participation de 1 200 fonctionnaires
- Formation à la sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission
- Organisation de 12 séances de formation aux premiers secours pour 240 participants

Facteurs externes

Les conditions de sécurité n'entravent pas les déplacements du personnel ou le déploiement des ressources opérationnelles, en particulier dans le nord du Mali. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2015/16	–	1	4	2	5	**12**	10	3	**25**
Postes proposés 2016/17	–	1	4	2	5	**12**	8	3	**23**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2015/16	–	1	12	27	87	**127**	129	24	**280**
Postes proposés 2016/17	–	1	12	21	75	**109**	107	22	**238**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**(12)**	**(18)**	**(22)**	**(2)**	**(42)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2015/16	–	–	–	1	1	**2**	–	–	**2**
Emplois de temporaire proposés[b] 2016/17	–	–	–	1	1	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	12	28	88	**129**	129	24	**282**
Effectif proposé 2016/17	–	1	12	22	76	**111**	107	22	**240**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**(12)**	**(18)**	**(22)**	**(2)**	**(42)**
Bureau du Chef du pilier Services									
Postes approuvés 2015/16	–	1	22	36	177	**236**	279	52	**567**
Postes proposés 2016/17	–	1	22	36	178	**237**	304	58	**599**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**25**	**6**	**32**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Total partiel									
Postes approuvés 2015/16	–	3	38	65	269	**375**	418	79	**872**
Postes proposés 2016/17	–	3	38	59	258	**358**	419	83	**860**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**(11)**	**(17)**	**1**	**4**	**(12)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2015/16	–	–	–	1	1	**2**	–	–	**2**
Emplois de temporaire proposés[b] 2016/17	–	–	–	1	1	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Effectif approuvé 2015/16	–	3	38	66	270	**377**	418	79	**874**
Effectif proposé 2016/17	–	3	38	60	259	**360**	419	83	**862**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**(11)**	**(17)**	**1**	**4**	**(12)**
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	9	102	**113**	132	–	**245**
Postes proposés 2016/17	–	–	2	9	107	**118**	132	–	**250**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**	**5**	**–**	**–**	**5**
Total									
Postes approuvés 2015/16	–	3	40	75	372	**490**	550	79	**1 119**
Postes proposés 2016/17	–	3	40	69	366	**478**	551	83	**1 112**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**(6)**	**(12)**	**1**	**4**	**(7)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)

87. Le Groupe de la sécurité aérienne, dont l'effectif autorisé est actuellement de huit postes (1 P-4, 3 SM et 4 GN), doit mettre en œuvre la gestion des risques aériens et l'intégrer dans les processus de planification, de décision et d'exécution relatifs à toutes les activités dans le domaine de l'aviation. Il veille à ce que tous les

membres du personnel et les fournisseurs de la MINUSMA puissent faire entendre leur voix au sujet des décisions cruciales qui déterminent la sécurité et l'efficacité dans la conduite des opérations aériennes. Il joue également un rôle moteur dans l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes pour la gestion des risques aériens, avec le concours de la Section des transports aériens et de la Section du contrôle des mouvements. Il est proposé de transférer, au sein de ce groupe, un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (agent du Service mobile) de Gao à Kidal pour appuyer toutes les activités relatives à la sécurité aérienne dans la région. Kidal étant une zone à haut risque relativement aux opérations aériennes, il est essentiel qu'un fonctionnaire qualifié recruté sur le plan international y soit affecté en permanence. En outre, deux postes d'assistant à la sécurité aérienne (agents des services généraux recrutés sur le plan national) n'ont jamais été pourvus en raison de l'absence de candidats qualifiés. Ces postes ont fait l'objet d'un avis de vacance à trois reprises au sein de la Mission, mais il n'y avait pas de candidatures. Il est donc proposé de les supprimer.

Groupe des dossiers et des archives

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux)

88. La gestion des dossiers et des archives englobe la gestion des documents et des archives, mais aussi la gestion du savoir. Les services fournis par la Mission et la continuité de ses opérations reposent largement sur ces domaines fondamentaux. La circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2007/5 définit ce qui constitue des informations et des documents d'archive de l'Organisation des Nations Unies. On y indique que tous les documents, y compris les documents électroniques et les messages électroniques officiels, établis ou reçus par tout fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions à l'Organisation sont la propriété de celle-ci. À ces dispositions viennent s'ajouter celles énoncées dans la circulaire du Secrétaire général relative aux informations sensibles ou confidentielles et à la classification (ST/SGB/2007/6). À cet égard, il est proposé de créer un Groupe des dossiers et des archives de façon officielle. Un service correspondant avait été établi officieusement avec des postes empruntés à la Section de la gestion des contrats. Cette unité administrative sera dotée d'un poste P -3 de chef de groupe et de deux postes d'assistant de gestion de l'information (1 SM et 1 GN), dont la création sera rendue possible par la réaffectation des postes correspondants de la Section de la gestion des contrats. Elle sera chargée de recevoir les dossiers inactifs de la Mission, de les consulter et de les archiver; de fournir des services de prêt et d'extrait de fichiers aux sections et groupes de la Mission; de détruire les dossiers temporaires de la Mission, conformément aux directives de la Section des archives et de la gestion des dossiers; d'élaborer des politiques et des instructions générales pour la gestion des dossiers de la Mission et de veiller à ce que les dossiers qu'il convient d'archiver soient transférés à la Section des archives et de la gestion des dossiers aux fins de leur préservation et de leur accessibilité. Le Chef du Groupe et les assistants de gestion de l'information exerceront les fonctions suivantes : formuler des conseils sur les pratiques d'archivage, y compris l'analyse des besoins et des modes de fonctionnement, l'organisation et la conservation des informations collectées par l'ONU, la préservation et la destruction des documents archivés et les

politiques et procédures de gestion de l'information, l'accent étant mis sur les applications technologiques; faciliter, à l'échelle de la Mission, la coordination et la hiérarchisation des initiatives de gestion de l'information qui contribuent à l'exécution du mandat et des tâches prioritaires de la Mission; établir et mettre en œuvre un dispositif de gouvernance de l'information; recenser, analyser et évaluer les nouvelles applications informatiques utiles pour la gestion des archives et des dossiers et faire des recommandations en vue de leur déploiement; participer à des projets d'amélioration de l'archivage en contribuant à des études de faisabilité ainsi qu'à l'analyse, à la conception, au développement et à la mise en place de systèmes, et participer également à l'évaluation et à l'expérimentation d'améliorations des techniques et de nouveaux systèmes d'archivage.

Section de la gestion des contrats

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux)

89. Grâce à la création de la Section de la gestion des contrats, qui est actuellement dotée d'un effectif autorisé de 10 postes (1 P -4, 3 P -3, 2 SM, 2 AN et 2 GN), la Mission a mis en œuvre un processus de gestion plus méthodique et plus efficace pour la passation, l'exécution et l'analyse des contrats, qui permet d'optimiser l'efficacité opérationnelle et la gestion financière et de réduire les risques. Sur la base de l'évaluation de la Mission, il est proposé qu'un poste d'administrateur P-3, un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national soient réaffectés au Groupe des dossiers et des archives.

Section du budget et des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 14 postes (suppression de 4 postes P-3 et de 10 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 13 postes (suppression de 13 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

90. Sur la base de l'évaluation des besoins de la Mission, il est proposé de supprimer 6 postes et emplois de fonctionnaire des finances (4 P-3, 1 SM et 1 VNU), ainsi que 22 postes d'assistant (finances) (9 SM et 13 GN). Ces postes, établis au sein de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en appui à la MINUSMA, seront transférés au Centre de services régional d'Entebbe; il est donc proposé de les supprimer dans l'attente de les pourvoir au Centre, selon que de besoin.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 2 postes P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes (suppression de 1 poste d'administrateur et de 8 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

91. Sur la base de l'évaluation des besoins de la Mission, il est proposé de supprimer 3 postes de spécialiste des ressources humaines (2 P-3 et 1 AN), ainsi que 11 postes d'assistant chargé des ressources humaines (2 SM, 8 GN et 1 VNU). Ces postes, établis au sein de l'ONUCI en appui à la MINUSMA, seront transférés au Centre de services régional d'Entebbe; il est donc proposé de les supprimer dans l'attente de les pourvoir au Centre, selon que de besoin.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (transfert d'un poste d'agent du Service mobile)

92. La Mission prévoyant d'utiliser la voie d'acheminement qui passe par Niamey pour procéder à la relève des contingents et au déploiement du matériel et des fournitures, il est vital que des unités de réception et d'inspection et d'autres unités relevant de la gestion du matériel soient présentes à Gao pour faciliter en temps voulu la livraison, la distribution et le contrôle du matériel appartenant aux Nations Unies et des fournitures dans les régions du nord du Mali. Il est donc prévu, à cet effet, de transférer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile) de Bamako à Gao. Le spécialiste de la gestion du matériel encadrera l'ensemble du personnel de la Section dans la région; suivra les procédures de contrôle des biens de sorte que la base de données contienne des informations exactes et que la présence physique de ces biens soit attestée; validera l'acceptation ou le rejet de tous les articles et pièces de matériel achetés et de tous les services fournis par la MINUSMA, dont la réception et l'inspection des biens et services faisant l'objet de contrats (comme le carburant et les rations); supervisera l'élimination finale, dans le respect de l'environnement, des articles comptabilisés en pertes par la Mission conformément au règlement financier et aux règles de gestion du matériel; procèdera à l'inspection des sites utilisés par la Mission et s'assurera que les matières dangereuses sont traitées de manière appropriée.

Section de l'appui conjoint à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste [réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité et transfert d'un poste d'agent du Service mobile de Tombouctou à Ménaka (au sein de la Section)]

93. La Section de l'appui conjoint à la Mission, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 31 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 10 SM, 7 GN et 8 VNU) sert de point focal unique à toutes les composantes de la Mission et aux autres entités des Nations Unies, ainsi qu'aux entités extérieures, pour tout ce qui

relève du soutien logistique fourni dans la zone de responsabilité de la Mission. Le chef de la Section est le conseiller principal du responsable des services pour toutes les questions de logistique se posant au stade de la planification et lors du déroulement des opérations. Le déploiement du personnel de la Mission depuis sa création, qui a été effectué en continu et de manière progressive, a considérablement modifié en deux ans l'environnement dans lequel la Section opère. Pour répondre à ce changement, il est proposé de renforcer la capacité de la Mission par un poste de logisticien (agent du Service mobile) qui sera réaffecté de la Section de la sécurité. Il est proposé en outre de transférer un poste d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) de Tombouctou à Ménaka.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (réaffectation de 6 postes d'agent des services généraux et transfert de 8 postes d'agent des services généraux)

94. La Section du contrôle des mouvements, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 69 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 19 SM, 37 GN et 12 VNU), aide la Mission à remplir ses tâches prioritaires grâce à un système efficace de déploiement, transfert, relève et rapatriement des contingents utilisant l'ensemble des moyens de transport, et à un dispositif de soutien logistique au contrôle des mouvements. La Section gère, contrôle et supervise toutes les activités de contrôle des mouvements dans la Mission. Celle-ci a l'intention de diversifier le système actuel d'approvisionnement et de relève pour le rendre plus direct et économique. Niamey est considérée comme le point clef d'un dispositif qui permettra de réduire les coûts du transport aérien en raccourcissant considérablement les filières d'approvisionnement. Le couloir Cotonou-Niamey et d'autres lieux de passage situés dans le nord et le nord-ouest du Niger sont utilisés à l'heure actuelle par le Programme alimentaire mondial. Suite à la révision du concept de la mission, Ménaka deviendra un camp intégré, et il est proposé de renforcer la capacité de la Section du contrôle des mouvements en lui attribuant 6 postes de chauffeur de poids lourd (agents des services généraux recrutés sur le plan national) basés à Gao, qui seront pourvus grâce à la réaffectation de 6 postes d'assistant multilingue (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 5 postes du Bureau du commandant de la force et de 1 poste du Bureau du chef de la Police des Nations Unies. Il est prévu en outre de transférer de Bamako à Gao 1 poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), 7 postes de chauffeur de poids lourd (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 poste de chauffeur de poids lourd-chef d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national), et de réaffecter un poste de fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) basé à Bamako pour en faire un poste d'attaché d'administration.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
[réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile (au sein de la Section)]

95. La Section du génie, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 96 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 26 SM, 13 AN, 41 GN et 7 VNU), est chargée de la construction et de l'entretien des installations de la MINUSMA (bureaux, ateliers, entrepôts, modules d'hébergement, espaces de détente et de loisirs, systèmes de sécurité) et de toutes les infrastructures d'appui mises en place pour faciliter le déploiement du personnel et du matériel de la Mission dans tous les lieux d'affectation de façon à permettre à celle-ci de s'acquitter au mieux de son mandat. Elle est également chargée d'assurer en continu l'approvisionnement en eau et en électricité des installations de la Mission aux fins de l'exécution des tâches courantes, de la communication, de l'administration du camp et de son entretien (nettoyage, fumigation, maintien en condition, travaux secondaires d'aménagement, jardinage/aménagement des espaces verts, gestion des déchets solides et liquides et traitement et élimination des eaux usées) sous tous ses aspects et dans le respect de l'environnement. Étant donné que le nouveau concept de mission prévoit l'ouverture d'un nouveau couloir d'approvisionnement passant par Niamey ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle politique de traitement des eaux usées, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant ingénierie (agent du Service mobile) basé à Bamako pour en faire un poste d'assistant administratif et de transférer un poste d'assistant ingénierie (agent du Service mobile) de Bamako à Ménaka.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
(transfert de 6 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette
(transfert de 5 postes d'agent des services généraux)

96. La Section des communications et de l'informatique, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 102 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 38 SM, 50 GN et 9 VNU), revêt une importance stratégique dans la mesure où elle est chargée de fournir à la Mission l'accès aux moindres frais à diverses plateformes électroniques en vue de la réalisation de tous les objectifs fixés dans ses programmes. Elle aide la Mission à s'acquitter de ses tâches en mettant à sa disposition les services suivants : Internet, intranet, messagerie électronique, progiciels d'entreprise, systèmes d'information géospatiale, ainsi que téléphonie, transmission de données et vidéoconférence. Étant donné le retrait prévu des compagnies de transmission et du réseau secret du Groupe de centralisation du renseignement, il est prévu de transférer 1 poste d'informaticien (agent de 1re classe du Service mobile) du Pôle Services centralisés à Bamako, 1 poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) de Kidal à Bamako, 3 postes d'informaticien (agents du Service mobile) de Bamako à Gao, Kidal et Tombouctou respectivement, 1 poste d'agent de 1re classe du Service mobile de Bamako à Mopti, 1 poste d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Pôle Services centralisés à Bamako, 1 poste d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Mopti à Bamako, 1 poste d'assistant aux systèmes d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Mopti à Kidal, 1 poste d'assistant aux

télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Kidal à Gao et 1 poste d'assistant aux systèmes d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Gao à Kidal.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux et transfert de 2 postes d'agent des services généraux)

97. Compte tenu de la transformation de Ménaka en camp intégré et de l'établissement d'un nouveau camp à Diabaly, il faudra augmenter les moyens aériens de façon à pouvoir fournir l'appui logistique et tactique voulu aux personnels civil et militaire déployés dans ces zones, pour ce qui est de la relève des contingents, du réapprovisionnement logistique et de l'évacuation des malades et des blessés. La détérioration des conditions de sécurité dans le nord du Mali impose à la Mission de disposer d'un avion prêt à intervenir pour l'évacuation des blessés à Mopti, à Tombouctou et à Tessalit. La Mission prévoit en outre de mettre en place une nouvelle chaîne d'approvisionnement par voie aérienne, en exploitant les aérodromes de l'aéroport international à Niamey, et par voie terrestre depuis Cotonou. En raison des difficultés qui persistent sur le plan de la sécurité dans le nord du pays, elle a également prévu de recourir plus souvent à des systèmes aériens de drones à longue portée, en plus des systèmes à courte et moyenne portée mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents. Les opérations aériennes s'effectuant dans un contexte difficile, il est proposé de transférer deux postes de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agents du Service mobile) l'un de Mopti et l'autre de Tessalit à Kidal, un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Mopti à Bamako et un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Tombouctou à Bamako. En outre, il est proposé de réaffecter, au sein de la Section, un poste de fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) basé à Bamako pour en faire un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes, et un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national) également basé à Bamako pour en faire un poste d'assistant administratif.

Section des services médicaux et Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette [transfert de 2 postes P-3 (au sein de la Section)]

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 19 postes (création de 7 postes d'administrateur et de 12 postes d'agent des services généraux et transfert de 1 poste d'agent des services généraux au sein de la Section)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes [création de 6 postes et transfert de 2 postes (au sein de la Section)]

98. La Section des services médicaux, qui a intégré le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, comprend actuellement un effectif de 40 postes

et emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 5 SM, 3 AN, 13 GN et 9 VNU). Elle a pour fonctions principales de dispenser à l'ensemble du personnel de la Mission des soins médicaux dans la dignité et le respect des règles propres aux Nations Unies, de contribuer au maintien d'un bon état de santé général et d'assurer des services de prévention, de coordonner les évacuations de malades et de blessés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, et de se préparer aux urgences médicales. Elle est une composante organique des services d'appui à la mission qui sont chargés de soutenir efficacement celle-ci sur les plans administratif et logistique afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. À cette fin, la Section a révisé ses priorités, ses stratégies opérationnelles et ses besoins en ressources, l'objectif étant qu'elle s'adapte aux circonstances susceptibles de nuire au bien-être physique et psychique du personnel des Nations Unies dans les zones de déploiement, et qu'elle réponde aux besoins comme il convient, en ajustant son action. La cellule de soutien psychosocial du Groupe a pour tâche de dispenser au personnel des conseils spécialisés et de lui fournir des services d'aide à la gestion du stress, afin qu'il se maintienne dans une bonne forme physique et morale et continue de remplir efficacement ses fonctions. La cellule de la qualité de vie s'emploie quant à elle à assurer des conditions de vie et de travail saines, ainsi qu'à promouvoir la bonne conduite et la discipline. En ce qui concerne l'exercice 2016/17, l'objectif prioritaire consiste donc à mettre en place à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou quatre installations médicales supplémentaires de niveau I qu'il faudra rendre opérationnelles et entretenir. À cette fin, il est proposé de renforcer les installations régionales de la Section et du Groupe en créant 7 postes de médecin (4 AN et 3 VNU), 9 postes d'infirmier/infirmière (7 GN et 2 VNU), 3 postes de spécialiste des questions de qualité de vie (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 poste de conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies), 1 poste de technicien de laboratoire (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 4 postes de conducteur ambulancier (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La création de ces quatre installations médicales supplémentaires qui seront dotées d'un service ambulancier à la demande résulte directement des risques médicaux et des menaces sanitaires auxquels la Mission fait face dans le cadre de sa nouvelle configuration qui implique un élargissement de la force et une présence accrue de personnel civil dans le nord du Mali; de problèmes de sécurité susceptibles d'entraîner des risques et des menaces sanitaires complexes; de lacunes opérationnelles persistantes imputables aux pays fournisseurs de contingents; de l'infrastructure médicale défaillante du pays hôte, insuffisante au regard des besoins des Nations Unies dans ce domaine. Il est également proposé de transférer 2 postes P-3 de médecin de Bamako à Gao et Mopti respectivement, 2 postes de médecin (Volontaires des Nations Unies) de Bamako à Kidal et Gao respectivement et 1 poste d'infirmier/infirmière (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Bamako à Mopti.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
(transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

99. Le deuxième plus vaste camp de la Mission se situant à Tombouctou, il est proposé, compte tenu de la charge de travail de la Section des transports et des besoins d'encadrement sur ce site, de transférer un poste de fonctionnaire chargé du transport régional (agent du Service mobile) de Mopti à Tombouctou.

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes (création de 6 postes d'agent du Service mobile et réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile)

100. La Section de la sécurité et de la sûreté est dirigée par un conseiller en chef pour la sécurité qui est le conseiller principal pour la sécurité du Représentant spécial du Secrétaire général et le responsable désigné du système des Nations Unies au Mali. Elle est chargée de gérer la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel de la MINUSMA, notamment d'assurer des services d'urgence 24 heures sur 24, de diriger le corps de gardes de sécurité, de réaliser des enquêtes de sécurité, de fournir des services de protection rapprochée aux hauts responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau et de délivrer les permis nécessaires pour entrer dans la zone de la Mission et y circuler. Il lui incombe en outre de veiller au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile fixées par le responsable désigné. Au sein de la Section, le Groupe de la protection rapprochée fournit des services de protection aux hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies en poste au Mali et aux personnalités des Nations Unies, selon que de besoin. Il est proposé de renforcer les capacités de la Section en créant 6 postes de spécialiste de la protection (agents du Service mobile) et de réaffecter un poste d'agent du Service mobile à la Section de l'appui conjoint à la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2014/15)	*Montant alloué (2015/16)*	*Dépenses prévues (2016/17)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	2 041,7	2 041,7	–
Contingents	279 509,0	293 923,8	335 996,5	42 072,7	14,3
Police des Nations Unies	9 428,8	12 523,1	11 692,5	(830,6)	(6,6)
Unités de police constituées	27 156,2	28 803,0	30 519,1	1 716,1	6,0
Total partiel	**316 094,0**	**335 249,9**	**380 249,8**	**44 999,9**	**13,4**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	106 883,4	118 874,8	119 670,5	795,7	0,7
Personnel recruté sur le plan national	11 605,4	11 148,9	14 819,2	3 670,3	32,9
Volontaires des Nations Unies	4 963,1	6 373,9	7 013,1	639,2	10,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	530,9	255,6	242,1	(13,5)	(5,3)
Personnel fourni par des gouvernements	92,3	362,6	543,7	181,1	49,9
Total partiel	**124 075,1**	**137 015,8**	**142 288,6**	**5 272,8**	**3,8**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1 952,9	704,6	650,4	(54,2)	(7,7)
Voyages	5 659,4	5 243,8	4 979,0	(264,8)	(5,0)
Installations et infrastructures	215 121,9	144 883,1	95 339,0	(49 544,1)	(34,2)
Transports terrestres	23 171,6	21 512,2	12 115,5	(9 396,7)	(43,7)
Transports aériens	108 689,4	149 751,8	165 830,2	16 078,4	10,7
Transports maritimes ou fluviaux	2 448,3	341,4	325,9	(15,5)	(4,5)
Communications	11 215,4	16 947,5	38 674,0	21 726,5	128,2
Informatique	22 452,0	16 769,9	13 342,0	(3 427,9)	(20,4)
Santé	4 605,8	5 417,9	5 073,7	(344,2)	(6,4)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	66 979,8	85 467,9	82 643,1	(2 824,8)	(3,3)
Projets à effet rapide	3 009,4	4 000,0	4 000,0	–	–
Total partiel	**465 305,9**	**451 040,1**	**422 972,8**	**(28 067,3)**	**(6,2)**
Total brut	**905 475,0**	**923 305,8**	**945 511,2**	**22 205,4**	**2,4**
Recettes provenant des contributions du personnel	10 135,7	10 996,8	12 336,0	1 339,2	12,2
Total net	**895 339,3**	**912 309,0**	**933 175,2**	**20 866,2**	**2,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**905 475,0**	**923 305,8**	**945 511,2**	**22 205,4**	**2,4**

B. Contributions non budgétisées

101. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	23 941,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	**23 941,8**

[a] Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement, les droits d'atterrissage et la redevance radiophonique.

C. Gains d'efficience

102. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Fournitures, services et matériel divers	978,0	La MINUSMA a l'intention de diversifier ses filières d'approvisionnement dans le cadre des efforts visant à établir un système plus direct et plus économiquement rationnel que celui en place actuellement. Les livraisons seront expédiées directement à Gao, ce qui permettra d'éviter un transbordement long et coûteux à Bamako. La réduction des distances parcourues par la route et des opérations réalisées à Bamako permettra de faire d'importantes économies.
Total	**978,0**	

D. Taux de vacance

103. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2014/15*	*Taux budgétisé 2015/16*	*Projection 2016/17*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	5,0
Contingents	22,1	10,0	7,0
Police des Nations Unies	42,8	25,0	30,0
Unités de police constituées	23,5	10,0	15,0

Catégorie	*Taux effectif 2014/15*	*Taux budgétisé 2015/16*	*Projection 2016/17*
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	21,1	20,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	27,6	30,0	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	29,8	35,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	24,3	20,0	25,0
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	25,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	70,0	30,0	30,0

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

104. Les taux de vacance de postes appliqués dans le calcul des dépenses de personnel sont établis d'après le déploiement effectif du personnel au cours de l'exercice budgétaire 2014/15 et du premier semestre de l'exercice 2016/17, ainsi que d'après la structure des dépenses de la Mission et l'évolution prévue des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

105. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 98 123 000 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant prévu		
Catégorie	*Contingents*	*Unités de police constituées*	**Total**
Matériel majeur	52 604,5	6 736,1	**59 340,6**
Soutien logistique autonome	36 299,9	2 482,5	**38 782,4**
Total	**88 904,4**	**9 218,6**	**98 123,0**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,3	1er juillet 2013	–
Usage opérationnel intensif	3,1	1er juillet 2013	–
Acte d'hostilité ou d'abandon	3,3	1er juillet 2013	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Formation

106. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	281,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 482,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 238,4
Total	**3 001,4**

107. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2014/15	*Nombre prévu 2015/16*	*Nombre proposé 2016/17*	*Nombre effectif 2014/15*	*Nombre prévu 2015/16*	*Nombre proposé 2016/17*	*Nombre effectif 2014/15*	*Nombre prévu 2015/16*	*Nombre proposé 2016/17*
Formation interne	429	3 971	3 200	368	4 561	2 593	110	7 569	2 563
Formation externe[a]	211	254	222	22	76	68	26	20	43
Total	**640**	**4 225**	**3 422**	**380**	**4 637**	**2 661**	**136**	**7 589**	**2 606**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

108. Le programme de formation établi à l'intention de la Mission pour l'exercice 2015/16 a pour objet de renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion, d'administration et d'organisation grâce à 460 cours à l'intention de 8 689 participants. Il vise principalement à renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : droits de l'homme, prise en compte de la problématique hommes/femmes, affaires politiques et civiles, aviation, communications, informatique, gestion des ressources humaines, sensibilisation au VIH/sida, sécurité et réforme du secteur de la sécurité, approvisionnement, transports terrestres, soins médicaux, gestion des biens, désarmement, démobilisation et réintégration, achats, protection des civils, état de droit, questions humanitaires, gouvernance, budget et finance ainsi qu'appui aux élections.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

109. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	10 000,0
Total	**10 000,0**

110. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration contribue à la mise en œuvre des projets visant à réduire la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale. Ces projets sont destinés à 18 000 ex-combattants, individus associés à des groupes armés et membres de la population locale, notamment les femmes, les jeunes à risque et les groupes ayant des besoins spéciaux, à titre de mesure provisoire. Le programme aidera le Gouvernement à mener des opérations de désarmement pacifique et volontaire dans huit zones de cantonnement de quatre régions. Des projets de réduction de la violence de proximité seront mis en œuvre à l'intention de 5 000 bénéficiaires dans les communautés d'accueil de quatre régions du nord, en particulier Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, afin d'apporter un soutien aux jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés criminels et aux membres vulnérables des communautés des zones sensibles, en vue de promouvoir la cohésion sociale au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

H. Services de détection des mines et de déminage

111. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	55 000,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–
Total	**55 000,0**

112. Les ressources prévues couvrent les régimes des engagements relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et au mentorat pour les contingents et les sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions ainsi qu'aux activités de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins. Ces activités seront menées à la fois sur les sites, ce qui permettra d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel de la Mission, et dans l'ensemble du pays, à l'intention des civils, de la Police des Nations Unies et des contingents qui opèrent dans des

endroits à haut risque. Le programme de détection des mines de la Mission visera également à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes afin qu'elles puissent sécuriser leurs stocks d'armes et de munition et protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord du pays, et à sensibiliser les communautés aux dangers qu'ils présentent.

I. Projets à effet rapide

113. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
Du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (montant et nombre effectifs)	3 009,4	92
Du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant et nombre approuvés)	4 000,0	60
Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (montant et nombre proposés)	4 000,0	60

114. Les projets à effet rapide de la Mission incluent la remise en état et la reconstruction des infrastructures en vue de satisfaire rapidement les besoins en matière de relèvement, de protéger au plus vite les moyens de subsistance et de créer au plus tôt des possibilités d'emploi temporaire. Ils ont également pour objectif d'offrir une formation professionnelle et de lancer de petites entreprises locales dans les collectivités et les agglomérations les plus vulnérables, afin de renforcer les capacités nécessaires au processus de transition.

III. Analyse des variations[1]

115. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	2 041,7	–

- **Mandat : déploiement d'observateurs militaires en application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité**

116. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au déploiement d'observateurs militaires en application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité. Un coefficient délais de déploiement de 5 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives aux observateurs militaires.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

		Variation
Contingents	42 072,7	14,3 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

117. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 7 % dans le calcul des dépenses relatives au personnel des contingents, contre 10 % pour l'exercice 2015/16, ainsi qu'à un taux unique de remboursement plus élevé (1 365 dollars par personne et par mois) pour les services fournis par les membres du contingent, et ce à compter du 1er juillet 2016, conformément à la résolution 68/281 de l'Assemblée générale. D'autres facteurs qui expliquent la variation sont la hausse du coût de transport de surface et aérien des rations ainsi que le déploiement de matériel majeur et de matériel lié au soutien logistique autonome en ce qui concerne les anciens contingents de l'ex-Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine afin de satisfaire aux normes de l'Organisation des Nations Unies.

		Variation
Police des Nations Unies	(830,6)	(6,6 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

118. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 30 % dans le calcul des dépenses concernant les policiers des Nations Unies, contre 25 % pour l'exercice 2015/16.

		Variation
Unités de police constituées	1 716,1	6,0 %

• Gestion : amélioration du déploiement de matériel majeur appartenant aux contingents par rapport aux normes de l'ONU

119. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'amélioration du déploiement du matériel majeur par rapport aux normes de l'ONU ainsi qu'à la mise en place d'une unité de police constituée fournie par un pays, au titre de laquelle aucun crédit n'avait été prévu pour l'exercice 2015/16.

		Variation
Personnel recruté sur le plan international	795,7	0,7 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

120. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de 15 % dans le calcul des dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international, contre 20 % pour l'exercice 2015/16.

		Variation
Personnel recruté sur le plan national	3 670,3	32,9 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

121. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application, dans le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national, de taux de vacance respectifs de 15 % et de 10 % pour les administrateurs et les agents des services généraux, contre des taux de 30 % et 35 % pour l'exercice 2015/16, ainsi qu'à l'augmentation nette de 13 postes proposée pour les effectifs civils de la Mission.

		Variation
Volontaires des Nations Unies	639,2	10,0 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

122. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable aux traitements et aux prestations proposées pour un total net de 10 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies parmi les effectifs civils de la Mission, ainsi qu'à la hausse des dépenses relatives aux prestations destinées aux Volontaires sur la base des nouvelles conditions d'emploi. Un taux de vacance de 25 % a été appliqué dans le calcul des dépenses concernant les Volontaires.

		Variation
Personnel fourni par des gouvernements	181,1	49,9 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

123. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'ajout de six membres du personnel fourni par des gouvernements aux effectifs civils de la Mission. Un taux de vacance de 30 % a été appliqué dans le calcul des dépenses liées au personnel fourni par des gouvernements.

		Variation
Voyages	(264,8)	(5,0 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

124. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'utilisation accrue des services de vidéoconférence, qui entraîne une réduction des voyages non liés à la formation.

		Variation
Installations et infrastructures	(49 544,1)	(34,2 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

125. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues au titre des travaux d'aménagement et de rénovation et des services d'architecture et de démolition, et imputable également à la réduction des dépenses concernant les achats de bâtiments préfabriqués, de groupes

électrogènes et de matériel d'ingénierie, en raison de l'achèvement prévu de la plupart des projets de construction pendant l'exercice 2015/16.

126. La diminution globale des ressources nécessaires est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services d'entretien, en raison des crédits prévus pour le recrutement de vacataires chargés de services d'ingénierie, d'entretien et de réparation; des services de sécurité, en raison des paiements effectués au personnel non civil assurant la sécurité des logements; des services de distribution et des services d'élimination des déchets, en raison de la hausse des coûts relatifs aux services de traitement des déchets environnementaux, des déchets solides biomédicaux et des déchets dangereux; de l'acquisition de systèmes de purification de l'eau et de stations d'épuration, pour donner suite à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité sur la gestion de l'impact environnemental et en accord avec les propositions formulées par le Secrétaire général en ce qui concerne les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, en vue d'améliorer la santé et la sécurité du personnel de la Mission et de la population locale, et du carburant destiné aux groupes électrogènes, en raison de l'augmentation prévue de leur nombre.

	Variation	
Transports terrestres	(9 396,7)	(43,7 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

127. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la non-acquisition de véhicules et de matériel d'atelier, du fait que les achats ont déjà été effectués récemment, et à la réduction des ressources demandées pour l'achat de pièces détachées au vu de la structure des dépenses de la Mission et des stocks disponibles. La diminution globale des ressources nécessaires est en partie compensée par la hausse des dépenses concernant le carburant diesel, en raison de l'augmentation prévue de la dotation en véhicules de la Mission.

	Variation	
Transports aériens	16 078,4	10,7 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

128. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des systèmes aériens sans pilote, y compris le système sous contrat commercial, ainsi qu'à la hausse des coûts garantis de la flotte et du coût des heures de vol pour ce qui est des avions et des hélicoptères appartenant à la Mission.

	Variation	
Communications	21 726,5	128,2 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

129. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des dépenses au titre des services d'entretien du matériel et d'appui aux communications relatifs au projet pilote de services de sécurité clefs en main au camp de Kidal, ainsi qu'au titre du système de surveillance à Gao et du

remplacement du réseau secret du Groupe de centralisation du renseignement, qui devrait être démantelé par le Gouvernement donateur à compter du 1er janvier 2017.

	Variation	
Informatique	(3 427,9)	(20,4 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

130. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la tendance stratégique à centraliser les services informatiques au niveau mondial, tout en réduisant le coût total de possession pour les services internes de téléphonie, de transmission des données et de vidéo.

	Variation	
Santé	(344,2)	(6,4 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

131. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des ressources nécessaires au titre de l'achat de matériel, en raison des stocks disponibles.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(2 824,8)	(3,3 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

132. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des dépenses de fret et des dépenses connexes, en raison de la réduction globale de l'acquisition de matériel, d'uniformes, de badges et de paquetages individuels, étant donné que la relève des contingents aura lieu une fois par an au lieu de tous les six mois. La diminution globale des ressources nécessaires est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services de traduction.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

133. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :**

a) Ouverture d'un crédit de 945 511 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 78 792 600 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/289 A et B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 69/307)

Décision ou demande	*Mesures prises*
L'Assemblée générale,	
Souligne que, lors de l'élaboration des projets de budget, le Secrétaire général doit tenir strictement compte des mandats confiés par les organes délibérants (par. 15).	La MINUSMA met tout en œuvre pour aligner son projet de budget sur les mandats confiés par les organes délibérants, notamment au moyen d'un examen rigoureux de la gestion et d'une étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.
Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard [...] et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16).	Le projet de budget de la Mission pour la période 2016-2017 est conforme aux coûts et coefficients standard pour la dotation en matériel. Cette dotation est évaluée en permanence.
Note qu'il importe de veiller à ce que la structure des effectifs civils permette aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter efficacement des activités prescrites et, à cet égard, engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22).	La Mission examine régulièrement la structure de ses effectifs dans le cadre du processus d'élaboration du budget et s'assure que les ressources en personnel demandées sont conformes aux prescriptions.
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, et d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades (par. 23).	Pour ce qui est de pourvoir des postes vacants, d'importants progrès ont été réalisés grâce aux mesures spéciales qui étaient valides jusqu'en décembre 2015. En outre, la vérification de l'aptitude médicale des nouvelles recrues a été déléguée à la Mission, ce qui a permis de réduire considérablement les délais de recrutement. Pour ce qui est de la transparence, tous les recrutements sont faits par l'intermédiaire du système Inspira, y compris en ce qui concerne les vacances de postes de temporaires. Le processus de recrutement est géré par les responsables des postes à pourvoir, le

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Bureau des ressources humaines et la Division du personnel des missions.
Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28).	Au 30 juin 2015, 2 220 membres du personnel (civils, militaires et policiers) avaient été formés à la gestion de l'environnement. Plus de 70 visites visant à évaluer l'état de l'environnement ont été effectuées dans 48 sites de déploiement de la MINUSMA, conformément à la politique de protection de l'environnement, qui exige d'évaluer la gestion des déchets, des eaux usées et de l'énergie. Ces activités se poursuivront. Un nouveau contrat relatif à la gestion des déchets solides et biomédicaux, contenant des spécifications qui répondent aux exigences des Nations Unies en matière de gestion des déchets et qui tiennent compte du mandat de la Mission, qui est de gérer son empreinte écologique, a été passé en janvier 2016. La question de la gestion des déchets et des eaux usées prenant de plus en plus d'ampleur, la Mission a demandé des ressources supplémentaires dans le projet de budget 2016/17 afin de pouvoir se conformer aux politiques de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'environnement et la gestion des déchets.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31).	Plusieurs séminaires traitant des pratiques des Nations Unies en matière d'achats ont été organisés à l'intention des entreprises maliennes. Grâce à ces séminaires, plusieurs contrats concernant des constructions de l'ONU et d'autres projets de la Mission ont été passés avec des compagnies maliennes qui les ont ensuite exécutés.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33).	Des réunions ont régulièrement lieu avec les unités à comptabilité autonome pour comparer leurs demandes aux achats approuvés. Une formation interne du personnel intervenant dans la chaîne d'approvisionnement a été organisée. Une unité centrale d'acquisition a été créée pour rassembler les demandes de la Mission et éviter le double emploi et le surstockage.
Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35).	La MINUSMA communique étroitement avec le Bureau régional d'achat et utilise ses contrats. Elle contribue à définir les besoins en matière d'achats à l'échelle de la région, chaque fois qu'il y a lieu.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36).	La MINUSMA a préparé et exécute actuellement un programme de construction de trois ans comprenant la construction de son quartier général, de camps destinés à des militaires et à des unités de police constituées, et d'installations aéroportuaires. Les projets de construction sont exécutés sur la base du concept des opérations de la Mission. Les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme ont été prises en compte dans les budgets des exercices 2014/15, 2015/16 et 2016/17 (exercice actuel). La MINUSMA y a signalé les projets devant être menés à bien au cours du cycle budgétaire considéré et le pourcentage de projets terminés. La Mission attribue des ressources aux activités de construction et supervise leur exécution afin de tenir les délais prévus et d'en assurer l'achèvement en temps opportun. Une fois terminés, tous les projets seront évalués, les enseignements tirés rassemblés et les données analysées et utilisées pour améliorer la planification et les projets de budget ultérieurs. La Mission continuera de recenser et d'évaluer les risques liés à l'exécution de projets et de mettre au point des dispositifs de gestion des risques, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire.
Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37).	La mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix n'ayant pas encore été achevée, la MINUSMA a mis au point les plateformes électroniques provisoires suivantes : a) eSFR (système de demande d'autorisation de vols spéciaux) et AMR (système d'établissement de rapports au terme des missions); b) eMATR (système de demande d'attribution des missions aériennes militaires); c) eNMT/NRF/MR (tâches indépendantes des missions/vol non générateur de recettes/ maintenance/système de demande d'engin terrestre); d) eREPORTS (système d'établissement de rapports sur les activités de maintenance); e) eDFS/ATO (annexe-A/annexe-B); f) eSystème de surveillance des vols (système de suivi radio de chaque vol et de conservation des dossiers).

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Ces plateformes ont permis d'éliminer les procédures sur papier et de garantir plus de transparence, de précision et de rapidité, ainsi qu'un meilleur contrôle de l'organisation des tâches et de l'archivage de la documentation. Le 12 octobre 2015, la Mission a été notifiée qu'elle allait être intégrée dans le système de gestion des informations aériennes et que des activités préalables à la mise en service du système avaient commencé.
Prend note des conditions souvent dangereuses et hostiles dans lesquelles opèrent les équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, prie le Secrétaire général d'envisager des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages, notamment en confirmant que des chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (par. 38).	La MINUSMA a pris les mesures suivantes pour renforcer la sécurité des équipages aériens : a) Logement des équipages à l'intérieur des camps de la MINUSMA; b) Escorte des équipages vers le terrain d'aviation, selon que de besoin, en fonction de la situation en matière de sécurité; c) Transferts en véhicules blindés sur la route de l'aéroport lorsqu'il existe des menaces ou des risques en matière de sécurité; d) Fourniture d'équipements de protection individuelle, tels que des casques et des gilets pare-balles; e) Réunions d'information quotidiennes avec les équipages sur la situation en matière de sécurité; f) Déploiement de moyens aériens militaires dans les lieux d'affectation à hauts risques.
Rappelle le paragraphe 147 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie également de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes aériens sans pilote dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 39).	Le déploiement de systèmes de drones aériens est une nouveauté pour les opérations de maintien de la paix. Les systèmes utilisés actuellement fournissent des images obtenues jusqu'à 100 kilomètres à la ronde des lieux de déploiement et servent à donner une meilleure idée de la situation et à mieux la comprendre, en permettant d'assister aux activités de la population et en analysant son mode de vie. Il est apparu que l'étendue de la zone d'opérations au Mali posait de multiples problèmes, en raison des distances importantes et des contraintes d'acheminement inhérentes aux systèmes existants. Les systèmes pouvant être amorcés à la main rapidement et facilement ont renforcé les possibilités dans les lieux reculés; toutefois, ils nécessitent une attention particulière en matière de soutien logistique et de protection.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Autres enseignements tirés Le recours à des systèmes de drones aériens s'est révélé un multiplicateur de force à l'appui de plusieurs missions. Les drones peuvent être déployés rapidement et montrer que l'Organisation des Nations Unies veille, décourageant ainsi les actes d'hostilité; ils peuvent également être déployés secrètement pour fournir aux forces présentes sur le terrain des informations sur la situation et les conditions de sécurité. Les drones sont moins intrusifs pour la population. En outre, leur déploiement engendre moins de frais que celui d'autres moyens aériens. Les systèmes de drones aériens peuvent également être utilisés pour surveiller la vie de tous les jours dans les communautés locales et repérer la préparation d'attaques contre des convois de la MINUSMA. Leur utilisation en tant que multiplicateur de force lors de convoi permet non seulement de réunir des informations sur la situation, mais également de renforcer la confiance des membres du personnel présents sur le terrain. Avec chaque mission, la coopération entre l'unité des engins sans pilote et les unités soutenues s'intensifie et n'en est que plus bénéfique. Il est possible que l'ensemble des avions de l'Organisation soient équipés du Système d'évitement de collision embarqué II (ACAS II) en prévision d'opérations durant lesquelles ils devraient partager l'espace aérien avec les systèmes de drones aériens. Tous les drones de l'Organisation, qu'ils soient pilotés à distance ou programmés, peuvent être équipés de transpondeurs en mode C ou opérer en toute indépendance dans un espace aérien partagé avec des avions (cette dernière possibilité ne serait pas envisageable sans les services de circulation et de navigation aériennes).
Rappelle également le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et, à cette fin, exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs [d'exploitation et de violences sexuelles] (voir par. 50).	La MINUSMA continue de suivre les affaires en cours et de formuler des recommandations pour que l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de policiers prennent des mesures visant à responsabiliser leur personnel, telles que le rapatriement, la prise de mesures disciplinaires pour les cas avérés et l'exclusion, pour les individus reconnus coupables, de toute future opération de maintien de la paix.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51).	Des informations sur les mécanismes de signalement d'actes de violence (numéro d'urgence, courrier électronique ou en personne) sont communiquées régulièrement au personnel des Nations Unies et à la population locale à l'occasion de séances de formation et de sensibilisation, ainsi qu'au moyen d'affiches, et elles seront bientôt diffusées sur la radio de la Mission.
Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation [à l'égard de l'exploitation et des violences sexuelles], dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54).	Toutes les catégories de personnel, quel que soit leur lieu de déploiement, assistent, durant leurs journées d'orientation et au cours de stages de perfectionnement, à des séances d'information au sujet des normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la responsabilité qui leur incombe de se conformer à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des violences sexuelles. Des rappels sont régulièrement diffusés sur les réseaux Internet et intranet et affichés sur la page Web de l'Équipe déontologie et discipline.

(Résolution 69/289 A)

Décision ou demande	*Mesures prises*
L'Assemblée générale,	
Prie le Secrétaire général de continuer de surveiller la situation de trésorerie de la Mission et de lui faire rapport à ce sujet, à titre exceptionnel, durant la partie principale de sa soixante-dixième session (par. 4).	Le rapport du Secrétaire général sur la situation de trésorerie de la Mission au 9 octobre 2015 (A/70/443) a été présenté à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-dixième session.

(Résolution 69/289 B)

Décision ou demande	*Mesures prises*
L'Assemblée générale,	
Souligne qu'il importe de doter la composante médicale de la Mission d'un effectif suffisant et de mettre en place un dispositif adéquat d'évacuation des malades et des blessés, y compris vers des hôpitaux de niveau IV, afin de fournir des services médicaux adaptés à l'ensemble du personnel de la Mission, et prie instamment le Secrétaire général d'envisager d'ouvrir un hôpital de niveau III dans la zone de la Mission et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session (par. 9).	Afin de pouvoir fournir aux membres du personnel des services médicaux adaptés qui respectent les normes des Nations Unies, dans tous les lieux de déploiement, la MINUSMA a examiné et révisé ses besoins en personnel médical, comme en atteste son projet de budget pour l'exercice 2016/17. En vue de rationaliser les services cliniques, administratifs et de contrôle dans les quatre grands bureaux régionaux au cours de l'exercice 2015/16, la Mission a commencé à mettre en place des équipes

Décision ou demande	*Mesures prises*
	médicales de l'avant utilisant du matériel appartenant à l'ONU, dans les régions de Gao et Mopti. Pour l'exercice 2016/17, il est proposé d'installer ces deux équipes dans des dispensaires de niveau I dotés d'équipements similaires. Des centres de soins de ce type, qui ont accès à du matériel appartenant à l'ONU, seront également installés à Kidal et à Tombouctou. En collaboration avec la Division des services médicaux et la Division du soutien logistique au Siège, la Mission continue de régler les problèmes d'état de fonctionnement opérationnel et de performance qui perdurent dans les installations médicales de niveau II des pays fournisseurs de contingents. À Bamako, un contrat qui avait été conclu avec un établissement privé abritant un hôpital de niveau II a été maintenu. Cet hôpital permet de compenser les problèmes de performance, fournit des soins médicaux au personnel déployé à Bamako, fait fonction de centre d'évacuation de niveau II (il possède un tomodensitomètre) et peut, en cas de besoin, prendre en charge de nombreux blessés. Les services médicaux de niveau III sont assurés par l'Hôpital du Principal (hôpital de niveau III), à Dakar, et l'Hôpital militaire 37, à Accra. Les services médicaux de niveau IV sont assurés, dans le cadre d'une lettre d'attribution au Gouvernement égyptien, par le Centre médical international et l'Hôpital militaire Hilmiya, au Caire, et par l'Hôpital militaire Hurghada, à Hurghada. La Mission continue d'évaluer et d'améliorer ses capacités d'évacuation des blessés et des malades à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission. Le service médical de la MINUSMA englobe d'autres composantes, telles que la capacité d'évacuation sanitaire primaire de l'Hôpital Barkhane de niveau 2, à Gao, et la capacité d'accueil d'une formation sanitaire de la Mission de formation de l'Union européenne. Les membres de la Mission, en consultation avec la Division des services médicaux et la Division du soutien logistique au Siège, examinent actuellement les priorités en vue de décider s'il y a lieu pour la Mission d'installer un hôpital de niveau III dans la zone de la Mission (privé ou financé par un pays fournisseur de contingents) ou s'il est préférable de rationaliser et de continuer à utiliser les structures existantes.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/69/839/Add.2)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif a été informé que les conditions de sécurité dans le nord du Mali avaient considérablement changé et, notamment, que des engins explosifs improvisés et des mines antivéhicule avaient été placés le long des voies utilisées par la MINUSMA, ce qui avait nui gravement à sa liberté de mouvement et compromis le fonctionnement de sa chaîne d'approvisionnement et le déroulement de ses opérations dans le nord du Mali. Les conditions de sécurité dans la zone d'opérations restant très instables, la Mission s'est concentrée sur des priorités immédiates, notamment l'amélioration des mesures de sécurité, en particulier dans les régions. Le Comité a appris en outre que la MINUSMA avait actuellement le taux de mortalité annuel moyen le plus élevé de toutes les missions de maintien de la paix, avec 50 morts et 176 blessés au 24 mars 2015. **Le Comité se déclare profondément préoccupé par le fait que la MINUSMA continue de déplorer tant de morts et de blessés, et compte que le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel militaire et civil** (par. 16).	Sur la base d'évaluations des risques de sécurité spécifiques menées dans les différentes régions du nord du Mali, différentes stratégies de gestion des risques ont été élaborées et recommandées en vue d'accroître la sûreté et la sécurité du personnel militaire et civil. S'il est vrai que les menaces qui pèsent sur la MINUSMA en ce qui concerne les engins explosifs, notamment les mines, les engins explosifs improvisés et les tirs indirects, demeurent élevées, on a assisté, depuis le 1er janvier 2015, à des progrès dans la lutte engagée contre ces menaces afin de réduire au minimum le nombre de morts et de blessés. Le taux de mortalité lié aux engins explosifs improvisés a fortement diminué. Ce recul est imputable à de nombreuses actions positives menées par de multiples composantes de la Mission et par ses partenaires, qui sont décrites ci-après. L'arrivée dans la zone de la Mission de véhicules à l'épreuve des mines, fournis dans une large mesure par les États-Unis d'Amérique aux pays fournisseurs de contingents, a permis de protéger les soldats des explosions. Les dirigeants de la Mission prennent la menace de l'utilisation d'engins explosifs improvisés contre son personnel et l'exécution de son mandat très au sérieux et ils ont considérablement accru les ressources et le soutien politique et opérationnel destinés à l'organisation d'activités essentielles visant à atténuer les menaces dans les meilleurs délais. Le fait que la Mission et de hauts responsables du Siège soient en faveur de ces mesures d'atténuation a permis au Service de la lutte antimines de l'ONU d'accroître le volume et la teneur de l'appui apporté à la Mission et aux soldats de la paix en particulier. Depuis leur lancement en octobre 2014 par le Service de la lutte antimines, les activités de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	ont été suivies par les soldats et les policiers de la MINUSMA, renforçant ainsi considérablement la compréhension et les connaissances de la Mission au sujet de ces engins. Le nombre d'opérations techniques de neutralisation, d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs menées par la Mission a augmenté en 2015 et une meilleure coordination entre les forces de la Mission et la composante appui a permis le déploiement très rapide des équipes de travail, dans toute la zone de la Mission, pour répondre aux besoins opérationnels et de sécurité. S'il est vrai que ces améliorations et ces efforts ont eu un impact sur la sécurité du personnel de la MINUSMA, ils doivent se poursuivre et des travaux supplémentaires doivent obligatoirement être entrepris pour veiller à ce que l'utilisation d'engins explosifs improvisés n'entrave pas outre mesure la liberté de mouvement et le réapprovisionnement logistique de la Mission. Il convient de souligner qu'en l'absence de forces de sécurité nationales viables exerçant un contrôle sur le territoire et que tant qu'un état de droit fondamental n'aura pas été mis en place dans le nord du Mali, il faudra s'attendre à ce que les engins explosifs improvisés et autres menaces asymétriques subsistent. Dans l'intervalle, il est probable aussi que la MINUSMA reste la cible d'attaques, et elle continuera de prendre des mesures pour réduire au minimum les répercussions de ces attaques sur la sécurité et la sûreté de son personnel, ainsi que sur sa liberté de mouvement lors des activités menées dans l'exercice du mandat de la Mission. Les efforts spécifiques visant à accroître la liberté de circulation, en particulier le long des itinéraires principaux de ravitaillement, comprennent le fait de porter une attention particulière aux capacités de réaction des compagnies d'infanterie face à des engins explosifs improvisés et à l'adéquation de cette réaction. Outre les quotes-parts, une contribution faite par le Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine au Service de la lutte antimines des Nations Unies a permis de former les compagnies d'infanterie africaines de la Mission aux techniques de recherche et de détection d'engins explosifs improvisés, en s'appuyant sur une approche de formation des formateurs leur permettant de mettre en pratique les

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	compétences acquises. Ces formations sont en train d'être étendues à tout le pays, grâce à un projet pilote qui consiste à fournir un soutien à la recherche et à la détection des engins explosifs improvisés et un soutien opérationnel à un bataillon d'infanterie lors de convois ou de patrouilles. En fonction de la réussite et de l'impact du projet, il est possible que le Service de la lutte antimines renforce son appui aux contingents d'infanterie.
Les prévisions (du montant estimatif des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2014/15) ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants : 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 35 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 25 % pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), 20 % pour les Volontaires des Nations Unies et 30 % pour le personnel fourni par les gouvernements [voir A/68/784, par. 106]. Le Secrétaire général indique que l'ensemble des taux de vacance de postes resteront inchangés par rapport à l'exercice 2014/15, à l'exception de celui de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, qui était à 35 %. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais** (par. 23).	Actuellement, le taux d'occupation des postes en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international est de 83 %, soit 612 postes pourvus. Cinquante-cinq candidats ont été sélectionnés et devraient entrer en fonctions début 2016. La procédure de recrutement visant à pourvoir 40 autres postes est également en cours. La MINUSMA a eu recours à des mesures spéciales jusqu'au 31 décembre 2015 afin d'accélérer le processus de recrutement. Du fait que les offres sont maintenant administrées sur le système Inspira, le personnel a reçu une formation sur l'utilisation de ce nouvel outil qui permettra d'accroître la transparence du processus et de considérablement mieux connaître les effectifs de la Mission.
Le Comité consultatif souligne à nouveau le fait que les ressources allouées pour les voyages autorisés devraient être utilisées de façon judicieuse pour servir les intérêts de l'Organisation et qu'avant d'autoriser un voyage en mission, il importe avant tout de déterminer si des contacts personnels sont nécessaires à l'exécution d'un mandat. Dans le cas contraire, il convient d'avoir recours à d'autres options (voir A/69/787, par. 29) (par. 42).	Le mandat de la Mission nécessite que son personnel effectue des voyages fréquents pour assister à diverses réunions, notamment des négociations et des formations intégrées. Afin d'utiliser ses ressources financières plus efficacement, la Mission a rapidement commencé à tirer parti des moyens technologiques, tels que la vidéoconférence, à chaque fois que cela est possible. Par ailleurs, la Mission contacte périodiquement les chefs de section pour rappeler l'importance de réserver les billets d'avion longtemps à l'avance et, partant, de se conformer à la politique des 21 jours, autant que faire se peut.
Le Comité consultatif estime en outre que des mesures telles que la combinaison ou le regroupement des voyages et l'utilisation d'autres moyens de représentation ou de communication contribueront non seulement à une utilisation plus rationnelle des ressources financières, mais réduiront également les perturbations que peuvent causer les absences répétées ou longues dans le	Comme indiqué plus haut, la Mission s'emploie à tirer parti des services de vidéoconférence, lorsque cela est possible. D'autre part, les déplacements sont regroupés, chaque fois que possible, afin de réduire les coûts au minimum.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
travail quotidien du personnel et l'exécution efficace des programmes (voir A/68/782, par. 199) (par. 43).	
Le Comité note que les prévisions budgétaires se rapportant précisément aux drones n'étaient pas clairement présentées dans les rapports du Secrétaire général. **À cet égard, le Comité rappelle avoir indiqué, dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, qu'il fallait améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (voir A/69/839, par. 147)** (extrait du paragraphe 46).	Le déploiement de systèmes de drones aériens est une nouveauté pour les opérations de maintien de la paix. Les prévisions de dépenses avaient été calculées sur la base de taux négociés dans le cadre d'une lettre d'attribution à deux États Membres pour cinq systèmes. Le coût d'un système de drones aériens dans le privé a été évalué sur la base du régime des engagements conclus par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. La MINUSMA dispose désormais de statistiques concernant le coût réel de ces systèmes militaires, en vertu de la signature de lettres d'attribution aux pays fournisseurs de contingents, et le projet de budget établi pour l'exercice 2016/17 en tient compte. En ce qui concerne l'acquisition de systèmes civils dans le privé, les prévisions de dépenses sont fondées sur les informations les plus récentes obtenues lors des dernières négociations sur le contrat de louage de services de ce type.
Le Comité note que le rapport du Secrétaire général comporte des projets à effet rapide au titre de plusieurs composantes de la MINUSMA, dont celles relatives à la sécurité, à la stabilisation et à la protection des civils dans le nord du Mali, ainsi qu'au relèvement rapide dans le nord du Mali. À cet égard, le Comité a été informé, à sa demande, que certains des projets à effet rapide figuraient dans les composantes respectives en raison de l'appui qu'ils apportaient aux institutions publiques locales et du regain de confiance qu'ils engendraient par conséquent à l'égard de la Mission et de son mandat. **Le Comité encourage la MINUSMA à sélectionner et à exécuter les projets en temps voulu pour qu'ils puissent produire rapidement leur effet** (extrait du paragraphe 50).	La politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en ce qui concerne les projets à effet rapide prévoit que des dispositifs accélérés soient en place pour la signature de mémorandums d'accord au sujet de l'exécution des projets sélectionnés par le Comité d'examen des projets et que des arrangements administratifs rapides soient mis en place dans le cadre de la Mission afin de les appuyer. Il s'agit notamment d'imposer que les paiements soient réalisés dans un certain délai à compter de la réception des documents demandés; les chargés de projets à effet rapide et les responsables de projets individuels devraient être avertis par la Section des finances dès que l'agent d'exécution perçoit les montants qui lui sont dus. Compte tenu de ce qui précède, des directives permanentes définissant clairement les procédures de sélection, de paiement, d'exécution, de mise en œuvre, de communication des résultats et d'évaluation des projets ont été adoptées en septembre 2014. La Mission fera en sorte que le décaissement des fonds promis soit effectué dans les délais, permettant ainsi la mise en œuvre rapide des projets et une présentation des rapports les concernant au moment voulu.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité prend note des mesures adoptées par la MINUSMA en faveur de la protection de l'environnement et compte que tout sera fait pour réduire les effets néfastes causés par les activités de la Mission sur l'environnement. À cet égard, il continue de soutenir les mesures prises pour atténuer les effets néfastes des missions de maintien de la paix sur l'environnement, notamment en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement et réaffirme qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche, et que les bonnes pratiques soient reproduites dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782, par. 120) (extrait du paragraphe 53).	Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) n'a pas de bureau au Mali. Toutefois, la MINUSMA entretient des contacts réguliers avec le PNUE, y compris par l'intermédiaire du Bureau de l'environnement de la Division du soutien logistique, qui coordonne la coopération entre le PNUE et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. La MINUSMA et la Division du soutien logistique sont constamment en communication pour partager les meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de mesures efficaces de protection de l'environnement.

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

(A/69/839/Add.13)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Concernant les gains d'efficience, l'ONUCI a indiqué avoir économisé quelque 2 millions de dollars à la rubrique Opérations aériennes en rationalisant le nombre de personnes voyageant à bord des appareils de l'Organisation des Nations Unies et en réduisant le nombre de vols en conséquence. Le Comité consultatif relève, dans le projet de budget, que l'Opération a une nouvelle politique consistant à embarquer les passagers à bord des vols réguliers par ordre de priorité [voir A/69/743, par. 127 et A/69/839/Add.13, par. 17 c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les principaux changements concernaient l'attribution des niveaux de priorité aux voyageurs en fonction de leur catégorie. La capacité offerte est établie sur la base exclusive du nombre de passagers appartenant aux catégories 1 à 3 (évacuations sanitaires, personnel de rang élevé de l'Opération et tout membre du personnel civil, militaire et de police en voyage autorisé). Le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et les personnes à charge de membres du personnel de l'ONUCI ne sont pas prioritaires. En outre, les vols sont annulés quand le taux de remplissage (passagers et fret) est inférieur à 20 %.	La MINUSMA opère dans un pays où les distances extrêmes, l'environnement hostile et l'absence d'infrastructures empêchent les déplacements terrestres. Elle est fortement tributaire des transports aériens en ce qui concerne les mouvements de son personnel civil et en tenue, et des sous-traitants auxquels elle fait appel pour faciliter la mise en œuvre des tâches qui lui ont été confiées. L'attribution des missions aériennes de la MINUSMA dépend de la nature exacte des tâches à accomplir et des besoins opérationnels liés au transport de passagers de catégories 1, 2 et 3 : évacuations sanitaires, membres du personnel de haut niveau de la Mission et tous les membres du personnel civil, militaire et de police en voyage autorisé. La Mission analyse en permanence les besoins en matière de transport aérien et, tous les trimestres, elle effectue les changements nécessaires pour y répondre. Les passagers des catégories prioritaires 4 et 5 voyagent uniquement lorsque des places sont disponibles.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif prend bonne note des mesures pratiques et raisonnables prises par l'Opération et considère que l'application de telles mesures devrait, dans la mesure du possible, être envisagée par toutes les missions de maintien de la paix (par. 36).	

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs

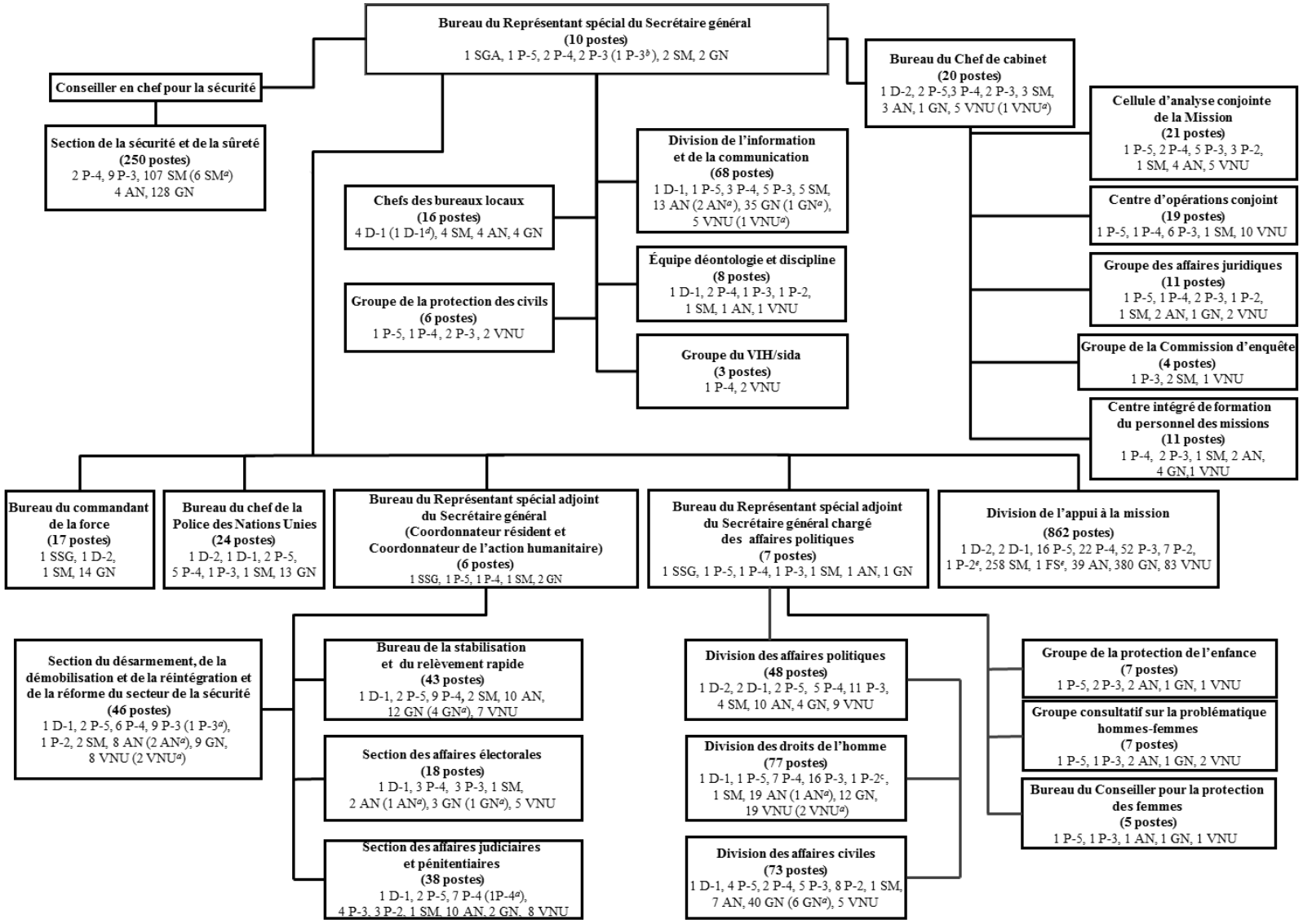

B. Division de l'appui à la mission

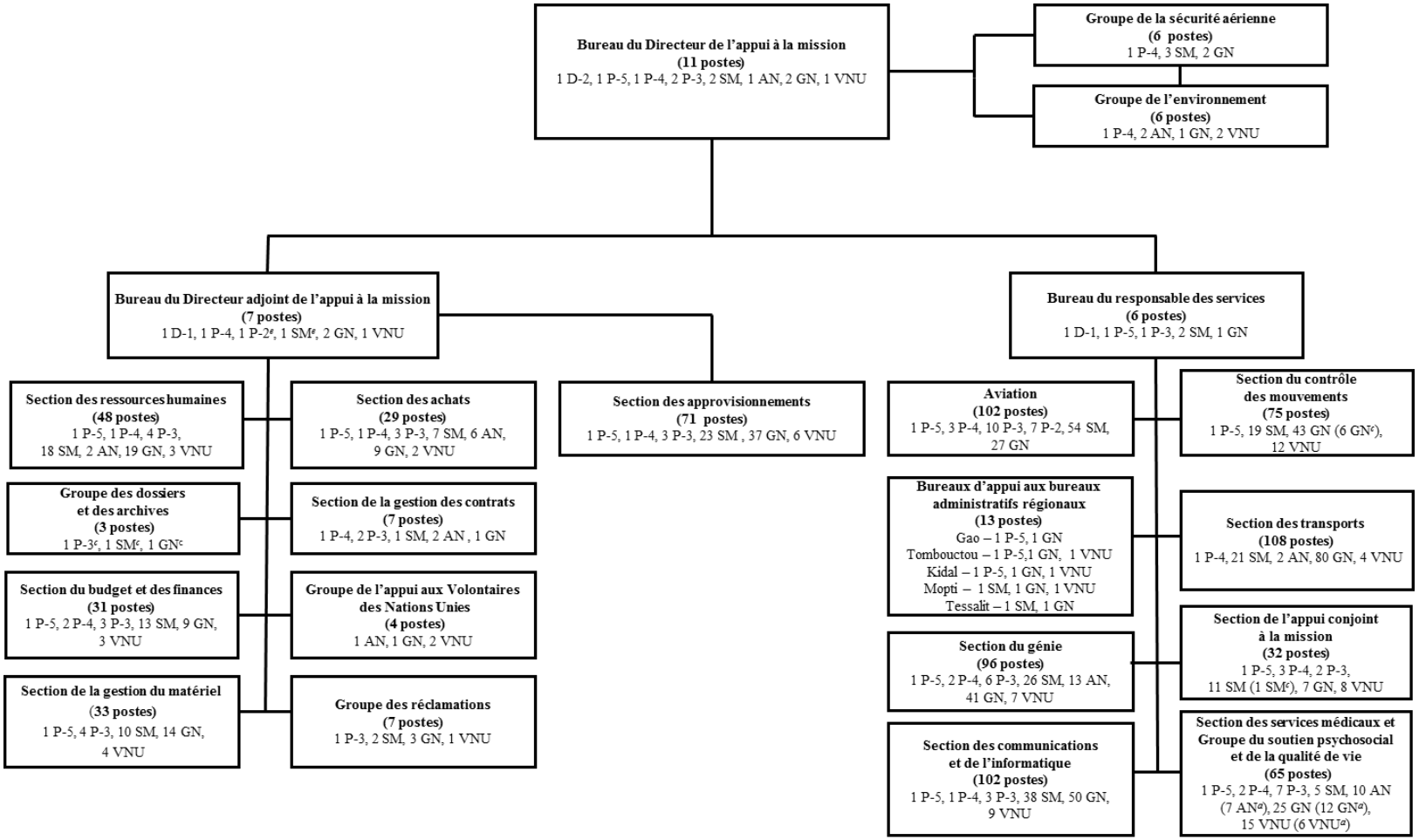

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

[a] Création.
[b] Transfert.
[c] Réaffectation.
[d] Reclassement.
[e] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

(En dollars des États-Unis)

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
Paix, sécurité et réconciliation nationale Budget : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : 16 082 667 dollars; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : 10 millions de dollars; ONU-Femmes : 2 millions de dollars; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : 1,2 million de dollars (2016), 3 millions de dollars (2017); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : 4 millions de dollars (2016), 4 millions de dollars (2017); Organisation internationale pour les migrations (OIM) : 8,4 millions de dollars; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : 10 406 787 dollars (2016), 8 millions de dollars (2017*)	1.1 La paix et la stabilité sont garanties par un dialogue politique ouvert à tous portant sur la réforme des institutions et la promotion de la coexistence pacifique dans le respect des droits de l'homme. 1.2 D'ici à 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue entre les communautés et la culture et l'apprentissage de la paix.	• 1.1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales. • 1.2.1 Les capacités techniques des institutions chargées du processus de réconciliation, de la justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la réconciliation, le droit à la vérité, à la justice et à réparation des victimes. • 1.2.2 Les communautés ont les moyens techniques de prévenir et de gérer les conflits locaux, de renforcer la cohésion sociale et de créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés. • 1.2.3 Les capacités techniques des institutions (le Ministère de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur et les syndicats d'étudiants et d'enseignants) sont renforcées de manière à promouvoir l'éducation, essentielle à l'apprentissage de la paix et des droits de l'homme. • 1.2.4 Le patrimoine culturel matériel et immatériel est réhabilité et des outils de	• Chef de file : Section de la réforme du secteur de la sécurité de la MINUSMA Partenaires du système des Nations Unies : mécanisme de médiation, Comité d'aide au développement, PNUD, ONUDC, Service de la lutte antimines, Police des Nations Unies, UNICEF, entités chargées des droits fondamentaux et de l'égalité des sexes, OIM

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
		promotion de la diversité et des expressions culturelles sont mis au point.	
Bonne gouvernance Budget : UNICEF : 10 198 667 dollars; ONU-Femmes : 1,5 million de dollars; PNUD : 14 125 000 dollars; OIM : 2 millions de dollars; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) : 2 160 000 dollars (2016-1017); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : 2 950 852 dollars (2016), 2 500 000 dollars (2017*)	2.1 Les institutions étatiques nationales et locales s'acquittent plus efficacement de leur mandat et les acteurs non étatiques participent activement et exercent un contrôle citoyen conformément aux principes de bonne gouvernance.	• 2.1.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et d'autres organes (notamment la Section de la comptabilité de la Cour suprême) sont renforcées pour améliorer le respect du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques. • 2.1.2 Les capacités de l'État, des organes de gestion des élections et des organisations de la société civile sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et d'élargir la participation, en particulier celle des femmes et des jeunes. • 2.1.3 Des stratégies et des plans d'action sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et la gouvernance locale. • 2.1.4 Les capacités de la société civile et des médias sont renforcées en vue d'améliorer le contrôle citoyen, la responsabilité effective des institutions ainsi que la participation des femmes et des jeunes à la vie publique. • 2.1.5 Le fonctionnement des institutions judiciaires et pénales et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national grâce à un processus de réforme	• Chef de file : PNUD Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, HCR, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), OIM

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
		compatible avec les principes énoncés dans le cadre législatif de l'État. • 2.1.6 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits de l'homme disposent des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux remplir leur mission conformément aux normes internationales.	
Accès aux services sociaux Budget : UNICEF : 87 178 667 dollars; Bureau de la coordination des affaires humanitaires : 5 680 143 dollars (2016), 6 105 159 dollars (2017); ONU-Femmes : 3,5 millions de dollars; UNESCO : 5 577 100 dollars; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : 100 000 dollars (2016); Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : 500 000 dollars (2016), 400 000 dollars (2017); Organisation mondiale de la Santé (OMS) : 10 280 000 dollars; Programme alimentaire mondial (PAM) : 85 527 044 dollars (2016), 74 294 891 dollars (2017);	3.1 Les populations les plus vulnérables et celles touchées par la crise bénéficient d'un accès élargi et équitable à des services sociaux de qualité.	• 3.1.1 Les groupes vulnérables ont accès à un ensemble intégré de services de santé de qualité. • 3.1.2 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH et du sida. • 3.1.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet de services d'intervention nutritionnelle. • 3.1.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité. • 3.1.5 Les groupes vulnérables (les filles, les garçons et les femmes) exposés à la violence, à la	• Chefs de file : UNICEF et FNUAP Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
OIM : 10 millions de dollars; FNUAP : 4 250 000 dollars (2016), 4,3 millions de dollars (2017); HCR : 3 132 882 dollars (2016), 2 450 000 dollars (2017*)		maltraitance et à l'exploitation bénéficient d'une protection et d'une prise en charge adéquate. • 3.1.6 Le cadre politique et juridique de la protection sociale est réformé et les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats.	
Croissance durable Budget : UNICEF : 17 904 000 dollars; ONU-Femmes : 1,5 million de dollars; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : 700 179 dollars; FAO : 27 531 000 dollars (2016-2017); PNUD : 7 750 000 dollars (2016), 7 750 000 dollars (2017); PAM : 20 802 710 dollars (2016), 23 769 527 dollars (2017); OIM : 11 200 000 dollars; FNUAP : 2 100 000 dollars (2016), 2 millions de dollars (2017)	4.1 Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, voient leurs capacités s'accroître et des possibilités s'ouvrir à elles, dans un environnement sain et viable, propice à la réduction de la pauvreté.	• 4.1.1 Les populations défavorisées améliorent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à leurs compétences techniques, à leurs ressources et à leurs activités génératrices de revenus. • 4.1.2 Les structures publiques, le secteur privé, la société civile et la diaspora disposent de compétences techniques et de ressources pour améliorer les capacités de production et d'échanges commerciaux nécessaires à la stimulation d'une croissance verte qui profite à tous. • 4.1.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et à la création d'entreprises par des femmes favorise l'intégration socioéconomique des jeunes et des femmes. • 4.1.4 Les personnes vulnérables ont un meilleur cadre de vie grâce à un accès durable à l'eau et à des services d'assainissement adéquats.	• Chefs de file : PNUD et FAO Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONUDI, Fonds international de développement agricole (FIDA), FNUAP, PAM, OMS, Bureau international du Travail (BIT), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), FENU, ONU-Femmes

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
		• 4.1.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation accrue de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de mesures d'efficacité énergétique permettant de s'adapter aux changements climatiques et de mesures de réduction des risques de catastrophe.	
		• 4.1.6 La population et les autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes de manière durable.	

* Les budgets 2017 sont provisoires et communiqués à titre indicatif.

Carte

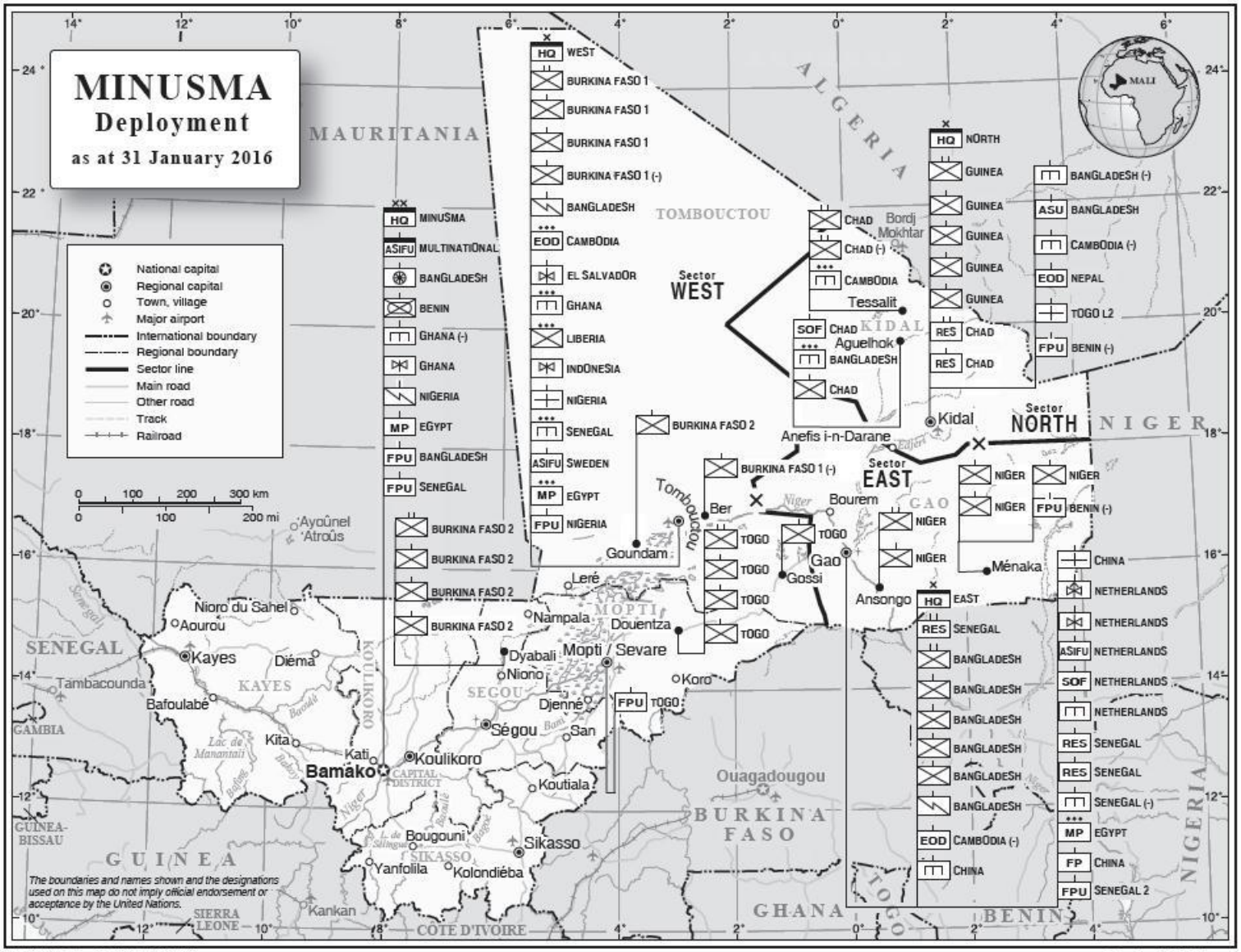

Map No. 4506 Rev. 12 UNITED NATIONS
January 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)